

Université de Montréal

**Comparaison de la victimisation des jeunes telle
qu'observée dans la traduction du Juvenile
Victimisation Questionnaire et l'Enquête Sociale
Générale**

par
Amélie Lebeau

École de criminologie
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et Sciences
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en criminologie

Mai 2013

© Amélie Lebeau, 2013

Résumé

L'objectif de la recherche est de comparer une traduction d'un questionnaire américain, le *Juvenile Victimization Questionnaire (JVQ)* avec un questionnaire de victimisation préexistant au Canada, l'Enquête Sociale Générale (ESG).

À l'aide d'une base de données formée par le *JVQ* en 2009, une comparaison a été conduite entre les victimisations de 783 jeunes âgés entre 15 et 17 ans afin de les comparer avec les victimisations de 631 jeunes âgés entre 15 et 17 ans de la base de données de l'ESG de 2009. Sur la majorité des points de comparaison établis entre les deux questionnaires, il existe des différences significatives entre les résultats obtenus par le *JVQ* et l'ESG. Pour les comparaisons des taux de victimisation des 12 derniers mois, 3 des 8 taux de victimisation comparés étaient similaires. Pour les comparaisons des taux de victimisation à vie, les 7 taux comparés étaient significativement différents. Cependant, il existe des explications méthodologiques et échantillonales afin de rendre compte de ces différences.

Les résultats indiquent qu'avec les différences inhérentes aux deux questionnaires, les échantillons des 15 à 17 ans présentent des taux relativement différents. Il est possible de valider l'utilisation du *JVQ* sur la population afin de recueillir des informations fiables sur la victimisation. Toutefois, en comparant les différentes questions individuellement, il est possible d'apporter des améliorations aux deux questionnaires utilisés.

Mots clés : Validité, Questionnaire de victimisation, Victimization Juvenile.

Abstract

The objective of the research is to compare a translation of an American questionnaire, the *Juvenile Victimization Questionnaire (JVQ)* with a pre-existing victimization questionnaire in Canada, the General Social Survey (GSS).

With the help of a database formed by using the *JVQ* in 2009, a comparison was conducted with victimization of 783 adolescents aged between 15 and 17 years old in order to compare these results with the victimization of 631 adolescents aged between 15 and 17 years old from the GSS database of 2009. For the majority of the comparisons established between the two questionnaires, there are significant differences between the victimization found by the *JVQ* and the GSS. For the comparison concerning the victimization rate for the last 12 month, 3 out of 8 rates compared were similar. For the comparison of lifetime victimization rates the 7 rates compared were significantly different. However, methodological and sample differences can explain some of the difference found.

Results indicate that despite inherent differences to both questionnaires, 15-17 samples present relatively similar victimisation rate. It is possible to validate the use of the *JVQ* on the population in order to gather reliable information on juvenile victimisation. Nevertheless when comparing the two surveys, it is possible to bring improvement on both questionnaires.

Keywords: Validity, Victimization questionnaire, Juvenile Victimization Questionnaire.

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE 1 : RESCENSION DES ÉCRITS | 3 |
| 1.1. Les questionnaires de victimisation juvénile : État de la question | 3 |
| 1.1.1. Les origines des questionnaires de victimisation..... | 3 |
| 1.1.2. Les questionnaires disponibles et leurs limites | 4 |
| 1.1.3 Fragmentation de l'information sur la victimisation | 6 |
| 1.1.4. La prévalence de la victimisation juvénile..... | 8 |
| 1.2. Particularités de la victimisation juvénile en rapport à la construction de questionnaires | 10 |
| 1.2.1. Définition et implication de la victimisation juvénile..... | 10 |
| 1.2.2. La construction des questionnaires | 13 |
| Validité interne..... | 14 |
| Validité externe..... | 14 |
| Fidélité | 16 |
| 1.2.3. Particularités appliquées aux questionnaires | 16 |
| Compréhension | 16 |
| Contenu théorique..... | 19 |
| Attentes du sujet..... | 19 |
| Validité échantillonnale | 20 |
| Validité environnementale | 23 |
| 1.2.4. Particularités dues à la comparaison de population | 24 |
| L'âge | 25 |
| Le sexe | 25 |
| Le type de famille | 25 |
| La scolarité..... | 26 |
| Le revenu familial | 26 |
| L'ethnicité..... | 27 |
| 1.3 Objectif de la recherche | 28 |
| CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE | 29 |
| 2.1. Questionnaires utilisés | 29 |
| 2.1.1. Le Juvenile Victimization Questionnaire..... | 29 |
| Participants..... | 29 |
| Procédure de sélection | 30 |
| Mesures | 31 |
| 2.1.2. L'enquête sociale générale (ESG) | 32 |
| Participants..... | 32 |
| Procédure de sélection | 34 |
| Mesures | 34 |
| 2.2. Stratégies analytiques..... | 36 |
| 2.2.1 Enjeux d'inclusion et d'exclusion de questions et équivalences | 36 |
| 2.2.2. La victimisation des 12 derniers mois | 39 |
| Vol personnel | 39 |
| Vandalisme | 40 |
| Voie de fait simple/grave | 41 |
| Agression sexuelle | 42 |

| | |
|--|-----|
| Vol qualifié | 44 |
| Menace de voie de fait | 45 |
| Introduction par effraction/cambriolage | 46 |
| 2.2.2. La victimisation à vie..... | 47 |
| Vandalisme | 50 |
| Vol qualifié | 50 |
| Voie de fait et tentative | 51 |
| Introduction par effraction | 52 |
| Vol personnel | 53 |
| Agression sexuelle | 53 |
| 2.3. Limites méthodologiques..... | 55 |
| CHAPITRE 3 : RÉSULTATS ET ANALYSES | 57 |
| 3.1 Analyse descriptive des résultats du <i>JVQ</i> | 57 |
| 3.1.1 Victimisation de la dernière année..... | 57 |
| 3.1.2 Victimisation à vie | 58 |
| 3.2 Analyse descriptive des résultats de l'ESG | 59 |
| 3.2.1 Victimisation de la dernière année..... | 60 |
| 3.2.2 Victimisation à vie | 61 |
| 3.3 Analyse comparative de l'ESG et du <i>JVQ</i> | 63 |
| 3.3.1. Résultats des comparaisons des variables sociodémographiques | 63 |
| 3.3.2 Comparaison des questionnaires (victimisation des 12 derniers mois) | 69 |
| 3.3.3. Comparaison des questionnaires (victimisation à vie)..... | 72 |
| CHAPITRE 4 : DISCUSSION | 77 |
| 4.1. Comparaisons..... | 77 |
| 4.1.1. Échantillon et variables sociodémographiques | 77 |
| 4.1.2. Comparaison pour les victimisations des 12 derniers mois | 78 |
| 4.1.3. Comparaison pour les victimisations à vie | 84 |
| 4.1.4. Validation du <i>JVQ</i> | 86 |
| 4.2. Conclusion | 89 |
| Bibliographie..... | 92 |
| Annexe A : Résumé des crimes explorés par les deux questionnaires | 101 |
| Annexe B : Exemple de la structure des questionnaires du <i>JVQ</i> et de l'ESG | 103 |
| Annexe C : Résumé des questions comparées pour la victimisation des 12 derniers mois et à vie | 108 |
| Annexe D : Section sur la victimisation à vie du questionnaire de l'ESG | 113 |
| Annexe F : Condensé des résultats comparatifs pour la victimisation à vie..... | 118 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Synthèse des caractéristiques des deux enquêtes..... | 35 |
| Tableau 2 : Résultats des analyses descriptives des victimisations sondées par le <i>JVQ</i> au cours des 12 derniers mois..... | 58 |
| Tableau 3: Résultats des analyses descriptives de la polyvictimisation sondée par le <i>JVQ</i> au cours des 12 derniers mois..... | 58 |
| Tableau 4 : Résultats des analyses descriptives des victimisations sondées par le <i>JVQ</i> à vie..... | 59 |
| Tableau 5: Résultats des analyses descriptives de la polyvictimisation sondée par le <i>JVQ</i> à vie..... | 59 |
| Tableau 6 : Résultats des analyses descriptives des victimisations sondées par l'ESG pour les 12 derniers mois..... | 60 |
| Tableau 7 : Résultats des analyses descriptives de la polyvictimisation sondée par l'ESG pour les 12 derniers mois..... | 61 |
| Tableau 8 : Résultats des analyses descriptives des victimisations sondées par l'ESG à vie..... | 62 |
| Tableau 9 : Résultats des analyses descriptives de la polyvictimisation sondée par l'ESG à vie..... | 62 |
| Tableau 10 : Comparaison du sexe des répondants..... | 63 |
| Tableau 11 : Comparaison du type de famille..... | 64 |
| Tableau 12 : Comparaison des origines ethniques..... | 65 |
| Tableau 13 : Comparaison du niveau de scolarité des jeunes..... | 65 |
| Tableau 14 : Comparaison du niveau de scolarité du père..... | 66 |
| Tableau 15 : Comparaison du niveau de scolarité de la mère..... | 67 |
| Tableau 16 : Comparaison du revenu du ménage..... | 68 |
| Tableau 17 : Synthèse des comparaisons des variables sociodémographiques..... | 68 |
| Tableau 18 : Tableaux croisés des victimisation des 12 derniers mois..... | 69 |
| Tableau 19 : Tableaux croisés des victimisation des 12 derniers mois..... | 70 |
| Tableau 20 : Comparaison de la polyvictimisation des 12 derniers mois..... | 72 |
| Tableau 21 : Comparaison des victimisation contre les biens à vie..... | 73 |
| Tableau 22 : Comparaison des victimisations contre la personne à vie..... | 74 |
| Tableau 23 : Comparaison de la polyvictimisation à vie..... | 75 |

Liste des abréviations

CÉRFAS: Comité d'Éthique de la Recherche de la Faculté des Arts et des Sciences

DUC: Déclaration Uniforme de la Criminalité

EIC: Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants

EIQ: Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées aux directeurs de la

ESG / GSS: Enquête Sociale Générale/ *General Social Survey*

GANT: Génération Aléatoire des Numéros de Téléphone

*ISR*D: *International Self-Report Delinquency*

IVAC: Indemnisation des Victimes d'Actes Criminels

JVQ: Juvenile Victimization Questionnaire

NCVS: *National Crime's Victims Survey*

PCCTS: *Parent-Child Conflict Tactics Scale*

TSCC: *Trauma Symptom Checklist for Children*

À tous les gens qui ont travaillé sur la création d'une base de
donnée exceptionnelle :

Katie Cyr, Delphine Collin-Vézina, Claire Chamberland,
Geneviève Lessard, Marie-Ève Clément,
Dominique Damant, Marie-Hélène Gagné
et spécialement Jo-Anne Wemmers

Merci!

INTRODUCTION

À la fin de l'année 2011, un drame est survenu au Québec, une jeune fille de 15 ans du nom de Marjorie s'est suicidée (Radio-Canada, 2011). Ce suicide était motivé par une raison bien précise. Dans sa lettre d'adieu Marjorie indique clairement la raison de son suicide : « *C'est la faute de la vie et des gens jaloux, qui veulent seulement gâcher le bonheur des autres.* » Ici, on parle d'un suicide causé directement par une victimisation répandue à l'école, l'intimidation. L'acte d'intimider (*bullying*) n'est pas un acte à proprement dit « criminel », pourtant il fait un bon nombre de jeunes victimes chaque année dans les écoles. Les sanctions rattachées à ces actes, s'il y en a, sont souvent mineures (suspension, retenue, etc.). Ce genre de situation peut remettre en question notre conception de l'impact de la victimisation des jeunes et des jeunes délinquants. On sous-estime souvent la victimisation de cette tranche de la population qui est pourtant la plus victimisée, plus que la population adulte en général (Hashima et Finkelhor, 1999; Snyder, 2000). De plus, la violence peut souvent provenir du milieu familial de l'enfant, loin du regard du public (Boney-McCoy & Finkelhor, 1995; Brill, *et al.*, 2001; Campbell & Schwartz, 1996; Margolin et Gordis, 2000). Les conséquences de la victimisation chez les enfants auraient des effets plus graves que dans la population adulte parce qu'ils sont en développement (Margolin et Gordis, 2000) et ceci, peut causer des répercussions intergénérationnelles (Horwitz, *et al.*, 2001). D'où l'importance de se pencher sur la question de la victimisation juvénile.

L'information est plus rare lorsqu'on aborde la victimisation des jeunes. Ce ne sont pas tous les crimes qui sont dénoncés, et certaines victimes ne sont tout simplement pas considérées comme telles. Il nous est donc difficile d'avoir une prévalence fiable de la victimisation et de la criminalité. Il est donc important d'avoir des questionnaires sur la victimisation qui peuvent répondre à ces différentes lacunes.

Dans cette optique, la présente recherche porte sur la comparaison d'un questionnaire exhaustif portant spécifiquement sur victimisation juvénile; le *Juvenile Victimization Questionnaire (JVQ)* construit par Hamby et Finkelhor (2004) et ensuite traduit en

français par Cyr et ses collègues (2012) en le comparant à l'Enquête Sociale Générale (ESG). La comparaison des données du questionnaire pourra aider au perfectionnement des questionnaires de victimisation et à la consolidation des théories victimologiques.

Le premier chapitre touchera d'abord les questionnaires de victimisation juvénile en général : leur origine, les questionnaires disponibles, la fragmentation du concept de victimisation à travers les différents domaines de recherche victimologique et la prévalence du phénomène. Ensuite, il sera question de la construction des questionnaires, des particularités méthodologiques des questionnaires rattachées à la population de victimes juvéniles. Les résultats des comparaisons suivront et une discussion permettra finalement de bien comprendre si les questionnaires vont chercher le même type de contenu et les avantages et inconvénients de chacun.

CHAPITRE 1 : RESCENSION DES ÉCRITS

1.1. Les questionnaires de victimisation juvénile : État de la question

1.1.1. Les origines des questionnaires de victimisation

Bien que, l'étude de la criminalité et du criminel existe depuis très longtemps, ce n'est que récemment que les chercheurs se sont intéressés aux conséquences du crime : la victime. Il est très important de comprendre que la victimologie a d'abord été étudiée en fonction du criminel (Wemmers, 2003), afin de comprendre le lien entre le criminel et la victime et les rôles dans le passage à l'acte du délinquant. Ensuite la recherche s'est penchée sur les victimes : les besoins, les facteurs de risque, les typologies (Mendelson, 1956). Depuis le début de son développement, les chercheurs en victimologie se sont questionnés sur les limites de l'étendue des études en victimologie. Plusieurs criminologues et victimologistes considèrent que les phénomènes du crime et de la victime devraient aller au-delà de la définition décrite par le code criminel (Garkawe, 2004). Si on ne va pas au-delà de la définition du code criminel, un nombre incalculable de victimisations passent inaperçues. Pourtant aux yeux de la loi, les victimisations des jeunes, celles effectuées dans les salles de classes, à la maison ou entre amis passent inaperçues si on se fie uniquement aux définitions du code criminel et de nos normes sociales.

Les sondages de victimisation criminelle sont de meilleurs indicateurs du taux de criminalité que les sondages sur la criminalité ou les données institutionnelles (police, Cour, prison,...) puisqu'ils nous permettent d'avoir plus d'information sur le chiffre noir. Il ne faut donc pas négliger l'importance de la qualité de l'information qu'on récolte des victimes. La qualité de l'information nous permet aussi de construire et d'orienter les ressources et la prévention (prévention de l'intimidation si nous prenons le cas de Marjorie). Il est donc urgent d'avoir une image réelle de la victimisation juvénile puisque les moins de 18 ans sont des victimes difficilement accessibles et beaucoup plus vulnérables que la population générale.

1.1.2. Les questionnaires disponibles et leurs limites

Il y existe des données et des enquêtes de victimisation au Canada, mais très peu d'entre elles concentrent leurs efforts sur la victimisation juvénile. Voyons lesquelles se prêtent à l'étude du phénomène et quelles sont les limites rattachées à chacune.

Il existe différentes manières d'avoir accès au phénomène de victimisation juvénile et nous verrons quelques-unes de ces méthodes. D'abord, il existe des données administratives comme les données sur la protection de la jeunesse. On dispose également d'une enquête sur la population canadienne plus approfondies comme la Déclaration Uniforme de la Criminalité (DUC). D'autres enquêtes sont faites sur les populations victimisées par l'entremise des professionnels du milieu comme l'*Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées aux directeurs de la protection de la jeunesse au Québec* (EIQ) (Tourigny *et al.*, 2002) et de l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (ECI) (Trocmé *et al.*, 2001). Finalement, le dernier type d'enquête porte sur la victimisation auto-révélee comme le *Parent-Child Conflict Tactics Scale* (PCCTS) (Clément et Chamberland, 2007), l'enquête sociale générale (ESG) au Canada (Statistique Canada, 2010a), le *National Crime's Victims Survey* (NCVS) (Perkins *et al.* 1996) aux États-Unis et le *Developmental Victimization Survey* (DVS) qui fait l'usage du *JVQ* (Finkelhor *et al.*, 2009).

D'abord, les données administratives nous fournissent des informations récoltées par différentes institutions comme le nombre de signalements faits au service de police ou à la protection de la jeunesse. Ces données peuvent être utilisées pour avoir une idée de la victimisation vécue par les enfants, cependant ce n'est pas l'objectif principal de ces enquêtes. Les données servent à des fins de suivi de la clientèle et non à connaître l'état de la situation sur la victimisation juvénile. De plus, les données de la protection de la jeunesse et de la DUC ne contiennent que les crimes rapportés aux institutions, habituellement les plus graves, et n'incluent pas les autres cas possibles considérés moins

importants (victimisation par les pairs, la fratrie, l'intimidation etc.). Par conséquent, ces données nous renseignent sur une partie infime de la victimisation juvénile.

Puisque l'usage de ces données nous est très limité, nous pouvons avoir recours à d'autres types d'enquêtes faites auprès des acteurs travaillant avec des populations victimisées comme l'EIQ et l'ECI. Les questionnaires de ces études sont complétés par les intervenants du milieu. L'ECI est une enquête cyclique ce qui permet de voir l'évolution de la maltraitance des enfants. Il arrive que dans certaines enquêtes comme l'EIQ et l'ECI, il y ait l'absence d'uniformisation dans les définitions et dans la mesure de la victimisation (maltraitance, violence physique, psychologique, et sexuelle) (MacMillan *et al.*, 2007). Il existe aussi des difficultés à mettre la limite quant aux définitions des punitions acceptées ou non par le code criminel (Trocmé *et al.*, 2004). Ces types d'erreurs lors de la construction des questionnaires entraînent une sous-évaluation du vrai taux de victimisation chez les enfants. Il faut aussi considérer que ces enquêtes ne relèvent que cinq phénomènes (l'abus physique, l'abus sexuel, la négligence, l'abandon et les mauvais traitements psychologiques) alors que la victimisation juvénile est un phénomène beaucoup plus large. Il faut aussi prendre en compte que les précédentes études ne portent que sur les cas retenus, en évaluation et non les cas des victimes qui reçoivent des services ou dont les parents ont mis en place les moyens de remédier à une situation signalée. Un moyen de pallier à ce problème peut être d'avoir recours à des enquêtes faites auprès des professeurs en milieu scolaire afin d'évaluer les situations de maltraitance (Guay *et al.*, 2002). Ce genre d'enquête nous permet d'avoir un échantillon un peu plus représentatif de la population en général.

Ensuite, des enquêtes se sont développées auprès de la population en général, notamment le *PCCTS* créé par Strauss (1998). Ce questionnaire interroge les figures maternelles par le biais d'entrevues téléphoniques. Cette enquête est un pas vers les questionnaires de victimisation auto-déclarée, ce qui nous donne accès à des données plus représentatives. Par contre, l'enfant n'est toujours pas interrogé lors du processus ce qui peut engendrer de nombreux biais. Il existe les enquêtes à la grandeur du pays comme l'ESG au Canada ou le *NCVS* aux États-Unis. Cependant, ces questionnaires sondent respectivement la

population de 15 ans ou 12 ans et plus. Donc au Canada, il n'existe aucun moyen d'évaluer la victimisation auto-révélee des moins de 15 ans. Une équipe de chercheurs américains a toutefois développé le *JVQ*. Ce questionnaire permet d'interroger directement les jeunes de 10 à 18 ans au États-Unis (Au Québec le comité d'éthique permet l'administration à partir de 12 ans) sur 34 formes de victimisation. Pour les enfants de moins de 10 ans, les parents sont interrogés sur près de 32 formes de victimisation juvénile. Adapté spécialement à la compréhension des enfants, ce questionnaire donne des taux de victimisation plus élevés que les enquêtes nationales comme le NCVS (Finkelhor *et al.*, 2005c).

Jusqu'à présent, le *JVQ* est le questionnaire de victimisation juvénile le plus exhaustif. Puisque les questionnaires précédents sondent sur un nombre limité de victimisations (certains portent sur les crimes conventionnels, d'autres sur les mauvais traitements, d'autres uniquement sur l'intimidation etc.), le *JVQ* permet d'avoir une vue d'ensemble de la victimisation juvénile. De plus, la possibilité de polyvictimisation (être victime de plus d'une forme de victimisation) n'est pas toujours sondée dans les autres questionnaires (Tourigny *et al.*, 2006; Finkelhor *et al.*, 2005b). Par exemple, les statistiques administratives de la protection de la jeunesse qui comptabilisent la victimisation chez les enfants du Québec, rendent impossible la distinction des nouveaux cas de ceux qui sont récurrents (Hélie, 2007) et d'autres questionnaires comme l'EIQ, l'ECI, le NCVS et l'ESG rendent compte seulement de la présence de quelques formes de victimisation et non du nombre de fois qu'une même victimisation est subie (victimisation multiple).

1.1.3 Fragmentation de l'information sur la victimisation

Les études sur la victimisation des enfants se concentrent souvent sur des catégories de victimisations très précises. Par exemple, il y a des études portant uniquement sur la victimisation sexuelle ou sur les mauvais traitements ou sur l'intimidation. Cependant, dans la littérature, peu d'attention est portée au phénomène de polyvictimisation, ce phénomène implique qu'une victime peut vivre différents types de victimisations simultanément ce qui est courant chez les jeunes (Turner *et al.*, 2010; Finkelhor *et al.*,

2005b). Le terme polyvictimisation a été proposé par David Finkelhor afin de décrire les victimes qui souffrent de différents types de victimisation à des moments différents (Finkelhor *et al.*, 2007). Selon les recherches de Finkelhor et ses collègues (2005b), sur une période d'un an, près de 71% des jeunes sont exposés directement ou indirectement à une forme de victimisation, de cette proportion 69% à plus d'une forme. En moyenne ils sont exposés à 3 incidents. Il ne faut pas mélanger le terme polyvictimisation et victimisation répétée qui fait référence à la répétition d'un seul type de victimisation mais répété au cours d'épisode distinct (Finkelhor *et al.*, 2006).

Poursuivant l'objectif de mesurer le phénomène de polyvictimisation, Hamby et Finkelhor (2004) ont développé un questionnaire sur la victimisation juvénile, « *Juvenile Victimization Questionnaire* » (*JVQ*). Suite à la création de cet instrument, le *JVQ* a été administré à deux reprises à la population des États-Unis (Finkelhor, *et al.*, 2005b; Finkelhor *et al.*, 2007; Finkelhor *et al.*, 2009; Finkelhor *et al.*, 2009).

Les résultats de ces recherches nous forcent à se pencher sur l'utilité d'étudier chacun des domaines séparément, puisque selon Finkelhor (2005b), même si une majorité de répondants au questionnaire de victimisation vivent un jour ou l'autre une victimisation, nous devons souligner qu'une minorité de la population vit une grande proportion de la victimisation. En effet, la moyenne générale des répondants est de trois formes de victimisation et 7% de l'échantillon en a vécu 7 formes et plus. De plus, Turner et ses collègues (2010) ont trouvé que la polyvictimisation était plus reliée aux symptômes traumatiques que la victimisation répétée d'un seul type d'acte. Ainsi, étudier une seule forme de victimisation sur-estime souvent les conséquences réelles de cette forme de victimisation puisqu'elle exclut les autres types aussi présents. Sans oublier qu'une personne déjà victimisée, adulte (Van Dijk, 2001) ou enfant (Finkelhor *et al.* 2005b) a de plus grande chance d'être re-victimisée tout au long de sa vie en comparaison avec une personne qui n'a jamais été victimisée. Par exemple, les enfants victimisés (abusés ou impliqués dans les services de la protection de la jeunesse) seraient plus vulnérables à l'intimidation et au voies de fait entre autres étudiants (Perry *et al.*, 2001; Mohapatra *et al.*, 2010)

La fragmentation de la recherche peut mener à ignorer le phénomène de polyvictimisation et créer une discontinuité au niveau développemental. En effet, avec les types distinctifs de victimisation (maltraitance, intimidation, taxage...) survenus lors du développement d'un enfant et l'usage de termes différents à travers des différents stades (petite enfance/enfance/adolescence), il devient difficile de comparer les informations et d'avoir une vue d'ensemble de la victimisation. (Hamby et Finkelhor, 2000)

Un bon moyen de remédier à ce problème de fragmentation de la recherche en différentes catégories de victimisation et d'évaluer les conditions spécifiques des enfants victimes est d'étudier la victimisation en fonction du développement de l'enfant. La victimologie développementale explique que la victimisation juvénile peut être un *pattern* de vulnérabilité qui varie selon le niveau de développement et l'âge de l'enfant. Les caractéristiques d'un jeune enfant comme la faiblesse physique, l'isolement social, le manque de contrôle, la dépendance et les habiletés de résolution de problèmes diffèrent beaucoup des compétences d'un adolescent (Finkelhor et Asdigian, 1996), ce qui place les enfants plus à risque d'être victime. Aussi, différents types de victimisations apparaissent selon le stade de développement de l'enfant. Par exemple, l'intimidation (Nansel *et al.*, 2001), être témoin de violence domestique (Fantuzzo *et al.*, 1997; Hugues, 1988; Hugues et Barad, 1983) ou être victime de mauvais traitements sont des événements qui surviennent à différentes catégories d'âge. Par contre, à cause de la fragmentation de l'étude de la victimisation en crimes et en catégories variées (mauvais traitements, abus sexuel, intimidation, exposition à la violence) et le peu de tentatives d'intégrer tous les types de victimisation, il existe beaucoup d'incohérences et des résultats contradictoires dans les études (Finkelhor *et al.*, 2009).

1.1.4. La prévalence de la victimisation juvénile

Quelle est l'étendue du problème et le taux de victimisation? Il est difficile de répondre à cette question avec exactitude puisque, comme nous l'avons vu précédemment, il existe un fractionnement des connaissances au niveau de la victimisation globale en deux catégories : l'âge de la victime et le type de crime.

Premièrement, on définit dans ce travail la victimisation juvénile comme étant celle qui englobe toutes les jeunes victimes de moins de 18 ans. Cette coupure « conventionnelle » à 18 ans n'est jamais nette et, dans certaines recherches, elle se sépare en différentes tranches d'âge (souvent l'âge des victimes est divisé en catégories 12-15 ans, 16-17 ans, moins de 12 ans...). Deuxièmement, le taux de victimisation des enfants est souvent catégorisé différemment des crimes dont les adultes sont victimes et la nomenclature utilisée diffère pour nommer les types de crimes. Par exemple, le phénomène du taxage n'est en fait qu'une catégorie spéciale pour un vol qualifié. Due à cette division conceptuelle du crime, il devient difficile d'évaluer l'étendue du problème global, puisque les différents questionnaires n'ont pas toujours les mêmes divisions méthodologiques. Mais voyons tout de même ce que nous savons.

Au États-Unis, Finkelhor et ses collègues (2009) ont trouvé que presque le tiers des enfants de 0-1 an, ont fait l'expérience de certaines formes de violence personnelle, ont été témoins de violence ou de victimisation indirecte. Plus en détails 2,1% ont subi des mauvais traitements, 15,4% ont subi de la violence de la part de leur fratrie et 9,5% ont été témoins de violence familiale. Dans une autre recherche menée par Finkelhor et ses collègues (2005c), le *JVQ* indiquait que dans la tranche des 2-17 ans, 71% de l'échantillon avait vécu au moins un des 34 types de victimisation explorés. Cette exposition à la violence était associée à des problèmes de comportements et émotionnels chez les jeunes victimes (Finkelhor *et al.*, 2009; Turner *et al.*, 2010). Selon la plus importante enquête de victimisation aux États-Unis le *National Criminal Victimization survey (NCVS)*, on estimait que la tranche d'âge des 12-17 ans, qui représente 11% de la population des États-Unis, subit à elle seule le quart de la victimisation totale aux États-Unis (Hashima et Finkelhor, 1999).

L'état de la situation sur la victimisation au Canada s'expose à travers diverses enquêtes. L'Enquête Sociale Générale (ESG), indiquait que pour la tranche des 15-25 ans, les incidents violents avaient un taux de 284 pour 1000 habitants et les vols de biens personnels avaient des taux de 200 pour 1000 habitants pour l'année 2009.

Malheureusement, l'ESG ne donne aucune information sur les moins de 15 ans mais les taux des 15-25 ans sont de loin les plus élevés de toutes les autres tranches d'âge (Statistique Canada, 2010b). On estime aussi que les mineurs représentaient 22% des victimes de crimes avec violence rapportés à la police en 2003 (AuCoin, 2005). Au Québec, des données recueillies en 2004 auprès de parents démontraient que 80% des enfants avaient vécu un type d'agression psychologique, 43% auraient été l'objet de violence physique mineure et 6% de violence physique majeure. De ces ratios, au moins 40% des enfants auraient subi plus d'une forme de violence (Clément *et al.* 2005; Clément *et al.*, 2009). Selon les recherches de Card et Hodges (2008), 30 % à 60 % des jeunes ont été victimisés par des pairs au moins une fois durant une année scolaire, 15% d'entre eux, à chaque semaine. Peu d'études longitudinales s'intéressent à la victimisation chronique, toutefois l'étude de (Boivin *et al.*, 2010) affirme que, dans la province de Québec, près de 15% des enfants sont victimisés de manière chronique par leurs pairs sur une période d'au moins quatre ans.

Pour les mêmes phénomènes, les résultats peuvent varier énormément selon la source. Par exemple, si on compare des informations recueillies avec les données de la protection de la jeunesse (Clément *et al.*, 2009) avec d'autres enquêtes auprès de la population on peut obtenir des taux de maltraitance jusqu'à 5 fois plus élevés que les données administratives de la protection de la jeunesse (Guay *et al.*, 2002). Pour les cas de violence physique sévère, on pouvait obtenir des taux jusqu'à 20 fois plus élevés que les données de la protection de la jeunesse (Clément *et al.*, 2000; Clément *et al.*, 2005; Tourigny *et al.*, 2001).

1.2. Particularité de la victimisation juvénile en rapport à la construction de questionnaires

1.2.1. Définition et implication de la victimisation juvénile

Dans le contexte criminologique, la victimisation juvénile peut être définie « *as harms that occur to children because of other human actors behaving in ways that violate social norms* » (Finkelhor, 1997). Dans cette définition, on exclut alors les accidents, les

maladies et les désastres naturels et on tourne notre attention sur la victimisation « interpersonnelle » causée par des individus enfreignant des règles sociales établies.

La définition d'enfant diffère selon les pays, mais au Canada dans un contexte juridique, un enfant dans correspond à un individu de moins de 18 ans, ensuite on le considère comme un adulte. Au niveau de la recherche, la définition légale d'un enfant (moins de 18 ans) est très utile puisque l'âge influence comment le système de justice criminelle rend traite un cas. Sans oublier que 18 ans correspond à un changement important dans le style de vie d'une personne, comme la fin des études et l'entrée sur le marché du travail (Hashima et Finkelhor, 1999).

Au niveau victimologique et criminologique, cette distinction entre l'enfance et l'âge adulte est très importante puisque les normes sociales varient selon l'âge. En effet, dans le système de justice pénale adulte ou le système de justice pour les jeunes contrevenants, la définition d'un crime (par exemple : vol qualifié et taxage) et d'une victime varie selon la maturité du sujet. Lorsque nous parlons de victimisation et de criminalité juvénile, il existe un décalage réel entre ce qui est considéré un crime chez les adultes et le même crime chez les enfants. Par exemple une bagarre dans la cour d'école n'aura pas la même gravité qu'une altercation sur un lieu de travail. En effet, une bagarre est un voie de fait lorsqu'elle s'adonne entre adulte alors qu'une bagarre chez les enfants ne sera pas nécessairement considérée comme un crime. Les violences faites par la fratrie ou les pairs à l'école, la victimisation indirecte (la violence conjugale, les homicides (Jaffe *et al.*, 1990; Wolak et Finkelhor, 1998) et la victimisation par Internet (Wolak *et al.*, 2006) sont souvent ignorées au niveau juvénile (Par exemple, ce qui est considéré comme de la cyber-intimidation chez un enfant est l'équivalent du harcèlement chez un adulte).

Il existe clairement dans notre culture occidentale une différence de traitement du contrevenant selon l'âge. Ceci se traduit par un système alternatif de justice pour les moins de 18 ans et la plupart du temps les crimes entre enfants se règlent par des systèmes informels ou sont tous simplement ignorés (Finkelhor et Wolak, 2003) ou ne sont pas rapportés la majorité du temps (Card et Hodges, 2008). Ceci amène une certaine

ambiguïté lorsqu'on aborde la victimisation des jeunes puisque, selon les normes, les jeunes ne sont pas victimes d'un «crime» mais plutôt d'un «conflit» entre adolescents. Notre société présume que les crimes commis par les jeunes sont moins sérieux et ne nécessitent pas l'intervention des systèmes de justice. Du point de vue de la responsabilité criminelle, on assume que le jeune délinquant est moins responsable de ses actions qu'un adulte vu son jeune âge. Pourtant, la violence entre les jeunes enfants (fratrie ou pairs) n'a pas été trouvée moins blessante psychologiquement ou physiquement que celle entre adultes (Finkelhor *et al.*, 2006; Wiehe, 1997).

D'autre part, le statut de dépendance, d'immaturité et de vulnérabilité de l'enfant amène aussi des types spécifiques de crimes liés à cette population comme les mauvais traitements (abus physiques, négligence, exploitation...). Même lorsqu'on parle de crimes spécifiques aux jeunes, il existe tout de même une ambiguïté à l'intérieur de cette catégorie. Par exemple, selon les milieux sociaux ou les cultures, la fessée peut être soit encouragée ou soit être considérée comme un crime (Greven, 1990; Strassberg *et al.*, 1994; Straus, 1994). On peut alors conclure que les enfants sont victimes de toutes les formes de crimes que vivent les adultes en plus de celles qui sont particulières à leur statut d'enfant.

Puisque nos normes sociales varient beaucoup (Gracia et Herrero, 2008) et n'englobent pas nécessairement l'entièreté de la victimisation vécue par les enfants, il faudrait trouver une meilleure définition de la victimisation et ne pas se limiter à la définition des crimes conventionnels. Vu l'inconsistance entre ce qui est considéré comme un crime chez l'adulte et l'enfant, les questionnaires sur la victimisation juvénile devraient aller au-delà crimes définis dans les codes criminels selon Hamby et Finkelhor (2000). En effet, de nombreux questionnaires sur la victimisation criminelle rapportent des résultats plus élevés pour les crimes perpétrés par des étrangers, des incidents rapportés à la police ou des crimes non sexuels (Eisenberg, 1990; Kindermann *et al.*, 1997; Koss, 1992; Koss, 1996; Lynch, 1996; Osofsky, 1995; Percy et Mayhew, 1997). Alors que les questionnaires sur la victimisation (à l'opposition des questionnaires sur la criminalité) aide à inclure des victimisation que les victimes elles-mêmes ne considère pas comme des

crimes (Wells et Rankin, 1995). Les crimes proférés contre les enfants n'entrent que très rarement dans ces catégories de crimes conventionnels. Les questionnaires qui vont au-delà de la définition des crimes conventionnels obtiennent généralement des taux de victimisation beaucoup plus élevés, parfois même de 2 à 4 fois plus (Wells et Rankin, 1995).

Cependant, il faut comprendre que certains crimes rapportés par les enfants peuvent être des événements triviaux (Levine, 1976; Garofalo *et al.*, 1987). Contrairement aux attentes, lorsqu'il y a eu une révision du *National Crime's Victims Survey (NCVS)* afin d'élargir la définition des crimes, il y a eu une augmentation de crimes rapportés mais cette augmentation n'incluait pas seulement des événements triviaux ou mineurs (Hamby et Finkelhor, 2000; Taylor et Rand, 1995). D'ailleurs, il est préférable de rapporter le plus d'incidents possibles et d'en éliminer par la suite plutôt que de passer complètement à côté d'événements plus graves qui ne se conforment pas complètement à une définition.

1.2.2. La construction des questionnaires

La méthode de construction des questionnaires est d'une importance capitale sur la qualité des données que nous amassons. D'autant plus que s'ils sont administrés à une population très distincte et variable comme celle des mineurs, ce qui mène à des problèmes méthodologiques et conceptuels. Hamby et Finkelhor (2000) détaillent les différentes barrières qui peuvent causer des problèmes à l'étude de la victimisation juvénile : la fragmentation de la recherche (telle que discuté dans une section précédente), l'isolement disciplinaire (entre les différents domaines qui étudient le phénomène de la victimologie), la séparation entre la recherche et la pratique (des instruments sont créés mais les définitions ou le vocabulaire ne ressemblent pas à celui qu'on utilise dans les institutions comme le système de justice ou système de protection de la jeunesse), la discontinuité développementale (abordée aussi dans une section précédente) et les inconsistances méthodologiques (que nous aborderons plus longuement dans les sections suivantes).

D'abord nous verrons comment la construction d'un questionnaire utilisé pour un sondage doit suivre des règles bien précises. Pour mesurer la qualité d'un questionnaire nous devons faire appel à deux concepts psychométriques centraux : la validité et la fidélité.

Validité interne

La validité interne est un type de validité relative au contenu. Elle sert à vérifier la qualité du lien entre la question et son concept. Par exemple, pour une question qui fait référence aux voies de fait, on doit s'assurer que les mots choisis sont compréhensibles auprès de la population recensée. Cette validité assure que la question soit rattachée au contexte et comprise comme telle à la lecture de la question. De plus, la validité interne fait référence non seulement au lien entre le concept et la question mais aussi entre chaque facette théorique d'un phénomène. Par exemple, si on construit un questionnaire sur la dépression, on doit s'assurer que chacun des critères du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (DSM) qui servent à définir la dépression, sont présents et relevés dans le questionnaire (Laveault et Grégoire, 2002).

Pour obtenir une bonne validité interne, le questionnaire ne doit pas déborder du cadre de la recherche et donner des résultats crédibles et authentiques. Plusieurs phénomènes peuvent venir compromettre la validité d'une recherche, les plus communs sont les attentes du chercheur et du sujet, les fluctuations de l'instrument, les procédés de sélection des sujets, l'administration répétée aux mêmes sujets, la perte de sujets, la maturation et les facteurs historiques (Robert *et al.*, 1988).

Validité externe

La validité externe sert à établir si notre objet d'étude peut s'appliquer à d'autres contextes et jusqu'à quel point il est possible de généraliser les résultats d'un échantillon à sa population. La validité externe se construit sur la validité interne, si cette dernière n'est pas adéquate, la validité externe devient automatiquement invalide (Cook, 1979). La

validité externe peut se diviser en plusieurs catégories dont la validité prédictive, la validité concomitante, la validité échantillonnale et la validité environnementale. D'abord, la validité prédictive sert à évaluer la qualité de la prédiction faite par un test, dans le cas d'une enquête, ce concept est moins pertinent car il n'est pas dans la nature d'une enquête de prédire des résultats. Par contre, la validité concomitante qui consiste à évaluer le degré de corrélation entre les scores d'un questionnaire et les scores d'un questionnaire de référence est une notion importante lorsqu'on développe un questionnaire d'enquête (Laveault et Grégoire 2002). Lorsqu'on compare deux enquêtes, plus il y a de points de comparaison, plus l'instrument est qualifié de valide. La vérification de cette validité est un des objectifs de la présente recherche.

La validité échantillonnale peut être diminuée par des problèmes de représentativité lorsqu'on choisit l'échantillon qui servira à la collecte de données. La représentativité dépend de la taille de l'échantillon tiré de la population et de la constitution au hasard de cet échantillon. On appelle un tel échantillon, un échantillon probabiliste (Chein, 1977). Dans un échantillon probabiliste, chaque élément de la population cible a des chances de faire partie de l'échantillon. En conséquence, de meilleures inférences statistiques peuvent en être tirées. Puisque la recherche se fait dans un cadre volontaire, les refus de faire le test sont des sources d'erreurs car les gens qui refusent présentent généralement des caractéristiques qui peuvent influencer les résultats.

La validité écologique mesure à quel point le questionnaire permet de prendre en compte l'influence du contexte de la personne interrogée. Une validité écologique est adéquate lorsqu'elle permet au chercheur et au sujet d'avoir une perception similaire de l'influence de l'environnement sur le participant (Bronfenbrenner, 1979). Les questionnaires sociodémographiques permettent d'avoir un meilleur contrôle sur les variables environnementales.

Fidélité

La fidélité est la mesure de la constance et de la certitude, elle fait référence à la capacité d'un questionnaire de toujours obtenir des résultats similaires. Par exemple, dans un questionnaire de victimisation, la fidélité est élevée si la personne interviewée donne les mêmes réponses entre deux passations du questionnaire. Par contre, il est possible que cette même personne ait vécu une nouvelle victimisation entre les deux passations (variation au hasard). Il est important de savoir qu'un instrument valide est nécessairement fidèle (Robert *et al.*, 1988). Donc nous nous concentrerons dans ce travail sur la validité de la mesure.

Finalement, pour s'assurer de la qualité d'un instrument, en plus d'être valide et fidèle, l'instrument de mesure doit être sensible (faire des distinctions assez précises), plus la gradation est fine, plus il est possible de distinguer les catégories (ex : différents crimes). De plus, il est à noter qu'il existe toujours des erreurs dues à la nature instable de l'être humain (fatigue, attention, humeur, mémoire...) et c'est pour cette raison que nous devons réduire au maximum les erreurs de validité et de fidélité car il y aurait présence de fluctuations à la base (Robert *et al.*, 1988).

1.2.3. Particularités appliquées aux questionnaires

Voyons maintenant les particularités soulevées par la population juvénile lors de la passation d'un questionnaire de victimisation.

Compréhension

Il est important de sonder les bons concepts, mais il est d'autant plus important de savoir si la population interviewée peut bien comprendre leur signification. La construction des questions fait face à plusieurs difficultés, il faut que les interviewés comprennent les questions mais aussi qu'ils les comprennent de la même façon. De plus, l'interviewé doit être capable de répondre à la question, un jeune aura beaucoup de difficulté à répondre à

des questions tels que le revenu familial ou autres questions qui ne font pas partie de l'univers d'un enfant. Et dans le cas de la victimisation juvénile, nous devons nous assurer que le vocabulaire utilisé soit compris par un ensemble de victime à travers différents niveaux de développement. Il faut donc s'assurer que le vocabulaire, la grammaire et la syntaxe soient simples. On pourrait même comparer ce processus de mise à niveau de la même manière que la traduction dans une autre langue. Il ne faut pas oublier que le niveau de vocabulaire d'un enfant n'est pas le même que celui d'un adulte. Le niveau de lecture doit être adapté au niveau des personnes interviewées et les mots doivent venir des conversations de tous les jours.

Le contenu et les concepts rattachés doivent être adaptés au langage de l'enfant. En général, les catégories larges et générales sont moins préférables que les termes spécifiques (Saywitz and Camparo, 1998). Il ne faut pas oublier que la terminologie légale est également étrangère aux enfants (Saywitz et al., 1990 ; Steward et al., 1993). Par exemple, les mots concrets comme « frapper », « couteau » sont des meilleurs termes que « enlèvement », « assaut », « arme ».

Il est toujours important en composant un questionnaire d'essayer de remplacer un mot complexe par un mot plus simple sans que cela change le sens de la question. Par exemple écrire « acheter » plutôt qu' « acquérir », « dire » plutôt que « affirmer », ou « habiter » plutôt que « résider » etc. S'il est impossible de changer un mot pour quelque chose de plus simple, il est impératif de donner une définition du terme.

Un enfant peut comprendre un mot mais sa compréhension peut-être différente de celle d'un adulte (Wells et Rankin, 1995). À partir de 5 ou 6 ans, la plupart des enfants sont capables de comprendre les questions pourquoi, quand et comment (Steward *et al.*, 1993). Des termes comme plus ou moins devraient être évités ou limités et des exemples devraient être utilisés mais sans contraindre une catégorie à cause de mauvais exemples. Il est aussi important d'utiliser un contexte familier au répondant.

Les questions utilisées dans un questionnaire pour les enfants devraient être courtes, l'usage d'une question longue qui nécessite un effort de mémorisation risque d'être moins bien comprise, ceci est encore plus important lorsque la question est dite par un intervieweur, car la personne questionnée n'aura pas tendance à vouloir faire répéter la question, pour ne pas ralentir le rythme de l'entrevue (Robert *et al.*, 1988). Aussi, si une question est trop longue, elle sera susceptible à l'effet de primauté ou de récence (Payne, 1951). En effet si une question est longue, les gens auront tendance à prendre en considération soit uniquement le début ou la fin de la question et d'oublier le reste. Afin d'éviter ce biais, il est utile de la diviser en plusieurs petites questions (Robert *et al.*, 1988). Selon l'étude de Breton et ses collègues (1995) la compréhension des questions d'un questionnaire varierait selon le nombre de mots. Par exemple, la compréhension d'une question comprenant 1 à 9 mots était d'environ 80%, pour des phrases de 10 à 19 mots la compréhension chutait à 60% et au-delà de 20 mots, seulement 40%. Des exemples seront étudiés dans la méthodologie étant donné la nature des questionnaires utilisés.

D'autres recherches confirment que les questions plus longues pourraient être plus efficaces lorsqu'on pose des questions sur des comportements indésirables. Selon Sudman et Bradburn (1979) et Bradburn (1983), les longues questions pourraient réduire l'effet de la désirabilité sociale et aideraient les répondants à faciliter le rappel. Les exemples et l'usage de contexte facilitent le rappel et donne plus de temps pour que le répondant se rappelle les gestes ou les événements subis. Les questions plus longues sont donc plus utiles si le comportement est habituellement sous-évalué (Robert *et al.*, 1988).

Il est parfois nécessaire d'avoir recours à des exemples si on veut préciser le sens de certains termes. Cependant il existe un danger à utiliser des exemples trop spécifiques ce qui pourrait influencer la réponse de l'interviewé. En effet, le répondant peut alors oublier le sens général de la question et se concentrer uniquement sur des événements qui sont cités en exemple (Robert *et al.*, 1988).

Pour faciliter la compréhension d'une question il faut utiliser des verbes simples (présent, passé) plutôt que des conjugaisons ou des temps plus complexes. (Saywitz et Camparo, 1998 ; Steward *et al.*, 1993).

Contenu théorique

Habituellement les questionnaires en recherche se basent sur une théorie. Cependant, les sondages de victimisation de manière générale sont athéoriques. Dans l'ensemble des enquêtes, mis à part la notion de catégorisation des crimes, il n'existe pas de contexte théorique, car les informations qu'on obtient ont une portée simplement descriptive. Ceci nous prive donc de poser certaines questions pertinentes sur la population ciblée (les jeunes). Si on se fie seulement au contexte criminel, on oublie donc une bonne partie du vécu des jeunes. Par exemple dans un contexte de victimologie développementale, on explique que la victimisation juvénile peut être un patron de vulnérabilité qui varie selon le niveau de développement d'un enfant : les caractéristiques d'un jeune enfant comme la faiblesse physique, l'isolement social, le manque de contrôle, la dépendance et les habiletés de résolution de problèmes diffèrent beaucoup des compétences d'un adulte (Finkelhor et Asdigian, 1996). Ainsi, il est très important d'enquêter sur tous les types de crimes dont un enfant peut être victime afin de récolter des données justes de la réalité des jeunes victimes. La construction du *JVQ* se base sur la théorie de la victimologie développementale.

Attentes du sujet

Les outils pour effectuer les enquêtes peuvent aussi avoir une influence sur le dévoilement de la victime. Souvent, lors de l'administration d'un questionnaire par téléphone, il peut y avoir la présence d'autres personnes (parents, frères, sœurs...), cela peut influencer les révélations que fera un répondant, même si la victimisation n'inclut pas de cas intrafamiliaux (Wells et Rankin, 1995). Étant donnée la nature même d'un enfant, les possibilités pour lui de vivre seul ou d'avoir une ligne de téléphone privée sont moins grandes que pour un adulte. La nature même d'une victimisation peut être embarrassante pour un enfant et il peut être tenté de modifier ses réponses pour paraître

différemment devant le chercheur ou toute personne qui entend la conversation. On peut traduire ce phénomène par la notion de désirabilité sociale (Robert *et al.*, 1988). Le même phénomène peut se produire chez un adulte qui répond à un questionnaire pour son enfant. Par exemple, pour les questions sur les mauvais traitements ou les abus sexuels, les tuteurs ou parents seront beaucoup plus réticents à répondre à certaines questions s'ils sont les auteurs des sévices. D'ailleurs, le *JVQ* présente un taux de réponse plus bas pour les questions de victimisation sexuelle, de mauvais traitements et de violence parentale (Finkelhor, 2005a). Par contre, l'effet de la désirabilité sociale peut-être diminué par l'enquête téléphonique car l'anonymat téléphonique favorise le dévoilement sur des sujets délicats (Bajos *et al.*, 1992; Robert *et al.*, 1988; Bermack, 1989). Les entretiens par téléphone donnent parfois de meilleurs résultats que les entretiens en face à face (Reddy *et al.*, 2006; Rosenbaum, *et al.*, 2006). Les entretiens téléphoniques sont d'ailleurs couramment utilisés pour les enquêtes de victimisation comme l'Enquête Sociale Générale (ESG) ou les enquêtes sur la violence familiale envers les enfants au Québec (Clément *et al.*, 2005).

Validité échantillonnale

Le type d'enquête utilisé peut influencer la validité échantillonnale. Premièrement, au Canada, la DUC n'enregistre que les crimes qui ont été rapportés à la police et ce, même si uniquement une partie de la criminalité est rapportée (Laroche, 2001; Besserer et Trainor, 2000) et que cette rapportabilité varie selon le type de crime (Wemmers, 2003). Pour identifier ce chiffre noir, les chercheurs comme Reiss (1967) et Biderman (1967) se sont inspirés des études de délinquance auto-révélee pour enquêter sur la victimisation auto-révélee. Par la suite, le gouvernement américain a lancé un programme de recherche pour étudier les taux de victimisation dans la population. Quinze ans plus tard, le Canada construit un programme similaire avec la création l'ESG en 1988, et ses réitérations en 1993, 1999, 2004 et 2009. L'ESG sonde la victimisation de la population de 15 ans et plus, contrairement aux *NCVS* qui sondent les victimes de 12 ans et plus (Bureau of Justice Statistics, 1992). Par contre, différents questionnaires se disputent les tranches d'âges qui ne sont pas couvertes par les grandes enquêtes nationales. Cette procédure a

pour conséquence de nous donner une évaluation décousue de la victimisation des moins de 18 ans.

Les données de toutes les bases de données et d'enquêtes comme la DUC, la protection de la jeunesse, l'EIQ et l'ECI présentent des grandes lacunes au niveau de la représentativité. Puisque les cas signalés sont souvent les plus graves et les plus flagrants (Clément *et al.*, 2009) et qu'on cible des populations cliniques lors de l'échantillonnage, les taux ne sont pas généralisables au reste de la population. Pour tenter de solutionner ce problème, on a mis en place des enquêtes auprès de la population comme le *PCCTS* (Straus, 1998), l'ESG, le *NCVS* et le *JVQ*. Ces sondages contiennent des échantillons plus représentatifs de la population faits par le biais d'entrevues au hasard.

Inévitablement, la sélection des sujets n'est jamais effectuée complètement au hasard puisque la déontologie de recherche demande que le participant soit volontaire. Donc, le taux de participation peut aussi influencer la validité d'un questionnaire. Les gens qui acceptent ou refusent de participer à une recherche représentent deux groupes différents (Rosnow et Rosenthal, 1976), ce qui peut avoir une influence sur la valeur des résultats. Par exemple le taux de non-participation de l'ESG 2009 était de 34%, il est possible que les non-répondants auraient eu des réponses différentes (Statistique Canada, 2010a).

Aussi, il peut exister plusieurs types d'erreurs d'échantillonnage dû à la méthode d'enquête. Les enquêtes sont souvent effectuées par téléphone et tous les enfants n'ont pas accès au téléphone notamment ceux qui ne sont pas rattachés clairement à une habitation, les jeunes institutionnalisés, les enfants qui fuient et les jeunes sans-abri. Ils auront une victimisation sans doute plus élevée que la moyenne et sont omis par les grandes enquêtes (Wells et Rankin, 1995). Par contre, les entrevues téléphoniques permettent de rejoindre un maximum de participants pour un coût moins élevé (Weeks *et al.*, 1983, Robert *et al.*, 1988) et cause moins d'inconvénients pour les participants (déplacements, rencontre en face à face). Compte tenu des erreurs d'échantillonnage, les taux de victimisation pourraient sous-estimer significativement l'ampleur de la victimisation chez les jeunes.

Le consentement libre et éclairé et la confidentialité peuvent devenir des notions difficiles à comprendre pour les plus jeunes enfants et ceci soulève un problème éthique. Les créateurs des questionnaires ne peuvent souvent pas avoir accès directement à la plus jeune population car aucune recherche n'établit clairement l'âge minimum pour comprendre la notion de consentement. D'ailleurs, lors de la traduction du *JVQ*, la création d'un groupe focalisé conduit auprès d'enfants entre l'âge de 10 à 12 ans a indiqué que les enfants de moins de 12 ans n'étaient pas tous capables de comprendre les implications du consentement éclairé (Cyr *et al.*, 2012). Pour contourner cette limite, le parent doit donner son consentement en plus de celui de l'enfant et lorsque le parent refuse que l'enfant soit directement interviewé, la victimisation est décrite par le parent (*proxy interview*). Ceci pose problème car la personne qui répond au questionnaire n'est pas nécessairement au courant de l'ensemble de la victimisation et il peut donc y avoir encore une fois sous-estimation (Hashima et Finkelhor, 1999). D'ailleurs, des études sur l'intimidation comparent l'estimation de la victimisation par des parents, des enfants et des professeurs et démontrent que la qualité de l'accord interjuge est plutôt pauvre (Ronning *et al.*, 2009) par conséquent, on accumule les événements non rapportés (Arsenault *et al.*, 2006).

Finalement, les questions ne sont pas toujours adaptées à la population questionnée. Entre un enfant de 12 ans et de 17 ans, la compréhension différente de termes ou de concepts vagues peut empêcher des révélations. Certains chercheurs soulignent le problème du jeune âge quant à la fiabilité des informations recueillies auprès de l'enfant ou la compréhension de chaque question (Hashima et Finkelhor, 1999). Les grandes enquêtes nationales essaient peu d'adapter les questions à la compréhension des enfants, ce qui mène à différents choix méthodologiques. Par exemple, les *designers* du NCVS ont limité l'âge de l'enquête aux jeunes de 12 ans et plus car ils considèrent que les enfants plus jeunes ne sont peut-être pas capables de se rappeler des événements ou de bien comprendre les questions de l'enquête. Des études ont toutefois remis en question cette possibilité à maintes reprises (Hamby et Finkelhor, 1999; Richters et Martinez, 1993; Selner-O'Hagan *et al.*, 1998; Shahinfar *et al.* 1997; Singer *et al.*, 1995).

Validité environnementale

L'environnement peut favoriser la minimisation de la victimisation vécue par les jeunes. On perçoit souvent faussement qu'une situation est moins criminelle lorsqu'elle se produit entre mineurs. Les crimes contre les enfants par d'autres enfants sont considérés comme des événements triviaux. En effet, les conflits et les attaques entre les pairs sont souvent décrits comme: « *although unpleasant and frightening, are not as alarming as suggested by the labels "assault" and "robbery"* » (Garofalo *et al.*, 1987). Des biais culturels semblent présumer que la violence à l'école est moins sérieuse que la violence que les adultes pourraient vivre dans leur lieu de travail. On considère qu'un délinquant est moins responsable de ses gestes dû à son jeune âge, mais les effets sur la victime ne sont pas nécessairement moins graves physiquement, moins menaçants ou ayant moins de conséquences psychologiques. Ce même biais pourrait aussi diminuer la tendance des victimes à rapporter les crimes lors d'enquête de victimisation car même la victime ne les considère pas comme importants ou anormaux. D'ailleurs, à l'exception des cas extrêmes (violence de gang, les crimes sexuels ou les assauts physiques dangereux), la plupart des cas de violence juvénile ne sont pas traités comme des infractions sérieuses par le public, les adultes et les autres agences de contrôle (Finkelhor, 1997). Il existe aussi une préférence marquée de régler le problème sans faire appel à la police et au système de justice (Hashima et Finkelhor, 1999). Les raisons énoncées chez les 12-17 ans pour ne pas faire appel à la police sont les suivantes : « réglé d'une autre façon » 36% et « l'événement n'est pas assez important » 31% (Hashima et Finkelhor, 1999). Il serait intéressant de distinguer si la catégorie « événement pas assez important » n'était pas suffisamment importante pour la victime ou pour la police.

De plus, les données de la protection de la jeunesse omettent certaines informations telles que les caractéristiques personnelles, familiales ou de l'environnement des enfants. (Lavergne, 2005). Ces données nous renseignent sur la capacité du système en place à répondre au problème social et non sur l'ampleur réelle de la victimisation (Sedlak et Broadhurst, 1996). Ce manque d'informations limite la compréhension du phénomène. Afin de récolter plus d'informations sur les victimes, l'EIQ et de l'ECI voulaient

impliquer les intervenants du milieu. On recense également des études effectuées auprès des gens en contact avec les enfants comme des professeurs, médecins et gardiens (Guay *et al.*, 2002). Il est très important de contrôler les informations sociodémographiques comme le font le *JVQ*, l'ESG et le *NCVS* pour avoir une meilleure validité environnementale.

Lorsqu'on questionne une personne sur sa victimisation on peut aussi mettre des limites de temps (à vie, dans la dernière année...). Connaître la victimisation dans la dernière année permet de comparer la victimisation entre les différentes tranches d'âge. Ceci permet donc de s'interroger sur les types de victimisation vécues selon le l'âge ou niveau de développement, ce qui nous renseigne informellement sur l'environnement dans lequel vit l'individu. Cette étendue (1 an) permet aussi de comparer la victimisation des jeunes avec celle des adultes, puisque l'inverse, comparer la victimisation à vie d'un adulte et d'un enfant, ne serait pas pertinent compte tenu que la victimisation à vie augmente naturellement avec le temps. Des instruments comme le *Violence Exposure Scale* (Fox and Leavitt, 1995), ne spécifient pas de période de référence. Cela peut poser problème puisque certains enfants sont exposés à plus de violence parce qu'ils sont tout simplement plus vieux. Pour cette raison, il est important d'avoir des références temporelles standardisées (par exemple dans les douze derniers mois). La recherche indique que plus la période de référence est courte, plus les résultats sont précis (six mois est mieux qu'un an) (Czaja *et al.*, 1994; U.S. Department of Justice, 1974 & Robert *et al.*, 1988). Par contre, pour s'assurer de capter un phénomène plus rare, il faut parfois élargir la période de référence (Hamby et Finkelhor, 2000).

1.2.4. Particularités dues à la comparaison de population

Les variables démographiques disponibles dans cette recherche porteront sur l'âge, le sexe, le type de famille, la scolarité, le revenu et l'ethnicité. La comparaison de ces informations permet de savoir si les réalités sociodémographiques et économiques peuvent expliquer certaines différences lors de la comparaison des victimisations des deux questionnaires. D'abord, ces variables nous permettront de déterminer le degré de similitude entre les deux échantillons et le degré de comparabilité : savoir si les deux

échantillons de chacun des questionnaires ont une même composition sociodémographique et économique, sachant que les deux échantillons sont tirés de deux populations différentes. Si nous obtenons des résultats similaires au niveau du sexe, du niveau de scolarité et de l'ethnicité, nous pourrions conclure que les deux échantillons sont sensiblement similaires. Ensuite, il est important de connaître l'influence des variables sociodémographiques sur les taux de victimisations lorsque nous comparons les deux questionnaires. Examinons maintenant chacune des variables :

L'âge

Nous savons que l'âge joue un rôle important sur le type et le nombre de victimisation. En effet, un enfant est beaucoup plus dépendant et vulnérable qu'un adulte et durant son développement, il est en contact avec différents milieux (maison, école, travail etc.) et acteurs (parent, fratrie, camarades de classe etc.). Ils présentent donc de différents types de victimisation selon leur fréquentation (Hashima et Finkelhor, 1999; Margolin et Gordis, 2000; Wemmers, 2003; Stickle et Carlson, 2010). Il est important de considérer que les étudiants et les gens à la recherche d'emploi sont plus souvent victimes de crimes contre la personne (Besserer et Trainor, 2000).

Le sexe

Chacun des questionnaires permet l'identification du sexe du répondant, ceci permettra de déceler s'il existe une différence entre la victimisation des jeunes hommes et des jeunes femmes. Il est important de noter qu'en général les hommes et les femmes ont des taux similaires de victimisation, cependant, la nature des crimes violents est différente par exemple, les hommes seront plus victimes de voies de fait et les femmes plus souvent victimes d'agression sexuelle (Besserer et Trainor, 2000, Howard et Wang, 2005; Shrier *et al.*, 1998) et de victimisation sexuelle à l'enfance (Tolin et Foa, 2006).

Le type de famille

Le type de famille peut avoir un impact sur la victimisation d'un enfant. D'abord, les ménages à plus faible revenu comme les parents monoparentaux peuvent être exposés

plus facilement à des victimisations (Estrada et Nilsson, 2004 ; Lauritsen, 2003; Nilsson et Estrada, 2006). Les enfants qui vivent dans les familles reconstituées auront plus de probabilités d'être exposés à la victimisation que ceux des autres types de structure familiale. (Finkelhor et Astigan, 1996; Turner *et al.*, 2006; Hanson *et al.*, 2006; Daly et Wilson, 1981). Ainsi, le bien-être de l'enfant peut être perturbé par le manque de revenu dans une famille monoparentale et par les problèmes relationnels dans une famille reconstituée (Thompson *et al.*, 1994; Turner *et al.*, 2007; Jablonska et Lindberg, 2007). Les risques de victimisation sexuelle sont aussi plus élevés dans les types de familles non-traditionnelles, c'est-à-dire sans les deux parents biologiques (Freeman et Temple, 2010). Les victimes célibataires, séparées, divorcées affichent des taux de victimisation plus élevés (Besserer et Trainor, 2000). En effet, les gens célibataires sont portés à faire plus d'activités extérieures et ce qui multiplie les possibilités de victimisation (Besserer et Trainor, 2000; Stickley et Carlson, 2010).

La scolarité

Le niveau de scolarité du parent et de l'enfant peut être intimement relié au revenu familial. Selon les études de Schumm, Briggs-Phillips, & Hobfoll, (2006) des niveaux plus faibles d'éducation tendent à influencer le degré d'exposition au stress ce qui engendre le développement de stress post-traumatique dû à la présence de plus de facteurs stressants.

Le revenu familial

Le revenu familial peut être un facteur lié à la victimisation. En effet, les gens économiquement désavantagés ont plus de possibilités de vivre de la violence (Stickley et Carlson, 2010). Les familles vivant avec un revenu annuel de moins de 15 000\$ sont plus à risque de vivre des mauvais traitements ou d'autres types de victimisations (Cappelleri *et al.*, 1993). Dans les pays riches, le risques de mortalité par la violence est le plus bas en comparaison avec les pays moins riches (Sethi & al., 2006). Toutefois, il est important de garder en tête qu'un faible revenu peut être associé à des taux plus élevés de crimes violents mais à un moindre risque de vols de biens. Les gens plus fortunés

représentent une cible attrayante pour les crimes contre les biens (Besserer et Trainor, 2000).

L'ethnicité

L'appartenance à un groupe ethnique peut engendrer des types de crimes spécifiques comme les crimes haineux, il est important de tenir compte de cette variable. Les deux questionnaires abordent la question des crimes haineux mais il est impossible de les comparer. Il faut tout de même garder en tête que certains crimes conventionnels (les voies de fait, les vols,...) peuvent être motivés par l'appartenance ethnique. De plus, pour une femme, l'appartenance à une minorité visible peut être un facteur de risque quant aux voies de fait (Acierno *et al.* 1999).

1.3 Objectif de la recherche

Afin d'améliorer notre compréhension du phénomène de la victimisation juvénile, cette étude a pour objectif de :

- *Comparer la victimisation juvéniles des 15-17 ans du JVQ avec ceux de l'Enquête Social Générale de 2009 (ESG).*

Pour atteindre cet objectif, nous devons répondre d'abord dans l'ordre aux trois questions suivantes :

- *Comment les indices sociodémographiques et la structure des questionnaires influencent ils les taux de victimisation?*

Le but de cet question est de savoir si les deux échantillons interrogés (validité externe) et la structure des questions (validité interne) des deux enquêtes sont comparables. Plus il y aura de variations au niveau des variables sociodémographiques et de la structure des questions plus les taux de victimisation en seront influencés.

- *Les taux de victimisation des douze derniers mois des jeunes de 15-17 ans sont-ils comparables entre les deux enquêtes?:*

Il est important de déterminer si les crimes communs détectés par l'ESG et le JVQ présentent des taux similaires.

- *Les taux de victimisation à vie des jeunes de 15-17 ans sont-ils comparables entre les deux enquêtes?:*

Comparer les taux de victimisation à vie permet un deuxième point de comparaison entre les deux questionnaires.

CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE

2.1. Questionnaires utilisés

La présente étude fera des analyses secondaires sur deux bases de données préexistantes, l'une provenant d'une enquête faite à l'aide du *Juvenile Victimization Questionnaire* sur une population du Québec et l'autre provenant de l'Enquête Sociale Générale établie par Statistique Canada. Les caractéristiques de chaque enquête sont décrites dans leur section respective.

2.1.1. Le Juvenile Victimization Questionnaire

Le *Juvenile Victimization Questionnaire (JVQ)*, a été développé par Hamby et Finkelhor (2004) aux États-Unis et adapté spécialement pour l'administration à des enfants. Il a été traduit et administré par une équipe de chercheurs du Québec (Cyr *et al.*, 2012) sur un échantillon clinique auprès de jeunes suivis en Centre Jeunesse du Québec (un échantillon composé de jeunes à haut risque de victimisation et de délinquance). La traduction a été faite en utilisant la méthode de Vallerand (1989). Cette technique implique que deux traductions parallèles sont faites simultanément (par quatre traducteurs) afin d'avoir la meilleure interprétation possible. Ceci assure une meilleure validité et une meilleure fidélité de l'instrument traduit. Suite à la passation du questionnaire, la traduction du *JVQ* a été administrée à un échantillon de 1400 sujets tirés de la population générale. De cet échantillon, on compte 783 jeunes pour les 15-17 ans et 617 jeunes pour les 12-14 ans. Cette base de donnée a été bâtie par : Cyr, K.; Collin-Vézina, D.; Chamberland, C.; Lessard, G.; Clément, M-È, Damant, D., Gagné, M-H, et Wemmers, J-A.

Participants

Dans le cadre de cette recherche seulement les réponses des 783 jeunes de 15 à 17 ans seront utilisées lors de la comparaison des questionnaires. L'échantillon utilisé est composé d'un nombre un peu plus élevé de participants féminins; 45,7% des répondants

sont de sexe masculin et 54,3% sont de sexe féminin. Le type de famille dominant dans l'échantillon du *JVQ* est la famille traditionnelle (deux parents biologiques) qui équivaut à 62,4% des interviewés. L'autre groupe dominant est associé aux familles monoparentales qui composent 26,0% de l'échantillon. Pour le reste, ils vivent dans d'autres types de familles (11,3%) ce qui correspond aux familles d'accueil, belles-familles, gardes partagées, grands-parents etc. Le niveau de scolarité de l'enfant dans le *JVQ* correspond bien à l'âge sondé, la majorité de l'échantillon correspond à l'âge de l'enfant et au parcours scolaire « normal », près de 18,8% ont 9 ans de scolarité (ce qui correspond au secondaire 3), 34,2% ont 10 ans de scolarité (secondaire 4), 29,9% ont 11 ans de scolarité (secondaire 5) et 11,6% ont 12 ans de scolarité (cégep ou autres).

Pour ce qui est du revenu, les jeunes répondants du *JVQ* ont évalué en majorité que leur revenu familial était dans la moyenne (61,2%). Ceux qui se considéraient plutôt riches composaient 31,5% de l'échantillon et les très riches 5,0% de l'échantillon. Très peu des jeunes s'évaluaient dans la pauvreté, 0,4% se trouvaient très pauvres et 1,9% se considéraient plutôt pauvres. Quant au niveau de scolarité des parents, la majorité des pères ont un diplôme d'études post-secondaires (55,9%) ce qui correspond au Cégep et l'Université. Ensuite 24,0% ont un diplôme d'études secondaires et 6,9% n'ont pas de diplôme secondaire. Pour le dernier 13,2% de l'échantillon, le jeune ne connaissait pas le parent ou son niveau de scolarité. Concernant le niveau de scolarité de la mère 59,6% ont un diplôme d'études post-secondaires, 23,6% ont un diplôme d'études secondaires et 5,2% n'ont pas de diplôme complété. Près de 11,5% des jeunes ne connaissaient pas leur mère ou le niveau de scolarité de celle-ci.

Finalement, au niveau de l'ethnicité, les minorités visibles correspondaient à 14,5% de l'échantillon.

Procédure de sélection

La collecte de donnée a été effectuée sur 5 mois par une enquête téléphonique d'environ 23 minutes auprès d'un groupe aléatoire de jeunes de 12 à 17 ans. Les données ont été recueillies en utilisant la technique de génération aléatoire des numéros de téléphone

(GANT), les numéros composés ne sont pas affichés pour respecter les règles d'aveuglement volontaire et afin de protéger la confidentialité, aucune identification a posteriori n'était possible. Les consentements libres et éclairés du parent et de l'enfant étaient obtenus verbalement. Les entrevues ont été effectuées par des intervieweurs d'une firme de sondage professionnelle avec expérience d'entretiens auprès des jeunes et préalablement formés durant le projet-pilote. Les interviewers devaient s'assurer que l'entrevue est faite dans un lieu où aucune tierce personne ne peut l'entendre. De plus, la structure du questionnaire fait en sorte que la compréhension par une tierce personne est minimisée (code chiffré ou réponse dichotomique). À la fin de l'entrevue, les jeunes étaient mis en contact avec des ressources d'aide si le besoin se présentait. Le projet a été accepté par le comité d'éthique de la recherche de la faculté des arts et des sciences (CÉRFAS) le 12 juin 2008. Aussi, le taux de non-réponse pour le *JVQ* est de 37.6 %. Selon la notion de validité échantillonnale, il est donc possible que les résultats puissent être biaisés car les individus non-répondants pourraient être différents de ceux dont les réponses ont été recueillies.

Mesures

Le questionnaire relève la victimisation d'un jeune sur 34 formes de victimisation (avec ou sans violence, directe ou indirecte et entre différents acteurs) sur une période de 12 mois en plus de celle présente depuis sa naissance. Le questionnaire a aussi été jumelé avec l'*International Self-Report Delinquency (ISR)*, un questionnaire de traumatismes (*TSCC* de Brière, 1996), un questionnaire d'événements aversifs (Turner, 1997) et d'un questionnaire sociodémographique. Les types de victimisation abordés par le *JVQ* sont très précis, il enquête sur cinq grandes catégories :

- 1) les crimes conventionnels (vol personnel, vol qualifié, vandalisme, voie de fait armé, voie de fait simple, tentative d'assaut, enlèvement, crime haineux),
- 2) les mauvais traitements (abus physique, abus émotionnel et psychologique, négligence, conflit de garde/enlèvement par un parent),

- 3) la victimisation par les pairs ou la fratrie (assaut par un groupe/gang, voie de fait, assaut aux parties intimes, intimidation, violence par ami(e) de cœur/ex-ami(e) de cœur),
- 4) la victimisation sexuelle (abus par un adulte connu, abus sexuel non-spécifique, abus sexuel par un pair/fratrie, viol complété ou tentative, exhibitionnisme, harcèlement sexuel verbal, relation sexuelle consentante avec un adulte),
- 5) puis finalement la victimisation indirecte (témoin de violence conjugale, témoin d'assaut sur la fratrie par un parent, témoin d'une voie de fait armé, témoin d'un voie de fait simple, cambriolage du domicile familial, meurtre d'un membre de la famille/ami, témoin d'un meurtre, exposition à des coups de feu, terrorisme ou émeute).

2.1.2. L'enquête sociale générale (ESG)

L'enquête sociale générale (ESG) est une étude quinquennale qui sert à comprendre comment les canadiens perçoivent le système de justice et leurs expériences de victimisation. L'ESG est aussi considérée comme une enquête complémentaire à la Déclaration Uniforme de Criminalité (DUC). Plus précisément, l'ESG enquête sur 13 types d'infractions différentes vécues au cours des 12 derniers mois et à vie. La dernière enquête a été menée au cours de l'année 2009. L'échantillon national est de 25 000 sujets.

Participants

De la base de données de l'ESG, les réponses de seulement 631 jeunes âgés entre 15 et 17 ans seront utilisées lors de la comparaison des deux questionnaires. L'échantillon de l'ESG contient un nombre plus faible de filles (45,2%) que de garçons (54,8%). Le type de famille dominant dans l'échantillon de l'ESG est la famille traditionnelle (deux parents biologiques) qui correspond à 57,8% des interviewés. L'autre groupe dominant correspond aux familles monoparentales qui composent 26,8% de l'échantillon. Pour le reste, ils vivent dans d'autres types de familles (15,3%) ce qui correspond aux familles d'accueil, belles-familles, gardes partagées, grands-parents etc.

Pour les détails sur le niveau de scolarité de l'échantillon de l'ESG, les résultats correspondent eux aussi à un développement scolaire normal, la majorité des jeunes sont en secondaire quatre (37,2%) et en secondaire cinq (28,1%). Près de 5,3% des jeunes sont au Cégep ou collège avec 12 et 13 ans de scolarité. Les jeunes au troisième secondaire composent 23,9% de l'échantillon et ceux ayant moins qu'un secondaire trois représentent 5,9% de l'échantillon. Lorsque nous abordons le revenu de l'échantillon de l'ESG, les résultats sont plus fiables que ceux du *JVQ* puisque la question regroupe des tranches de 10 000\$. Le *JVQ* pose une question subjective et n'impliquait pas de quantité monétaire, par exemple : « Sur une échelle de 1 à 5 ou 1 égal très pauvre et 5 égal très riche, ou classerais-tu ta famille ? ». En effet, les résultats des revenus forment une courbe normale. Pour pouvoir comparer les résultats de l'ESG et du *JVQ*, en se fiant au revenu moyen des ménages rapportés par Statistique Canada (Statistique Canada, 2012) pour l'année 2009 (et créer une échelle de 5 réponses comme celle du *JVQ*. La majorité des répondants ont un revenu familial dans la moyenne (33,4%), les plutôt riches représentent (18,7%) et les très riches (16,6%), les plutôt pauvres comptent pour 16,3% de l'échantillon et les moins nantis (15,0%).

Quant au niveau scolaire des parents, la presque majorité des pères détient un diplôme d'études post-secondaires (47,4%) alors que 21,2% de l'échantillon ont un diplôme d'études secondaires et 10% des pères n'ont pas de diplôme. Une grande proportion de répondants ne connaissaient pas le niveau d'études de leurs parents (21,4%). L'éducation de la mère est un peu différente, d'abord 52,8% des mères ont complété un diplôme d'études post-secondaires et 22,8% ont complété leur diplôme d'études secondaires. Un plus faible pourcentage n'avait complété aucun diplôme (7,6%). Finalement, 16,8% de l'échantillon de l'ESG ne connaissaient pas le parent ou son niveau d'études.

Finalement, l'échantillon contient 15,5% de répondants provenant d'une minorité visible.

Procédure de sélection

La population ciblée par l'ESG est le groupe de plus de 15 ans qui ne réside pas dans les institutions et qui ont accès à un téléphone dans leur ménage (99,1%). Mais elle n'inclut pas les ménages qui possèdent seulement un téléphone cellulaire (8%). La méthode d'échantillonnage de l'ESG consiste à diviser les dix provinces en strates géographiques et, parmi ces strates, les sujets sont sélectionnés par une méthode de composition aléatoire en plus d'une technique d'élimination des banques non valides. Les territoires sont étudiés selon une autre méthode et les résultats sont combinés séparément à ceux des provinces, nous n'en tiendrons pas compte dans le cadre de cette étude. La collecte des données qui s'est déroulée dans les dix provinces entre les mois de février et novembre 2009, a été effectuée au moyen de la méthode d'entrevue téléphonique assistée par ordinateur (ITAO). Les données étaient amassées par des interviewers qualifiés, formés relativement aux concepts et aux méthodes de collecte propres à l'enquête (Statistique Canada, 2010a). La couverture de la population ciblée de l'ESG est estimée complète à plus de 91%. Ces taux sont élevés pour pratiquement tous les groupes sociodémographiques, mais ils sont plus bas pour les ménages ayant les plus faibles revenus. De ce fait, ils sont légèrement sous-représentés dans l'échantillon. Le taux de non-réponse pour l'ESG était de 38.4 %. Très peu d'informations sont disponibles à propos des non réponses et les résultats peuvent de ce fait être biaisés à un point tel que les cas de non réponses pourraient être différents de ceux dont les réponses ont été recueillies.

Mesures

Les trois modules utilisés de l'ESG correspondent à la *Section Filtre, Victimes d'actes criminels contre les biens* qui inclut la question sur le vandalisme, le vol qualifié, l'introduction par effraction, vol de biens du ménage, vol dans un endroit public et le vol en voyage. Ensuite la *Section Filtre, Victimes d'actes criminels contre les véhicules* qui inclut vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces et le vandalisme sur un véhicule à

moteur et une question sur d'autres types de vols perpétrés dans les véhicules. Finalement la Section Filtre, *Victimes d'agression* qui inclut le voie de fait, la menace de voie de fait grave, l'agression sexuelle et l'attouchement. Pour plus de détails sur la structure des questionnaires il est possible de consulter un tableau comparant les victimisations sondées par les deux questionnaires et des extraits de l'ESG et du *JVQ* sont situés respectivement dans l'annexe A et B.

Tableau 1 : Synthèse des caractéristiques des deux enquêtes

| | ESG | <i>JVQ</i> |
|--|---|---|
| But des questionnaires | Fournir une estimation de la victimisation des canadiens | Compréhension développementale de la victimisation |
| Nombre de questions et catégories | Inclusion de 13 types de victimisation possibles en 3 modules : 1. Crimes contre les biens, 2. Crimes contre la personne, 3. Crime contre les véhicules moteurs. | Inclusion de 34 types d'incidents englobés dans 5 grandes catégories de victimisation qui englobent : 1. les crimes conventionnels, 2. les mauvais traitements, 3. la victimisation entre pairs et fratrie, 4. la victimisation sexuelle, 5. l'exposition à la violence. |
| Nombre de participant entre 15 à 17 ans | 631 | 738 |
| Type de <i>follow up</i> (questions suivantes) | Combien de fois l'événement s'est produit ? | Combien de fois l'événement s'est produit, L'auteur du crime, les blessures associées, la valeur de l'item volé. |
| Administration | Directement à l'interviewé | À partir de 12 ans, directement l'interviewé |
| Vocabulaire utilisé | Questionnaire est adapté à la compréhension des adultes | Le questionnaire est adapté à la compréhension des enfants |
| Types de répondant inclus | Tout le Canada en excluant les territoires et les moins de 15 ans. | Participants âgés de 12 à 17 ans vivant au Québec |
| Intervieweur et formation | Formation par Statistique Canada | Intervieweurs d'une firme de sondage professionnelle |
| Recrutement de l'échantillon | Collecte sur 10 mois pour variations saisonnières | Collecte sur 5 mois |
| Composition de l'échantillon | Répondant canadien | Répondant québécois |
| Exclusion de l'échantillon | Exclusion des ménages sans téléphone résidentiel. Pas de participation des institutions | Exclusion des ménages sans téléphone résidentiel. Pas de participation des institutions |
| Durée de l'interview | 45 minutes | 20 à 30 minutes |
| Taux de non réponse | 38,4% | 37,6% |

2.2. Stratégies analytiques

Une méthodologie quantitative sera utilisée afin d'atteindre les objectifs de la recherche étant donnée la nature de la base de données qui est bâtie à partir de questionnaires comportant presque entièrement des questions fermées. Les résultats descriptifs de l'ESG ont déjà été exposés dans le Juristat (Statistique Canada, 2010b) et les résultats descriptifs du *JVQ* sont en processus de publication (Cyr, Non-publié). Pour cette raison, ce mémoire contiendra uniquement les résultats concernant les 7 crimes comparables entre les deux questionnaires (vandalisme, vol, vol qualifié, introduction par effraction, tentative de voie de fait, voie de fait et agression sexuelle). Il y aura aussi une section sur les variables sociodémographiques (sexe, origine ethnique, type de famille, éducation, revenu) et les données sur la polyvictimisation (nombre de crimes différents vécus par l'individu). Des deux questionnaires, nous ne tiendrons compte que de la tranche d'âge des 15-17 ans.

Les caractéristiques sociodémographiques des deux échantillons seront comparées afin de voir à quel point nos échantillons sont similaires au niveau de l'éducation, de l'origine ethnique et du revenu. Ensuite, à l'aide de tests de Chi-carré et de tableaux croisés, une comparaison sera réalisée pour la victimisation à vie et des 12 derniers mois pour chacun des sept crimes ainsi que pour le phénomène de la polyvictimisation des jeunes de 15 à 17 ans. Ces analyses nous serviront à savoir si les deux questionnaires mesurent des taux de victimisation similaires.

2.2.1 Enjeux d'inclusion et d'exclusion de questions et équivalences

Afin de pouvoir comparer les deux questionnaires, des choix ont dû être faits quant aux questions qui seront comparées. Dans certains cas, une seule question d'un questionnaire équivaudra à deux dans l'autre. Ces choix reposent sur l'équivalence entre les concepts introduits dans chacune des questions. Cette équivalence conceptuelle fait référence à la notion de validité interne discutée dans la recension d'écrits. Puisque aucune des questions des deux enquêtes n'est exactement équivalente, que ce soit au niveau

conceptuel, syntaxique ou structurel, il serait surprenant que les résultats soient exactement les mêmes pour les deux questionnaires.

Dans la section suivante nous verrons comment, pour chacune des questions, nous pouvons noter des ressemblances et des différences entre les questions de victimisation des deux enquêtes. Voici un exemple explicite des difficultés rencontrées lors de la comparaison des deux questionnaires. L'ESG inclut une section sur les véhicules routiers mais il n'existe pas d'équivalent dans le *JVQ*. Il est logique en quelque sorte que le *JVQ* n'inclut pas ce type de crime étant donnée la nature de la population ciblée. Par contre, la tranche d'âge comparée est celle des 15-17, et l'âge légal pour conduire un véhicule routier au Québec est de 16 ans, il est donc possible que les répondants du *JVQ* aient été victimes d'actes criminels sur des véhicules mais que ceux-ci soient inclus dans une autre section comme le vol personnel, le vandalisme, ou même le cambriolage (puisque le véhicule fait partie des biens familiaux selon les exemples cités dans le questionnaire). Toutefois, l'effet contraire est également possible, il se peut que les répondants du *JVQ* n'aient tout simplement pas considéré ce type de crime.

Nous pouvons également apporter quelques commentaires quant à la structure de la question. Par exemple, lorsqu'on interroge des plus jeunes, le vocabulaire peut jouer un rôle important sur la compréhension. Toutefois, de manière générale, on peut considérer que la compréhension des 15-17 ressemble à celle des adultes, mais il est possible que certains mots soient problématiques. Nous soulignerons tout de même les différences de vocabulaire entre les deux questionnaires. Il a été discuté précédemment que l'utilisation de phrases courtes facilite la compréhension et l'ESG utilise en moyenne des phrases plus longues que le *JVQ*. D'ailleurs, dans le *JVQ*, on distingue la question sur le crime et la question sur la possibilité que ce crime se soit produit durant les douze derniers mois ce qui divise le nombre d'informations. Ceci peut faciliter la compréhension de la question et sa situation dans le temps. Les deux questionnaires utilisent aussi des exemples pour clarifier au besoin la question, ces exemples peuvent permettre d'élargir la question ou la réduire selon la pertinence des exemples choisis.

On remarque, quant à la structure des questions, que celles posées par le *JVQ* sont plus nombreuses et plus concises que celle de l'ESG. Ce qu'il faut en retenir est que de manière générale l'ESG pose une question avec plus d'informations alors que le *JVQ* recueille la même information mais en plusieurs questions différentes. Voyons un exemple concret tiré des deux questionnaires concernant le vol qualifié :

ESG - Les questions qui suivent portent sur des choses qui pourraient vous être arrivées au cours des 12 derniers mois. Veuillez tenir compte des actes commis aussi bien par des membres de votre famille que par des personnes n'en faisant pas partie.

ESG - Mis à part les incidents déjà mentionnés, au cours des 12 derniers mois, quelqu'un vous a-t-il pris ou a-t-il essayé de vous prendre quelque chose par la force ou en menaçant d'utiliser la force?

ESG - Combien de fois est-ce arrivé?

JVQ - Est-ce que cela t'es déjà arrivé de te faire taxer par quelqu'un? Cela veut dire qu'une personne a utilisé la force ou la menace pour t'enlever quelque chose que tu transportais ou que tu portais?

JVQ - Est-ce que cela t'es arrivé dans la dernière année?

JVQ - Combien de fois cela s'est-il produit dans la dernière année?

JVQ - Est-ce qu'il s'agit d'un événement dont tu m'as parlé tout à l'heure?

Finalement, l'ESG contient des sections exclusives pour « les abus faits par des conjoint(e) et ex-partenaire ». Ceci a pour conséquence d'ajouter une notification aux questions qui peuvent inclure le partenaire comme délinquant (voie de fait, agression sexuelle). On notifie le répondant qu'il doit les exclure lorsqu'il répond à la question (par exemple : [...] avez-vous été agressé(e) par quelqu'un, à l'exception d'un(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex-conjoint(e), marié ou en union libre?). La section sur « les abus faits par des conjoints(es) et ex-partenaires » interroge les victimes sur une période de référence de 5 ans, (par exemple : Au cours des 5 dernières années, avez-vous eu des contacts avec un(e) ex-conjoint(e)/ou partenaire?). Pour pallier à ce problème, les données concernant les conjoints(es) et ex-partenaires ou l'équivalent du *JVQ*, copine, petit(e)-ami(e) seront retirées des données des 12 derniers mois.

Suite à la comparaison des taux individuels de chacun des crimes, il sera possible de comparer la polyvictimisation entre le *JVQ* et l'ESG. Afin de mesurer le phénomène de polyvictimisation, la somme des crimes conventionnels sera mesurée et comparée pour

les deux questionnaires, et ce, pour les deux temps de mesure (à vie et pour les 12 derniers mois).

La section suivante contient les questions combinées qui serviront à comparer les données des deux questionnaires et à s'assurer que les mêmes concepts sont mesurés. Pour chacune des questions comparées, nous étudierons les distinctions conceptuelles et les distinctions structurelles qui pourraient nuire à la comparaison des concepts. Les différentes questions seront présentées en ordre de similarité conceptuelle: le vol personnel, le vandalisme, les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié présentent une bonne équité entre les concepts explorés, le vocabulaire utilisé et la structure de la question. Pour les questions portant sur la tentative d'assaut/menace de voie de fait et l'introduction par effraction/cambriolage, les questions sont comparables mais diffèrent énormément dans la formulation et les concepts mentionnés. Finalement, ces analyses de questions serviront à établir des prédictions ou hypothèses des taux que nous pensons obtenir selon les différentes manières de poser les questions entre les deux questionnaires

2.2.2. La victimisation des 12 derniers mois

La comparaison de deux questionnaires au niveau des victimisations de la dernière année exige que des modifications soient faites aux données brutes afin d'avoir une certaine équivalence entre les questions posées dans les deux enquêtes. Tel qu'énoncé précédemment, le *JVQ* et l'*ESG* ont en commun une évaluation sur sept types de crime. Cependant, la formulation peut varier énormément puisque les questionnaires ne visent pas des populations similaires (*JVQ* les mineurs et *ESG* les adultes). Les inscriptions au début de chacune des questions, par exemple : *JVQ* (C21) ou *ESG* (VSP_Q150) font référence aux noms des variables des deux questionnaires voir (annexe B).

Vol personnel

Le premier crime sur lequel les deux questionnaires présentent le moins de divergences porte sur le vol personnel. L'*ESG* utilise deux questions alors que le *JVQ* en utilise une seule. Les questions sont formulées de la manière suivante :

ESG (VSP_Q150) [...] Vous êtes-vous fait voler quelque chose au travail, à l'école ou dans un endroit public, par exemple dans un restaurant?

ESG (VSP_Q160) vous êtes-vous fait voler quelque chose dans un hôtel, une résidence de vacances, un chalet, une voiture, une camionnette ou en voyage?

ESG (VSV_Q130) [...] Vous a-t-on volé ou a-t-on essayé de vous voler autre chose qui vous appartenait?(véhicules)

JVQ (C21) Est-ce que quelqu'un t'a déjà volé quelque chose sans te le redonner? (Voici quelques exemples : un sac à dos, de l'argent, une montre, des vêtements, un vélo, un lecteur CD, un ipod ou autre chose)

Concepts mesurés : L'ESG mesure le vol personnel en divisant les événements selon les endroits où le vol est commis (endroit public, voyage et véhicule). Le JVQ ne précise pas de lieu du vol mais la nature de l'objet volé. Les deux utilisent exactement le même terme « vol » et la précision « quelque chose ».

Structure de la question : La structure de la question est similaire pour les deux sauf pour certains exemples. L'ESG donne des exemples d'endroits où les vols ont pu avoir lieu, alors que le JVQ donne des exemples d'objets volés. Ces deux types d'exemples peuvent faciliter le rappel des répondants.

Prédiction : Si on considère les concepts mesurés et la structure des questions, les taux devraient être sensiblement similaires.

Vandalisme

Le deuxième crime conventionnel dont la formulation des questions diffèrent le moins porte sur le vandalisme. Les questions sont formulées de la manière suivante :

ESG (VSP_Q110) : [...] quelqu'un a-t-il volontairement endommagé ou détruit quelque chose qui vous appartenait ou qui appartenait à un membre de votre ménage, par exemple une fenêtre ou une clôture?

ESG (VSV_Q120) : a-t-on volontairement endommagé un de ces véhicules, par exemple un ou des pneus crevés à l'aide d'un couteau?

JVQ (C31) : Est-ce que quelqu'un a déjà brisé ou détruit par exprès un objet qui t'appartenait?

Concepts mesurés : La question de l'ESG englobe un phénomène beaucoup plus large de vandalisme et étend le phénomène de vandalisme à des objets endommagés qui appartiennent à l'interviewé ou qui appartiennent aux gens qui habitent le même endroit. Le *JVQ* restreint le phénomène aux choses qui appartiennent à l'interviewé.

Structure de la question : Nous pouvons voir une différence au niveau du vocabulaire, l'ESG utilise le mot comme « volontairement » et le *JVQ* utilise un terme plus simple pour les enfants comme « par exprès ». L'ESG utilise aussi le mot « membre de votre ménage » ce qui peut porter à confusion chez un enfant. La longueur de la phrase est aussi très différente, l'ESG contient beaucoup d'informations en une seule phrase.

Prédiction : Si on considère les concepts mesurés, l'ESG rend compte du vandalisme sur des objets qui appartiennent à la victime et d'autres membres du ménage. Il ne serait pas surprenant que les taux de vandalisme soient plus élevés pour l'ESG. De plus, si on ajoute la question du vandalisme sur les véhicules, cela peut augmenter encore le pourcentage révélé.

Voie de fait simple/grave

Le troisième crime qui présente une autre bonne équivalence conceptuelle concerne les voies de fait. L'ESG inclut une question qui englobe le phénomène du voie de fait simple et du voie de fait grave, et pour le *JVQ*, deux questions ont été incluses pour établir une égalité conceptuelle entre les deux questionnaires. Les questions sont formulées de la manière suivante :

ESG (VSA_Q110) «Je vais maintenant vous poser des questions traitant d'agression. Cela peut prendre diverses formes, par exemple être frappé, giflé, poussé, empoigné, ou encore blessé par une arme à feu ou battu. N'oubliez pas que les renseignements que vous fournissez sont strictement confidentiels. [...] avez-vous été agressé(e) par quelqu'un, à l'exception d'un(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex-conjoint(e), marié ou en union libre?»

JVQ (C41) : Est-ce que quelqu'un t'a déjà intentionnellement frappé ou attaqué AVEC un objet ou une arme? (Il arrive que des personnes soient agressées AVEC des bâtons, des pierres, des fusils des couteaux ou d'autres objets qui peuvent faire mal. Il se peut que cela se soit produit dans un endroit comme à la maison, à l'école, au magasin, dans une voiture, sur la rue ou ailleurs.)

JVQ (C51) : Est-ce que quelqu'un t'a déjà frappé ou attaqué SANS utiliser d'objet ou d'arme?

Concepts mesurés : L'ESG inclut deux crimes (voie de fait simple et voie de fait grave) en une seule question. Pour sa part le *JVQ* inclut dans son questionnaire une question pour une agression avec armes (ou objets) et une agression sans arme. L'intention est aussi incluse dans la question ce qui élimine les accidents. L'inclusion « d'objet » comme arme peut avoir pour effet d'englober plus de types d'agressions. Le *JVQ* spécifie aussi les endroits où l'agression peut avoir lieu.

Structure de la question : Les deux questions portent sur l'agression mais le vocabulaire et les exemples utilisés diffèrent. L'ESG utilise le terme agression et donne des exemples : « frappé, giflé, poussé, empoigné ou encore blessé par une arme à feu ou battu », alors que le *JVQ* utilise les termes « intentionnellement frappé et attaqué » pour expliquer l'agression. De plus, l'ESG exclut les agressions faites par les conjoints / ex-conjoints, étant donné que les crimes de violences conjugales sont explorés dans une section différentes. Pour faire la comparaison, il sera donc nécessaire de retirer du *JVQ* les voies de fait dont l'auteur est un(e) petit(e) ami(e) ou ex-petit(e) ami(e).

Prédiction : Si on considère les concepts mesurés et la structure de la question, on peut supposer que puisque l'ESG inclut la menace, les taux seront plus élevés. Mais l'ajout du contexte dans le *JVQ* peut servir à remémorer des victimisations.

Agression sexuelle

Le quatrième crime conventionnel (selon l'ESG) porte sur l'agression sexuelle. Plusieurs questions ont été incluses dans les deux questionnaires (deux dans l'ESG et quatre dans le *JVQ*) pour englober le phénomène de l'agression sexuelle. Les questions sont formulées de la manière suivante :

ESG (VSA_Q130) [...]Est-ce que quelqu'un vous a forcé(e) ou a essayé de vous forcer à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, vous maintenant en place ou en vous brutalisant? N'oubliez pas d'indiquer les incidents mettant en cause des personnes qui font ou non partie de votre famille, mais non ceux impliquant les conjoint(e)s ou les ex-conjoint(e)s, marié ou en union libre.

ESG (VSA_Q140) [...] Quelqu'un s'est-il livré sur vous à des attouchements sexuels non désirés, c'est-à-dire qu'il vous a touché(e), empoigné(e) (agrippé(e)), embrassé(e) ou caressé(e) contre votre gré? Exclure, ici aussi, les conjoints et les ex conjoints, marié ou en union libre.

JVQ (S11) Est-ce qu'un adulte que TU CONNAIS a déjà touché tes parties intimes contre ta volonté ou t'a forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir une relation sexuelle?

JVQ (S21) Est-ce qu'un adulte QUE TU NE CONNAISSAIS PAS a déjà touché tes parties intimes alors qu'il n'aurait pas dû le faire, ou t'a déjà forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir une relation sexuelle?

JVQ (S31) Est-ce qu'un enfant ou un jeune, incluant un frère ou une sœur, t'a déjà forcé à avoir des rapports sexuels? (Penses à des jeunes de ton âge, comme ceux qui fréquentent ton école, un petit ami, une petite amie ou même un frère ou une sœur.)

JVQ (S41) Est-ce qu'une personne a déjà ESSAYÉ de te forcer à avoir une relation sexuelle avec pénétration, même si cela n'a pas eu lieu (vaginale, anale ou orale)?

Concepts mesurés : L'ESG mesure les concepts d'agression et de tentative d'agression sexuelle avec menace et l'usage de brutalité. L'ESG explore aussi la question des attouchements sexuels non désirés. Pour sa part le *JVQ* développe la thématique d'agression sexuelle sur 7 questions mais 4 seulement ont été retenues pour avoir une équivalence au niveau conceptuel. D'abord, le *JVQ* fait une distinction entre les agressions sexuelles faites par des adultes connus et inconnus ainsi que les agresseurs enfants. Les questions du *JVQ* incluent aussi le phénomène de l'agression sexuelle et l'attouchement dans la même question. Et finalement, le *JVQ* pose une question séparée quant à la tentative d'agression sexuelle.

Structure de la question : Encore une fois, l'ESG amoncelle beaucoup d'informations en une seule question (on y traite d'agression sexuelle, de tentative d'agression sexuelle, de brutalité et de menaces) alors que le *JVQ* sépare ces différents concepts en plusieurs questions, ce qui peut faciliter la compréhension d'un événement ou bien permettre d'en livrer un qui autrement n'entre pas dans les critères de ceux de l'ESG.

Prédiction : Si on considère les concepts mesurés, les deux questionnaires devraient avoir des taux similaires.

Vol qualifié

Le cinquième crime conventionnel porte sur le vol qualifié. Les questions sont formulées de la manière suivante :

ESG (VSP_Q120) : [...] quelqu'un vous a-t-il pris ou a-t-il essayé de vous prendre quelque chose par la force ou en menaçant d'utiliser la force ?

JVQ (C11) : Est-ce que cela t'es déjà arrivé de te faire taxer par quelqu'un ? Cela veut dire qu'une personne a utilisé la force ou la menace pour t'enlever quelque chose que tu transportais ou que tu portais. Et ensuite : Est-ce cela t'es arrivé dans la dernière année ?

Concepts mesurés : Les deux questions font mention de voler un objet en utilisant la « force » ou la « menace ». Par contre l'ESG implique aussi la tentative de le faire « ou a-t-il essayé ». Ceci peut possiblement engendrer un nombre plus élevé de réponses obtenues pour l'ESG. De plus, il existe une petite distinction quant à l'objet d'appartenance, le JVQ précise que l'objet volé doit être transporté par la victime tandis que dans l'ESG on le présume.

Structure de la question : Le JVQ utilise le terme taxer et ensuite définit le terme, l'usage du vocabulaire peut permettre au jeune de faire le lien entre le phénomène du taxage (nomenclature utilisée à l'école) et le vol qualifié (le crime conventionnel).

Prédiction : Comme l'ESG inclut dans ses réponses, la tentative, on pourrait supposer que les taux de l'ESG seront plus élevés même si le terme taxage se rapporte plus au vécu des adolescents.

Menace de voie de fait

Le sixième crime conventionnel porte sur la menace/tentative de voie de fait. Ces deux questions diffèrent énormément en comparaison avec les autres crimes conventionnels :

ESG (VSA_Q120) [...] A t-on menacé de vous frapper ou de vous attaquer, ou vous a-t-on menacé(e) avec une arme? Ici aussi faites exception de tout(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex conjoint(e), marié ou en union libre.

JVQ (C61) : Est-ce que quelqu'un a déjà commencé à t'agresser mais, pour une raison ou pour une autre, n'a pas continué à le faire? (Par exemple, quelqu'un a pu venir à ton aide ou peut-être as-tu réussi à t'échapper.)

Concepts mesurés : L'ESG mesure une menace alors que le JVQ mesure une tentative. Bien que les deux peuvent sembler être des concepts similaires, ils ne mesurent pas exactement le même phénomène. Pour la menace, aucun geste n'a besoin d'être posé alors que pour la tentative d'agression une action doit être posée. Par contre lorsque le JVQ cite des exemples (quelqu'un a pu venir à ton aide ou peut-être as-tu réussi à t'échapper) on peut supposer que les actions d'agressions n'ont pas été nécessairement entreprises. De plus, l'ESG spécifie s'il y a utilisation d'une arme alors que le JVQ n'implique qu'une « agression ». L'ESG inclut la menace de voie de fait encore une fois en excluant les conjoint(e)s et ex-conjoint(e)s il est donc nécessaire de les retirer lors de la manipulation des variables du JVQ.

Structure de la question : Le JVQ donne des exemples contextuels d'une tentative d'agression contrairement à l'ESG qui lui ne spécifie pas la nature des menaces (écrites, verbales, gestuelles). Cela peut donc englober une multitude de menaces.

Prédiction : Si on considère que la menace et la tentative d'agression sont deux phénomènes distincts on peut supposer que l'ESG qui mesure la menace aura peut-être un taux supérieur au JVQ puisque la menace inclut des paroles d'agressions sans nécessairement l'action d'agression.

Introduction par effraction/cambriolage

Le septième crime conventionnel porte sur le cambriolage. Afin de mesurer des concepts similaires, 3 questions de l'ESG ont été incluses pour équivaloir la question du *JVQ* concernant les cambriolages. Les questions sont formulées de la manière suivante :

ESG (VSP_Q130) [...] Quelqu'un est-il entré par effraction ou a-t-il essayé d'entrer par effraction dans votre logement ou dans tout autre bâtiment sur votre propriété?

ESG (VSP_Q140) [...] Vous êtes-vous fait voler quelque chose parmi les articles que vous laissez à l'extérieur de votre maison, par exemple des meubles de jardins?

ESG (VSV_Q110) [...] A-t-on volé ou essayé de voler un de ces véhicules ou des accessoires ou pièces de ces véhicules, comme la batterie, les enjoliveurs ou la radio?

JVQ (W51) Est-ce que quelqu'un a déjà volé dans ta maison un objet qui appartenait à ta famille ou à quelqu'un avec qui tu vis? (Nous pensons ici à des objets comme un téléviseur, un Ipod, une automobile ou un autre objet.)

Concepts mesurés : L'équivalence conceptuelle de ces deux questions est très faible. D'abord, l'ESG indique clairement qu'il y a introduction par effraction sans mention de vol dans la question alors que le *JVQ* ne parle que du vol d'objet dans la maison sans mention d'introduction par effraction. Pourtant le terme cambriolage utilisé dans le *JVQ* inclut dans sa définition l'introduction par effraction (Petit Robert, 1996) alors que ce n'est pas explicite dans la question. L'ESG a aussi une question sur le vol sur la propriété (extérieure à la maison) et une question sur le vol de voiture. Ces deux questions ont été incluses afin d'équivaloir aux exemples donnés par le *JVQ* qui cite en exemple : « un téléviseur, un Ipod, une voiture ou autre objet. » On peut comprendre qu'on inclut la périphérie de la maison comme objet de vol lorsqu'on cite en exemple l'automobile.

Structure de la question : La structure de toutes les questions sont relativement simples et courtes. Cependant le terme effraction et cambriolage aurait possibilité de porter à confusion pour une personne plus jeune. Sinon, pour les deux questionnaires, les exemples aident à la compréhension de la question.

Prédiction : Si on considère les concepts mesurés, l'ESG aura probablement un taux plus élevé que le *JVQ*.

2.2.2. La victimisation à vie

Pour comparer les crimes à vie, la structure des questions choisies sont similaires à celles de la mesure de la victimisation durant les 12 derniers mois à quelques exceptions près.

D'abord, lorsque l'ESG sonde la victimisation à vie des participants, les questions sont posées différemment de la victimisation sur une période annuelle. Les questions sont beaucoup plus simples et moins détaillées (voir annexe D). Elles sont comprises dans une section de l'ESG intitulée « Autres expériences de victimisation ». Les questions ont cette structure :

OCE_Q110 Mis à part ce que vous avez déjà mentionné, y a-t-il autre chose dont vous avez été victime au cours de votre vie et qui pourrait être considéré comme un acte criminel? Un acte criminel peut-être du vandalisme, un vol, de la fraude, une entrée par effraction, une agression physique ou une agression sexuelle. Veuillez tenir compte des actes commis aussi bien par des membres de votre famille que par des personnes n'en faisant pas partie.

À cette réponse le participant peut répondre, « oui », « non », « ne sait pas » ou « refus ». Si le participant répond « oui ». On demande à la question suivante : « Quels étaient ces actes? » Le participant a le choix de 11 possibilités de réponses :

- 1) **Agression sexuelle** (attentat à la pudeur ou tentative d'attentat à la pudeur, viol, tentative de viol)
- 2) **Vol qualifié, ou tentative** (vol de biens avec agression, menaces en personne ou présence d'une arme. S'il n'y avait ni menace, ni agression, ni arme, classer l'incident ailleurs)
- 3) **Agression physique** (menaces en personne ou agression, armée ou non, mais aucun vol, ni tentative de vol)
- 4) **Harcèlement criminel** (Faire l'objet d'une attention persistante et importune qui vous a fait craindre pour votre sécurité ou pour celle d'une de vos connaissances)

- 5) **Entrée par effraction ou tentative** (entrée illégale ou tentative d'entrée illégale dans le domicile du répondant ou dans tout autre bâtiment sur sa propriété)
- 6) **Vol de véhicule automobile ou tentative** (ou de pièces ou d'accessoires d'un véhicule automobile)
- 7) **Vol de biens personnels ou tentative** (vol ou tentative de vol, d'argent ou d'autres biens personnels)
- 8) **Fraude**
- 9) **Vol de biens du ménage ou tentative**
- 10) **Vandalisme** (quelque chose a été endommagé)
- 11) **Autre** – Précisez, ne sait pas, refus

Nous pouvons remarquer que certains crimes n'ont pas d'équivalent dans le *JVQ* comme pour le cas de fraude, d'harcèlement criminel et de vols d'automobile. La structure de la question sur les vols de véhicules automobiles ne nous permet pas de les catégoriser dans la section victimisation des 12 derniers mois où on séparait le vandalisme sur une automobile, le vol de l'automobile ou ses pièces et autres vols à l'intérieur d'un véhicule. Cependant, puisque les participants se remémorent les victimisations vécues durant les années 0-17 ans, il est moins probable que des infractions sur leur véhicules aient été perpétrées, puisque pour la majeure partie de cette tranche d'âge ils n'ont pas eu accès à des véhicules.

Puis, il est important de préciser que pour presque tous les crimes évalués, on considère la « tentative » comme une victimisation. Le *JVQ* n'inclut pas la tentative sauf pour l'agression physique.

De plus, dans l'ESG l'agression sexuelle inclut toutes les personnes (partenaire, famille et autres) dans la question sur la victimisation à vie et non pour les questions des 12 derniers mois. Cela pose problème pour obtenir le nombre exact d'agressions sexuelles et de voies de fait puisque lorsqu'on voudra additionner les informations de l'ESG à vie et dans les

douze derniers mois il nous manquera toujours une partie d'information. Ainsi, il devient plus difficile de comparer les résultats avec le *JVQ*.

Finalement, dans le questionnaire du *JVQ* la question sur la victimisation à vie est posée en premier et ensuite, on demande si un tel événement ou un même événement est aussi survenu au cours des 12 derniers mois :

C11 Est-ce que cela t'es déjà arrivé de te faire taxer par quelqu'un? Cela veut dire qu'une personne a utilisé la force ou la menace pour t'enlever quelque chose que tu transportais ou que tu portais?

C1 Est-ce cela t'es arrivé dans la dernière année?

À la base, le *JVQ* mesure la victimisation à vie alors que dans l'ESG on ne mesure que la victimisation à vie ou celle de la dernière année, il n'existe pas de variables qui compilent la victimisation à vie en addition avec celles des 12 derniers mois. Il faut donc jumeler la question homologue à vie et des 12 derniers mois de l'ESG pour trouver l'équivalent du *JVQ*.

Il est très important de noter que la manière dont est posée la question diffère énormément entre le *JVQ* et l'ESG. Le type de question qu'utilise l'ESG peut impliquer l'effet de récence et de primauté puisque la question inclut 11 choix de réponse en tout. Avoir plusieurs possibilités de réponse en une seule question ne laisse pas beaucoup de temps au participant pour se remémorer chacun des événements. Sans compter la fatigue du participant qui peut entrer en jeu puisque la victimisation à vie fait partie d'une section différente vers la fin du questionnaire.

La question de l'ESG demande aussi de faire l'effort mental de se remémorer les victimisations antérieures en ne répétant pas les victimisations mentionnées dans la section sur les victimisation vécues dans la dernière année. Il est alors possible que les réponses de l'ESG pour les victimisations à vie soit moins précises que celles du *JVQ*.

Vandalisme

Pour obtenir la victimisation à vie dans l'ESG nous devons combiner les deux questions correspondantes au vandalisme (question à vie additionnée des 12 derniers mois):

ESG (OCEQ120J) Vandalisme (quelque chose a été endommagé)
ESG (VSP_Q110) Quelqu'un a-t-il volontairement endommagé ou détruit quelque chose qui vous appartenait ou qui appartenait à un membre de votre ménage, par exemple une fenêtre ou une clôture?

JVQ (C31) Est-ce que quelqu'un a déjà brisé ou détruit par exprès un objet qui t'appartenait?

Concept mesuré : Les deux questions mesurent le vandalisme, encore une fois l'ESG inclut le vandalisme chez les proches tandis que le JVQ précise que l'objet vandalisé doit appartenir à l'interviewé précisément. Cependant la question portant sur la victimisation à vie de l'ESG est beaucoup plus vague que le JVQ.

Prédictions : L'ESG aura probablement plus de victimisation que le JVQ vu l'inclusion des biens appartenant à un membre de la famille.

Vol qualifié

Pour obtenir la comparaison à vie nous devons combiner les deux questions suivantes de l'ESG et les comparer avec celle du JVQ :

ESG (OCEQ120B) Vol qualifié, ou tentative (vol de biens avec agression, menaces en personne ou présence d'une arme. S'il n'y avait ni menace, ni agression, ni arme, classer l'incident ailleurs)
ESG (VSP_Q120) Quelqu'un vous a-t-il pris ou a-t-il essayé de vous prendre quelque chose par la force ou en menaçant d'utiliser la force?

JVQ (C11) Est-ce que cela t'es déjà arrivé de te faire taxer par quelqu'un? Cela veut dire qu'une personne a utilisé la force ou la menace pour t'enlever quelque chose que tu transportais ou que tu portais

Concept mesuré : Encore une fois l'ESG englobe un plus grand phénomène en incluant la tentative, pour les deux questions on précise qu'il faut qu'il y ait menace ou usage de la force. De plus le JVQ insiste pour que le bien soit porté ou transporté par la victime alors que l'ESG ne fait aucune précision.

Prédictions : Les deux concepts mesurés sont extrêmement similaires mais encore une fois l'ESG semble englober un plus grand phénomène en ne limitant pas la question aux objets transportés, ni à l'acte complet ou la tentative.

Voie de fait et tentative

Pour la comparaison de la victimisation à vie, les voies de fait et les tentatives sont fusionnées puisque la question de l'ESG inclut les deux phénomènes en une seule question. Pour obtenir des phénomènes comparables du voie de fait et de la tentative, nous devons combiner les 6 questions suivantes :

ESG (OCEQ120C) Agression physique (menaces en personne ou agression, armée ou non, mais aucun vol, ni tentative de vol)

ESG (VSA_Q110) Avez-vous été agressé(e) par quelqu'un, à l'exception d'un(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex-conjoint(e), marié ou en union libre?

ESG (VSA_Q120) A-t-on menacé de vous frapper ou de vous attaquer, ou vous a-t-on menacé(e) avec une arme? Ici aussi faites exception de tout(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex conjoint(e), marié ou en union libre.

JVQ (C41) Est-ce que quelqu'un t'a déjà intentionnellement frappé ou attaqué AVEC un objet ou une arme? (Il arrive que des personnes soient agressées AVEC des bâtons, des pierres, des fusils des couteaux ou d'autres objets qui peuvent faire mal. Il se peut que cela se soit produit dans un endroit comme à la maison, à l'école, au magasin, dans une voiture, sur la rue ou ailleurs.)

JVQ (C51) Est-ce que quelqu'un t'a déjà frappé ou attaqué SANS utiliser d'objet ou d'arme?

JVQ (C61) Est-ce que quelqu'un a déjà commencé à t'agresser mais, pour une raison ou pour une autre, n'a pas continué à le faire? (Par exemple, quelqu'un a pu venir à ton aide ou peut-être as-tu réussi à t'échapper.)

Concept mesuré : La question sur les voies de fait à vie de l'ESG (agression physique) inclut l'agression ou la menace et la présence d'arme ou non. Afin de pouvoir trouver un équivalent comparatif nous devons donc calculer deux phénomènes ensemble alors que nous les avons mesurés séparément lors la comparaison des 12 derniers mois. Ainsi, le phénomène de voie de fait et menace de voie de fait sont donc réunis. Pour être équivalent le *JVQ* inclut la menace de voie de fait avec ou sans arme et la tentative d'assaut. De plus, il ne faut pas oublier que dans l'ESG, pour la question de la victimisation dans la dernière année on exclut les cas de violence posés par un partenaire alors que la question sur la victimisation à vie implique tous les cas.

Prédictions : Les deux concepts mesurés sont quasiment équivalents, il serait donc possible que les victimisations rapportées par les deux questionnaires soient équivalentes. Mais comme les agressions faites par le partenaire ne peuvent y être incluses, le *JVQ* présentera peut-être des taux un peu plus élevés.

Introduction par effraction

Concernant l'introduction par effraction, 4 questions de l'ESG doivent être comparées à celle du *JVQ* :

ESG (OCEQ120E) Entrée par effraction, ou tentative (entrée illégale ou tentative d'entrée illégale dans le domicile du répondant ou dans tout autre bâtiment sur sa propriété)

ESG (OCEQ120I) Vol de biens du ménage, ou tentative

ESG (VSP_Q130) Quelqu'un est-il entré par effraction ou a-t-il essayé d'entrer par effraction dans votre logement ou dans tout autre bâtiment sur votre propriété?

ESG (VSP_Q140) Vous êtes-vous fait voler quelque chose parmi les articles que vous laissez à l'extérieur de votre maison, par exemple des meubles de jardins?

JVQ (W51) Est-ce que quelqu'un a déjà volé dans ta maison un objet qui appartenait à ta famille ou à quelqu'un avec qui tu vis? (*Nous pensons ici à des objets comme un téléviseur, un Ipod, une automobile ou un autre objet.*)

Concept mesuré : Le *JVQ* inclut deux phénomènes dans sa question l'introduction par effraction et le vol de bien du ménage alors que l'ESG les distingue. Cependant on sous-entend que pour qu'il y ait vol d'un bien du ménage il y a introduction dans la maison. (comme expliqué dans la section 2.2.1., le terme cambriolage inclut l'introduction par effraction dans sa définition). Ce genre de sous-entendu peut porter à confusion lors des réponses. Il peut y avoir des exceptions mais de manière générale l'un inclut l'autre phénomène. De plus, l'entrée par effraction inclut le domicile et tous autres bâtiments sur la propriété (cabanon, remise, garage et cour), c'est pour cette raison que la question sur les articles volés à l'extérieur de la maison (meubles de jardins est donné en exemple) est incluse dans le phénomène du cambriolage.

Prédictions : Les deux phénomènes sondent en grande partie la même victimisation, les résultats seront probablement similaires. Mais comme le phénomène d'introduction et de

vol de bien du ménage sont sondés sur deux questions il est possible que le résultat de l'ESG soit plus précis.

Vol personnel

La comparaison du vol personnel à vie implique les 4 questions suivantes :

ESG (OCEQ120G) Vol de biens personnels, ou tentative (vol, ou tentative de vol, d'argent ou d'autres biens personnels)

ESG (VSP_Q150) Vous êtes-vous fait voler quelque chose au travail, à l'école ou dans un endroit public, par exemple dans un restaurant?

ESG (VSP_Q160) Vous êtes-vous fait voler quelque chose dans un hôtel, une résidence de vacances, un chalet, une voiture, une camionnette ou en voyage?

JVQ (C21) Est-ce que quelqu'un t'a déjà volé quelque chose sans te le redonner? (Voici quelques exemples : un sac à dos, de l'argent, une montre, des vêtements, un vélo, un lecteur CD, un ipod ou autre chose)

Concept mesuré : Lorsque l'ESG questionne sur le phénomène du vol durant les 12 derniers mois, il fait une distinction des endroits où l'incident se déroule sans mentionner la tentative de vol. Pour les victimisations à vie, il n'y a plus cette distinction de lieux mais il y a l'implication de tentative de vol avec quelques exemples. Il existe donc une discordance entre les questions de l'ESG. Le *JVQ* pour sa part ne tient pas compte des tentatives de vol précisément.

Prédictions : Comme l'ESG inclut la tentative de vol on peut s'attendre d'obtenir des scores un peu plus élevés pour l'ESG.

Agression sexuelle

Dans le but de comparer le nombre d'agression sexuelle dans chacun des questionnaires au cours de la vie les 7 questions suivantes ont été utilisées.

ESG (OCEQ120A) Agression sexuelle (attentat à la pudeur ou tentative d'attentat à la pudeur, viol, tentative de viol)

ESG (VSA_Q130) Est-ce que quelqu'un vous a forcé(e) ou a essayé de vous forcer à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, vous maintenant en place ou en vous brutalisant? N'oubliez pas d'indiquer les incidents mettant en cause des personnes qui font ou non partie de votre famille, mais non ceux impliquant les conjoint(e)s ou les ex-conjoint(e)s, marié ou en union libre.

ESG (VSA_Q140) Quelqu'un s'est-il livré sur vous à des attouchements sexuels non désirés, c'est-à-dire qu'il vous a touché(e), empoigné(e) (agrippé(e)), embrassé(e) ou caressé(e) contre votre gré? Exclure, ici aussi, les conjoints et les ex conjoints, marié ou en union libre.

JVQ (S11) Est-ce qu'un adulte que TU CONNAIS a déjà touché tes parties intimes contre ta volonté ou t'a forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir une relation sexuelle?

JVQ (S21) Est-ce qu'un adulte QUE TU NE CONNAISSAIS PAS a déjà touché tes parties intimes alors qu'il n'aurait pas dû le faire, ou t'a déjà forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir une relation sexuelle?

JVQ (S31) Est-ce qu'un enfant ou un jeune, incluant un frère ou une sœur, t'a déjà forcé à avoir des rapports sexuels? (*Penses à des jeunes de ton âge, comme ceux qui fréquentent ton école, un petit ami, une petite amie ou même un frère ou une sœur.*)

JVQ (S41) Est-ce qu'une personne a déjà ESSAYÉ de te forcer à avoir une relation sexuelle avec pénétration, même si cela n'a pas eu lieu (vaginale, anale ou orale)?

Concept mesuré : La question de l'ESG sur les agressions sexuelles à vie est un résumé des deux questions de l'ESG au cours des 12 derniers mois. La seule différence est que les exemples (attentats à la pudeur ou tentative, viol ou tentative) sont mieux définis dans les questions sur les 12 derniers mois de l'ESG. Le *JVQ* explore les mêmes phénomènes en 4 questions. Aussi, nous faisons face au même problème qu'avec les voies de fait; l'ESG mesure toutes les agressions sexuelles lorsqu'on pose la question sur la vie entière. Cependant lorsqu'on touche la question des douze derniers mois on retire les délits commis par les conjoints/ex-conjoints.

Prédictions : Les résultats devraient être sensiblement en faveur du *JVQ* puisqu'il inclut les crimes faits par les tous les types de contrevenants.

| |
|--|
| Pour consultation ultérieure un tableau résumé des questions utilisées aux fins de comparaison se situent dans l'annexe C. |
|--|

2.3. Limites méthodologiques

Il existe plusieurs grandes limites à cette recherche. D'abord, au niveau de la validité échantillonnale, les deux échantillons sont indépendants. En effet, l'échantillon de l'ESG provient de l'ensemble du Canada (incluant le Québec) et le *JVQ* contient un échantillon exclusivement québécois. Dans les rapports du Juristat, le Québec fait partie des provinces ayant des taux de victimisation généralement les plus bas alors que les provinces de l'Ouest présentent des taux considérablement plus élevés. Ceci pourrait avoir une influence importante sur les résultats (Statistique Canada, 2010b). Ainsi, on s'attend donc à ce que les répondants du *JVQ* aient des taux un peu moins élevés que ceux de l'ESG. Aussi la méthode de sélection des participants pour les deux enquêtes nous prive des réponses des jeunes institutionnalisés (comme à la protection de la jeunesse ou des hôpitaux), jeunes qui sont plus à risques d'être victimisés.

Au niveau de la structure des questionnaires, l'agencement des questions sur les victimisations des 12 derniers mois de l'ESG et du *JVQ* n'est pas exactement la même bien qu'elles soient dans l'ensemble similaires. La différence de structure entre les questions de l'ESG et du *JVQ* pour la victimisation à vie est toutefois très radicale. En effet, l'ESG divise les deux types de victimisation en deux sections distinctes alors que pour le *JVQ*, les deux questions, victimisation à vie et au cours des deux derniers mois font partie de la même et unique section. Cette différence structurelle peut avoir un impact sur les taux de réponses.

Au niveau de la validité de contenu, le *JVQ* présente un nombre beaucoup plus exhaustif de crimes contre les jeunes (34 en tout) qui n'ont pas d'équivalent dans l'ESG qui lui enquête sur 13 crimes conventionnels. Le *JVQ* divise donc plus finement les différents types de victimisation. Malheureusement, plusieurs comparaisons sont donc impossibles entre les deux questionnaires comme on ne se réfère qu'aux crimes conventionnels (le *JVQ* inclut des crimes effectués par la fratrie ou les pairs qui ne sont pas considérés « conventionnels »). Ensuite, chacune des questions n'a pas nécessairement d'équivalent conceptuel dans chacun des questionnaires. Ainsi, chaque questionnaire ne mesure pas

exactement le même phénomène (vol, voie de fait, agression sexuelle etc.) mais un phénomène à peu près similairement défini auquel on appose les mêmes étiquettes. Par exemple, l'ESG inclut les proches victimes dans la définition de vandalisme alors que ce n'est pas le cas dans le *JVQ*. Aussi, il est important de souligner que de manière générale l'ESG inclut la tentative dans plusieurs de ses questions, il reste à savoir si cela aura pour effet d'englober plus de cas de victimisation que le *JVQ* qui implique uniquement l'acte d'être victimisé.

Ce qui nous mène à une autre limite directement en lien avec la précédente, les questions des deux enquêtes sont adaptées à deux populations différentes, l'une pour les 15 ans et plus, l'autre est spécifiquement faite pour les enfants, ceci pourrait faire varier les résultats obtenus pour les groupes qui s'entrecoupent, les 15 à 17 ans. Les données 12 à 14 ans du *JVQ* ne pourront pas être comparées et validées puisque l'ESG n'inclut pas les victimes de moins de 15 ans.

Au final, avec toutes les limites citées, il serait très surprenant que les résultats aux deux questionnaires donnent des résultats similaires pour chacun des points de comparaisons utilisés.

CHAPITRE 3 : RÉSULTATS ET ANALYSES

Les sections suivantes serviront à nous familiariser avec les données victimologiques des douze derniers mois de chacun des questionnaires, soit le vandalisme, les vols qualifiés, les vols personnels, l'introduction par effraction, les voies de fait, la tentative/menace de voie de fait, l'agression sexuelle ainsi que la polyvictimisation. Puis, les variables portant sur la victimisation à vie tel que le vandalisme, les vols qualifiés, les vols personnels, l'introduction par effraction, les voies de fait, l'agression sexuelle et la polyvictimisation.

Il est important de noter que les analyses descriptives faites au niveau de la victimisation n'englobent seulement que les sept crimes conventionnels mesurés et ne tiennent pas compte de la réalité des autres types de victimisation (maltraitance, crimes par les pairs, victimisation indirecte...).

3.1 Analyse descriptive des résultats du JVQ

3.1.1 Victimisation de la dernière année

Dans cette section nous présenterons les sept victimisations de l'échantillon du *JVQ* qui devront être comparées. Pour les crimes sans violence, 10,6% des jeunes ont vécu du vandalisme, 20,2% ont été victimes de vol personnel et 4,6% ont vécu une introduction par effraction. Pour ce qui est des crimes contre la personne 1,1% de l'échantillon ont été victimes de vol qualifié, 16% ont fait l'expérience de voie de fait, 4,5% de menace de voie de fait et 1,7% de l'échantillon ont fait l'expérience d'une agression sexuelle (excluant les partenaires et ex-partenaires).

Tableau 2 : Résultats des analyses descriptives des victimisations sondées par le *JVQ* au cours des 12 derniers mois

| Victimisation | <i>JVQ</i> |
|-----------------------------|-------------|
| Vandalisme | 83 (10,6%) |
| Vol Qualifié | 9 (1,1%) |
| Vol Personnel | 158 (20,2%) |
| Introduction par effraction | 36 (4,6%) |
| Voie de Fait | 125 (16%) |
| Tentative/Menace de voie | 35 (4,5%) |
| Agression sexuelle | 13 (1,7%) |

Pour ce qui est de la polyvictimisation au courant de la dernière année, la majorité des répondants (60,7%) n'ont pas subi les crimes conventionnels mesurés. Le quart de l'échantillon (24,9%) ont vécu une victimisation, 10,6% ont vécu deux victimisations, 2,9% ont vécu trois victimisations et 0,9% ont vécu 4 victimisations et plus.

Tableau 3: Résultats des analyses descriptives de la polyvictimisation sondée par le *JVQ* au cours des 12 derniers mois.

| Polyvictimisation de la dernière année | <i>JVQ</i> |
|--|-------------|
| Aucune victimisation | 475 (60,7%) |
| 1 victimisation | 195 (24,9%) |
| 2 victimisations | 83 (10,6%) |
| 3 victimisations | 23 (2,9%) |
| 4 victimisations | 6 (,8%) |
| 5 victimisations | 1 (,1%) |
| 6 victimisations | 0 (,0%) |

3.1.2 Victimisation à vie

Cette section décrit les 6 victimisations choisies pour la comparaison de l'échantillon du *JVQ*. Durant toute leur vie, les jeunes de 15 à 17 ans ont vécu les crimes contre les biens suivants : 23,6% ont vécu du vandalisme, 41,1% ont été victimes de vol personnel et 22,7% ont fait l'expérience d'une introduction par effraction. Pour les crimes contre la personne 7,3% ont vécu un vol qualifié, 34,6% ont été victime d'une voie de fait ou tentative et 6,9% d'une agression sexuelle.

Tableau 4 : Résultats des analyses descriptives des victimisations sondées par le *JVQ* à vie

| Victimisation | <i>JVQ</i> |
|-----------------------------|-------------|
| Vandalisme | 185 (23,6%) |
| Vol Qualifié | 57 (7,3%) |
| Vol Personnel | 322 (41,1%) |
| Introduction par effraction | 178 (22,7%) |
| Voie de Fait et tentative | 279 (35,6%) |
| Agression sexuelle | 54 (6,9%) |

Pour la polyvictimisation à vie, environ le tiers (31,3%) des répondants n'ont jamais été victimisés durant toute leur vie pour les 7 crimes conventionnels mesurés, près du quart (27,8%) ont été victimisés une fois, 21,6% ont été victimisés 2 fois, 6,3% ont été victimisés 4 fois et 1% ont été victimisés plus de 5 fois au cours de leur vie.

Tableau 5: Résultats des analyses descriptives de la polyvictimisation sondée par le *JVQ* à vie

| Polyvictimisation à vie | <i>JVQ</i> |
|-------------------------|-------------|
| Aucune victimisation | 245 (31,3%) |
| 1 victimisation | 218 (27,8%) |
| 2 victimisations | 169 (21,6%) |
| 3 victimisations | 94 (12,0%) |
| 4 victimisations | 49 (6,3%) |
| 5 victimisations | 7 (0,9%) |
| 6 victimisations | 1 (0,1%) |

3.2 Analyse descriptive des résultats de l'ESG

La section suivante portera sur les résultats des analyses descriptives des variables de l'ESG utilisées lors de la comparaison entre les deux questionnaires étudiés. Il est important de noter que les analyses descriptives effectuées au niveau de la victimisation n'englobent seulement que les sept crimes conventionnels mesurés et combinés pour la comparaison. Pour des résultats officiels sur l'ESG, veuillez consulter l'article de Statistique Canada (2010b).

3.2.1 Victimisation de la dernière année

Les sept crimes utilisés pour la comparaison dans l'ESG sont divisés en deux catégories, les crimes violents et les crimes contre les biens (incluant les crimes contre les véhicules).

En ce qui concerne les crimes violents, 3,6% des personnes composant l'échantillon ont été victimes d'un vol qualifié, 6,7% ont vécu un voie de fait et 8,9% des tentatives/menaces de voie de fait. Parmi d'autres types de crime contre la personne près de 3,6% des répondants ont été victimes d'agression sexuelle (excluant les partenaires et ex-partenaires).

L'inclusion des crimes contre les véhicules routiers est une catégorie propre à l'ESG et il n'existe pas d'équivalent dans le *JVQ*. Cependant ils peuvent être inclus dans différentes catégories de crimes contre les biens notamment vandalisme, le vol personnel et l'introduction par effraction. Les crimes fait contre les véhicules correspondent à des proportions de 4,2% du vandalisme, de 1,6% des vol personnel et de 3,9% des d'introduction par effraction. En incluant les véhicules ces taux sont gonflés à un total de 9,7% pour le vandalisme, 20,0% pour le vol personnel et 14,4% pour l'introduction par effraction. Nous avons inséré les vols de véhicules dans les introductions par infraction étant donné qu'ils étaient mentionnés dans les exemples du *JVQ* pour cette catégorie de crime.

Tableau 6 : Résultats des analyses descriptives des victimisations sondées par l'ESG pour les 12 derniers mois

| Victimisation | ESG |
|----------------------------------|-------------|
| Vandalisme | 61 (9,7%) |
| Vol Qualifié | 23 (3,6%) |
| Vol Personnel | 126 (20,0%) |
| Introduction par effraction | 91 (14,4%) |
| Voie de Fait | 42 (6,7%) |
| Tentative/Menace de voie de fait | 56 (8,9%) |
| Aggression sexuelle | 23 (3,6%) |

En ce qui concerne le phénomène de polyvictimisation, durant la dernière année plus que la moitié des répondants (57,1%) n'ont subi aucune victimisation au niveau des crimes conventionnels. Plus du quart (27,6%) ont vécu un seul type de victimisation et 10% de l'échantillon deux types. Une plus petite portion ont vécu 3 types de victimisations différentes ou plus en une année (selon le tableau 7) soit 5,2 % de l'échantillon.

Tableau 7 : Résultats des analyses descriptives de la polyvictimisation sondée par l'ESG pour les 12 derniers mois

| Polyvictimisation de la dernière année | ESG |
|--|-------------|
| Aucune victimisation | 360 (57,1%) |
| 1 victimisation | 174 (27,6%) |
| 2 victimisation | 63 (10,0%) |
| 3 victimisation | 21 (3,3%) |
| 4 victimisation | 7 (1,1%) |
| 5 victimisation | 5 (,8%) |
| 6 victimisation | 1 (,2%) |

3.2.2 Victimisation à vie

La structure des questions sur la victimisation à vie ne nous permettait pas d'inclure les crimes contre les véhicules routiers. De plus, étant donnée que les menaces de voie de fait et les voies de fait font partie d'une même question dans l'ESG on ne tiendra compte que de six crimes dans la section des victimisations à vie.

Il est intéressant de noter qu'il y a très peu de variations entre les proportions de crimes vécus à vie et durant la dernière année pour l'ESG. Pour ce qui est des crimes violents, 4,4% de l'échantillon a été victime d'un vol qualifié au courant de sa vie. En ce qui concerne les voies de fait et les menaces de voie de fait 16,8% de l'échantillon en ont endurées durant leur 15 à 17 années d'existence. Finalement, 5,5% de l'échantillon on été victime d'agressions sexuelles à vie dans l'ESG.

Lorsqu'on aborde les victimisations contre les biens, 9,7% des gens ont fait l'expérience de vandalisme. Près du quart (24,2%) ont été victimes de vol personnel et 14,4% ont vécu une introduction par effraction.

Tableau 8 : Résultats des analyses descriptives des victimisations sondées par l'ESG à vie

| Victimisation | ESG |
|--|-------------|
| Vandalisme | 61 (9,7%) |
| Vol Qualifié | 28 (4,4%) |
| Vol Personnel | 153 (24,2%) |
| Introduction par effraction | 91 (14,4%) |
| Voie de Fait et Menace de Voie de Fait | 106 (16,8%) |
| Agression sexuelle | 35 (5,5%) |

Le portrait de la polyvictimisation à vie des jeunes (soit entre 15-17 ans de vécu) est le suivant : Près de la moitié de l'échantillon n'a subi aucune victimisation à vie en ce qui concerne les 6 crimes conventionnels mesurés. Environ le tiers (33,2%) ont vécu une victimisation. Le dixième de l'échantillon (10,1%) a été victimisé par deux types de crimes conventionnels. Finalement, 4,9% de l'échantillon a vécu trois types de victimisation et une plus faible proportion (1,6%) quatre types de crimes et plus.

Tableau 9 : Résultats des analyses descriptives de la polyvictimisation sondée par l'ESG à vie

| Polyvictimisation à vie | ESG |
|-------------------------|-------------|
| Aucune victimisation | 317 (50,2%) |
| 1 victimisation | 210 (33,2%) |
| 2 victimisations | 64 (10,1%) |
| 3 victimisations | 31 (4,9%) |
| 4 victimisations | 7 (1,1%) |
| 5 victimisations | 3 (,5%) |
| 6 victimisations | 0 (,0) |

3.3 Analyse comparative de l'ESG et du JVQ

3.3.1. Résultat des comparaisons des variables sociodémographiques

Cette section portera sur les résultats des comparaisons entre les différentes variables sociodémographiques : le sexe, la taille du ménage, le type de famille, l'éducation, le revenu et l'ethnicité. Cette comparaison entre les deux questionnaires nous permettra d'établir jusqu'à quel point les deux échantillons étudiés sont similaires et comparables au niveau de la victimisation.

D'abord, au niveau du sexe des répondants, les résultats obtenus entre le JVQ et l'ESG sont significativement différents. En effet, le JVQ présente une proportion plus grande de filles (54,3%) que l'ESG (45,2%) tandis que l'ESG une proportion plus grande de garçons dans son échantillon (54,%) que le JVQ (45,7%).

Pour les différents tests de chi-carré, la manière dont est mesurée la force varie selon le nombre de catégories sondées. Selon Pallant (2010) le critère de Cohen indique que .10 est une petite force, .30 est une force moyenne et .50 est une force élevée.

Tableau 10 : Comparaison du sexe des répondants

| | | Type d'enquête | |
|-------------------|----------|----------------|-------------|
| | | JVQ | ESG |
| Sexe du répondant | Masculin | 358 (45,7%) | 346 (54,8%) |
| | Féminin | 425 (54,3%) | 285 (45,2%) |
| | | Phi = | -,091*** |
| | | N = | 1414 |

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

Le test de Chi-Carré indique qu'il existe une différence significative, $\chi^2 (1, n = 1414) = 11.24, p = 0.001, \phi = -,091$. Ainsi, il est possible d'affirmer qu'au niveau du sexe les

deux échantillons sont significativement différents donc qu'ils appartiennent à deux populations différentes, cependant la force de la relation est très faible ($\phi = -.091^{***}$).

Le type de famille est comparé pour les deux échantillons. Les proportions pour les questionnaires sont semblables pour les différentes catégories de famille.

Tableau 11 : Comparaison du type de famille

| | | Type d'enquête | |
|-----------------|-----------------------|----------------|---------------|
| | | <i>JVQ</i> | ESG |
| Type de famille | Famille intacte | 488 (62,3%) | 365 (57,8%) |
| | Famille monoparentale | 203 (25,9%) | 169 (26,8%) |
| | Autres familles | 92 (11,7%) | 97 (15,4%) |
| | | V de Cramer = | 0,058 |
| | | N = | 1414 |
| | | * = p<0,05 | ** = p<0,01 |
| | | | *** = p<0,001 |

Le test de Chi-Carré pour le type de famille des répondants indique aucune différence significative entre les deux échantillons bien que les pourcentages indiquent qu'il y a un peu plus de famille intacte pour le *JVQ* mais que l'ESG est composé de plus de famille monoparentale et d'autres types de familles. Ainsi les répondants des deux questionnaires présentent une similitude quand au type de famille dans lesquelles ils vivent, $\chi^2 (2, n = 1414) = , p=.095$, V de Cramer = ,058. Les résultats confirment alors qu'au niveau de la structure familiale, les deux échantillons sont similaires.

Il est aussi possible de comparer l'origine ethnique des participants des deux questionnaires. Les proportions de minorité visible sont extrêmement similaires soit 14,5% pour le *JVQ* et 15,5% pour l'ESG.

Tableau 12 : Comparaison des origines ethniques

| | | Type d'enquête | |
|------------|----------|----------------|---------------|
| | | <i>JVQ</i> | ESG |
| Ethnie | Majorité | 658 (85,5%) | 530 (84,5%) |
| | Minorité | 112 (14,5%) | 97 (15,5%) |
| | | Phi = | ,013 |
| | | N = | 1397 |
| * = p<0,05 | | ** = p<0,01 | *** = p<0,001 |

Le test de chi-carré confirme qu'il n'existe pas de différence significative entre les proportions trouvées pour les deux types d'enquête, $\chi^2 (1, n =1397) =.165$, $p=.684$, $\text{phi} = ,013$. Les résultats confirment alors qu'au niveau de l'ethnicité les deux échantillons sont similaires.

En ce qui concerne les comparaisons entre les différents niveaux de scolarité des répondants on peut remarquer que l'ESG englobe des répondants avec un niveau d'éducation un peu moins élevé. Comme il est impossible de comparer les différences d'âges entre les deux questionnaires (l'ESG n'inclut que les informations sur les 15 à 17 ans et non chacun des âges séparés), le niveau de scolarité est notre meilleur indice des proportion d'âge entre les deux questionnaires.

Tableau 13 : Comparaison du niveau de scolarité des jeunes

| | | Type d'enquête | |
|---------------------|----------------|----------------|---------------|
| | | <i>JVQ</i> | ESG |
| Niveau de scolarité | 8 ans ou moins | 43 (5,5%) | 37 (5,9%) |
| | 9 ans | 147 (18,8%) | 149 (23,6%) |
| | 10 ans | 268 (34,2%) | 235 (37,2%) |
| | 11 ans | 234 (29,9%) | 177 (28,1%) |
| | 12 ans | 91 (11,6%) | 33 (5,2%) |
| | | V de Cramer = | 0,124*** |
| | | N = | 1107 |
| * = p<0,05 | | ** = p<0,01 | *** = p<0,001 |

Lors des analyses de chi-carré on peut conclure qu'il existe une différence significative entre l'éducation des répondants des deux questionnaires $\chi^2 (4, n = 1107) = 265.66$, $p = .000$, V de Cramer = ,49***. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente un niveau de scolarité plus élevé que ceux de l'ESG. Les résultats infirment qu'au niveau de l'éducation du répondant les deux échantillons sont similaires avec une association significative ($p < .001$) et une force modérée (V de Cramer = ,49).

Les deux prochains tableaux porteront sur l'éducation des parents. Les parents des répondants du *JVQ* semblent avoir un niveau d'éducation un peu plus élevé que ceux de l'ESG. Cependant une grande proportion de participants ne connaissait pas la réponse à cette question, ce qui peut influencer les résultats.

Tableau 14 : Comparaison du niveau de scolarité du père

| | | Type d'enquête | |
|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| | | <i>JVQ</i> | ESG |
| Niveau de scolarité du père | Aucun diplôme | 54 (6,9%) | 63 (10,0%) |
| | Diplôme d'études secondaires | 188 (24,0%) | 134 (21,2%) |
| | Diplôme d'études post-secondaires | 438 (55,9%) | 299 (47,4%) |
| | NSP, NRP, ne connaît pas le parent | 103 (13,2%) | 135 (21,4%) |
| | | V de Cramer = ,131 *** N= 1414 | |
| * = $p < 0,05$ | | ** = $p < 0,01$ | *** = $p < 0,001$ |

Les tests de chi-carré nous indiquent qu'il existe une différence significative entre le niveau d'éducation du père du répondant : $\chi^2 (3, n = 1414) = 24,21$, $p = .000$, V de Cramer = ,131. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des pères avec un niveau de scolarité plus élevé que ceux de l'ESG. La différence entre les enquêtes est significative à $p < .001$ mais la force est plutôt faible (V de Cramer = ,131).

De manière générale, le niveau d'éducation de la mère dans l'échantillon du *JVQ* semble un peu plus élevé que ceux dans l'ESG.

Tableau 15 : Comparaison du niveau de scolarité de la mère

| | | Type d'enquête | |
|--------------------------------|------------------------------------|----------------|---------------|
| | | <i>JVQ</i> | ESG |
| Niveau de scolarité de la mère | Aucun diplôme | 41 (5,2%) | 48 (7,6%) |
| | Diplôme d'étude secondaire | 185 (23,6%) | 144 (22,8%) |
| | Diplôme d'étude post-secondaire | 467 (59,6%) | 333 (52,8%) |
| | NSP, NRP, ne connaît pas le parent | 90 (11,5%) | 106 (16,8%) |
| | | V de Cramer = | 0,097 ** |
| | | N= | 1414 |
| * = p<0,05 | | ** = p<0,01 | *** = p<0,001 |

Les résultats du test du chi-carré soulignent que les mères des deux échantillons présentent des niveaux d'éducation différents, $\chi^2 (3, n =1414) = 13.22, p=.004$, V de Cramer=,097. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des mères avec un niveau de scolarité plus élevé que ceux de l'ESG. Notons que la force de la relation est significative à p<,01 et que la force de la relation est très faible (V de Cramer=,097). Les résultats nous indiquent que les parents des répondants du *JVQ* présenteraient une éducation légèrement supérieure à celle de l'ESG.

Enfin, les résultats de la comparaison du revenu des ménages entre les deux questionnaires sont extrêmement différents dû à la formulation de la question. Les test chi-carrés indiquent qu'il existe une différence significative entre les deux questionnaires, $\chi^2 (4, n = 1107) = 265.66$, p=.000, V de Cramer =,490. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des revenus du ménages plus élevé que ceux de l'ESG On remarque que la différence entre les deux questionnaires est significative à p<,001 et que la force de la relation est très grande (V de Cramer = ,490).

Tableau 16 : Comparaison du revenu du ménage

| | | Type d'enquête | |
|------------------|-----------------|------------------------|---------------|
| | | JVQ | ESG |
| Revenu du ménage | Très pauvre | 3 (,4%) | 49 (15,0%) |
| | Plutôt pauvre | 15 (1,9%) | 53 (16,3%) |
| | Dans la moyenne | 478 (61,2%) | 109 (33,4%) |
| | Plutôt riche | 246 (31,5%) | 61 (18,7%) |
| | Très riche | 39 (5,0%) | 54 (16,6%) |
| | | V de Cramer = ,490 *** | |
| | | N = 1107 | |
| | | * = p<0,05 | ** = p<0,01 |
| | | | *** = p<0,001 |

Pour résumer les résultats des comparaisons des variables sociodémographiques des deux questionnaires, nous pouvons remarquer que pour les variables sur l'ethnicité et le type de famille, les deux questionnaires présentent des proportions similaires. Pour le reste des variables (sexe, éducation, revenu), il existe des différences significatives entre les échantillons des deux enquêtes.

Tableau 17 : Synthèse des comparaisons des variables sociodémographiques

| Variables sociodémographiques | Force et signification | |
|-------------------------------|------------------------|---------------|
| Sexe | Phi = | -0,091*** |
| Ethnicité | Phi = | 0,013 |
| Type de ménage | V de Cramer = | 0,058 |
| Éducation du répondant | V de Cramer = | 0,124*** |
| Éducation du père | V de Cramer = | 0,131 *** |
| Éducation de la mère | V de Cramer = | 0,097 ** |
| Revenu | V de Cramer = | 0,490 *** |
| | * = p<0,05 | ** = p<0,01 |
| | | *** = p<0,001 |

3.3.2 Comparaisons des questionnaires (victimisation des 12 derniers mois)

Cette section porte sur les résultats comparatifs des différents pourcentages de victimisation selon les types d'enquête.

Le tableau suivant indique les proportions des différents types de victimisation contre les biens selon les questionnaires.

Tableau 18 : Tableaux croisés des victimisation des 12 derniers mois

| Type de victimisation selon les questionnaires | Crimes contre les biens (avec VSV) | | |
|--|------------------------------------|---------|-----|
| | Pourcentage | Phi | n |
| Vandalisme | | -,015 | 144 |
| JVQ | 10,6% | | 83 |
| ESG | 9,7% | | 61 |
| Vol Personnel | | -,003 | |
| JVQ | 20,2% | | 158 |
| ESG | 20,0% | | 126 |
| Introduction par effraction | | ,171*** | |
| JVQ | 4,6% | | 36 |
| ESG | 14,4% | | 91 |

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

On remarque que pour les cas de vandalisme on obtient les résultats suivant : $\chi^2 (1, n = 1414) = .238, p=.625, \text{phi} = -,015$. La direction de la relation indique que les répondants du JVQ présente des taux de vandalisme un plus élevés que ceux de l'ESG, mais il n'existe pas de différence significative ($p>0,05$) entre les proportions de vandalisme des deux questionnaires.

Pour les cas de vol personnel, on obtient les résultats suivants : $\chi^2 (1, n = 1414) = .001, p=.975, \text{phi} = -,003$. La direction de la relation indique que les répondants du JVQ présente des taux plus élevés que ceux de l'ESG de 0,2%. Il n'existe pas de différence

significative entre les deux questionnaires ($p > 0.05$) lorsqu'on aborde ce type de victimisation.

Pour les introductions par effraction, les résultats sont les suivants : $\chi^2 (1, n = 1414) = 40.057, p = .000, \phi = ,171$. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des des taux d'introduction par effraction beaucoup moins élevé que ceux de l'ESG. Selon les résultats des chi-carrés, il existe une différence significative ($p < 0.001$) entre les deux questionnaires. L'ESG présente des résultats beaucoup plus élevés pour les introductions par effraction (14,4% en comparaison avec 4,6% pour le *JVQ*) avec une force faible ($\phi = ,171$).

Les prochaines victimisations explorées portent sur les crimes avec violence (vol qualifié, voie de fait, menace de voie de fait et agression sexuelle) et sont décrites dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Tableaux croisés des victimisation des 12 derniers mois

| Type de victimisation selon les questionnaires | Victimisation contre la personne | | |
|--|----------------------------------|----------|-----|
| | Pourcentage | Phi | n |
| Vol Qualifié | | ,083** | 32 |
| <i>JVQ</i> | 1,1% | | 9 |
| ESG | 3,6% | | 23 |
| Voie de fait | | -,143*** | 176 |
| <i>JVQ</i> | 16,0% | | 125 |
| ESG | 6,7% | | 42 |
| Menace de voie de fait | | ,089*** | |
| <i>JVQ</i> | 4,5% | | 35 |
| ESG | 8,9% | | 56 |
| Agression sexuelle | | ,063* | |
| <i>JVQ</i> | 1,7% | | 13 |
| ESG | 3,6% | | 23 |

* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$

Les analyses ($\chi^2 (1, n = 1414) = 8.743, p = .003, \phi = ,083$) concernant la victimisation par vol qualifié indiquent que l'ESG présente une proportion plus grande (3,6%) que le *JVQ* (1,1%), mais la force de la relation est très faible ($\phi = ,083$). La direction de la

relation indique que les répondants du *JVQ* présente taux de vol qualifié moins élevés que ceux de l'ESG Les analyses indiquent qu'il existe une différence significative ($p < 0.01$) entre les deux questionnaires au niveau des vols qualifiés.

Ensuite, les résultats d'analyse ($\chi^2 (1, n = 1414) = 28.179, p = .000, \phi = -.143$) concernant les voies de fait. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux de voie de fait plus élevé que ceux de l'ESG Les analyses démontrent qu'il existe une différence significative ($p < 0.001$) entre les deux questionnaires pour les victimisations par voie de fait. L'ESG présente une proportion beaucoup plus faible de voie de fait (6,7%) alors que le *JVQ* en présente 16,0%. La force de la relation est relativement faible ($\phi = -.143$).

Pour les menaces de voie de fait, les résultats d'analyse ($\chi^2 (1, n = 1414) = 10.539, p = .001, \phi = -.089$). Les analyses établissent qu'il existe une différence significative ($p < 0.01$) entre les deux questionnaires. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* des taux de menace de voie de fait beaucoup moins élevé que ceux de l'ESG, en effet, l'ESG présente une proportion presque double de menaces (8,9%) que celle du *JVQ* (4,5%). Il est important de noter que la force de la relation demeure très faible ($\phi = -.089$).

En terminant, en ce qui concerne les résultats d'agression sexuelle ($\chi^2 (1, n = 1414) = 4.776, p = .029, \phi = .063$), il existe une différence significative entre les deux questionnaires pour un coefficient $p < 0,05$. L'ESG obtient des proportions plus élevées (3,6%) que le *JVQ* (1,7%). Cependant il faut noter que la force de la relation est très faible ($\phi = .063$). La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux d'agression sexuelle moins élevés que ceux de l'ESG

L'analyse qui concerne la polyvictimisation (crimes conventionnels uniquement) des douze derniers mois est décrite dans le tableau suivant :

Table 20 : Comparaison de la polyvictimisation des 12 derniers mois

| | | Type d'enquête | |
|-------------------|-----------------|--------------------|---------------|
| | | <i>JVQ</i> | ESG |
| Polyvictimisation | Aucune | 475 (60,7%) | 360 (57,1%) |
| | 1 type | 195 (24,9%) | 174 (27,6%) |
| | 2 types | 83 (10,6%) | 63 (10,0%) |
| | 3 types | 23 (2,9%) | 21 (3,3%) |
| | 4 types et plus | 7 (,9%) | 13 (2,1%) |
| | | V de Cramer = .062 | |
| | | N = 1414 | |
| | | * = p<0,05 | ** = p<0,01 |
| | | | *** = p<0,001 |

Lors des analyses du tableau croisé sur la polyvictimisation les analyses (χ^2 (4, n =1414) = 5.387, p=.250 , V de Cramer = ,062) indiquent qu'il n'existe pas de différence significative (p>0.05) au niveau de la polyvictimisation (pour les crimes conventionnels) entre les deux questionnaires. Des proportions semblables de répondants endurent, en moyenne, un nombre similaire de types de victimisation. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux de polyvictimisation un peu plus élevé que ceux de l'ESG.

3.3.3. Comparaisons des questionnaires (victimisation à vie)

La présente section expose les résultats des analyses de chi-carré pour les victimisations vécues tout au long de la vie pour chacun des questionnaires. Dû à la formulation des questions il est impossible d'inclure les infractions contre les véhicules.

Le tableau subséquent résume les proportions trouvées pour chacun des questionnaires et les résultats d'analyses de comparaisons chi-carré.

Il est important de noter que la victimisation par « menace de voiede fait » a été incluse dans la catégorie de victimisation « voie de fait » pour les analyses à vie. Les tableaux sont divisés en deux catégories : les crimes contre les biens (vandalisme, vol personnel, introduction par effraction) et les crimes contre la personne (vol qualifié, voie de fait, agression sexuelle). Voyons d'abord les résultats pour les crimes contre les biens.

Tableau 21 : Comparaison des victimisations contre les biens à vie

| Type de victimisation selon les questionnaires | Crimes contre les biens | | |
|--|-------------------------|----------|-----|
| | Pourcentage | Phi | n |
| Vandalisme | | -,183*** | 246 |
| <i>JVQ</i> | 23,6% | | 185 |
| ESG | 9,7% | | 61 |
| Vol Personnel | | -,178*** | 475 |
| <i>JVQ</i> | 41,1% | | 322 |
| ESG | 24,2% | | 153 |
| Introduction par effraction | | -,106*** | 269 |
| <i>JVQ</i> | 22,7% | | 178 |
| ESG | 14,4% | | 91 |

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,01

Premièrement, pour les victimisations par vandalisme (à vie) les résultats des analyses (χ^2 (1, n = 1415) = 46,587, p=.000, phi = -,183) montrent qu'il existe une différence significative (p<.000). De plus, la force de la relation, phi = -.183, est entre faible et moyenne. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux de vandalisme plus élevé que ceux de l'ESG.

Deuxièmement, pour les victimisations de vol personnel, les résultats des analyses de chi-carré (χ^2 (1, n = 1415) = 44.115, p=.000, phi = -,178) indiquent qu'il existe une différence significative (p<.000) pour les vols personnels à vie entre les deux enquêtes. Comme pour les résultats du vandalisme, la force de la relation est entre faible et moyenne, avec un phi de -,178. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux de vol personnel plus élevé que ceux de l'ESG.

Troisièmement, pour les victimisations par introduction par effraction, les analyses de chi-carré (χ^2 (1, n =1415) = 15.241, p=.000, phi = -,106) indiquent qu'il existe une différence significative (p<.000) entre les deux questionnaires pour les introductions par effraction à vie. La force de la relation est par contre faible (phi=-,106). La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux de'introduction par effraction plus élevé que ceux de l'ESG.

Ainsi pour les crimes contre les biens, il semble que les répondants du *JVQ* présentent des pourcentages de réponse beaucoup plus élevés (plus que le double) pour la victimisation à vie que les répondants de l'ESG.

Les prochaines analyses de chi-carré portent sur les victimisations contre la personne à vie, qui incluent le vol qualifié, le voie de fait, et l'agression sexuelle. Les résultats sont affichés dans le tableau 22.

Table 22 : Comparaison des victimisations contre la personne à vie

| Type de victimisation selon les questionnaires | Crimes contre la personne | | |
|--|---------------------------|----------|-----|
| | Pourcentage | Phi | n |
| Vol Qualifié | | -,060* | 85 |
| <i>JVQ</i> | 7,3% | | 57 |
| ESG | 4,4% | | 28 |
| Voie de fait | | -,211*** | 385 |
| <i>JVQ</i> | 35,6% | | 279 |
| ESG | 16,8% | | 106 |
| Aggression sexuelle | | -,028 | 89 |
| <i>JVQ</i> | 6,9% | | 54 |
| ESG | 5,5% | | 35 |

* = p<0,05 ** = p<0,01 *** = p<0,001

D'abord, les analyses de chi-carrés portant sur les vols qualifiés à vie s'exposent de la manière suivante : $\chi^2 (1, n = 1415) = 4.537, p=.033, \text{phi} = -,060$. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux de vols qualifiés plus élevés que ceux de l'ESG. Les résultats indiquent qu'il existe une différence significative ($p<0,05$) entre les deux questionnaires. Cependant il est important de noter que la force de la relation est très faible ($\text{phi}=-,060$).

En ce qui concerne les analyses de chi-carré des voies de fait à vie, les résultats se décrivent comme suit : $\chi^2 (1, n =1415) = 61.860, p=.000, \text{phi} = -,211$. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux de voie de fait plus élevés que ceux de l'ESG. Les résultats indiquent qu'il existe une différence significative

($p < .000$) entre les deux questionnaires au niveau des voies de fait. La force de la relation se situe entre faible et modéré.

En terminant, pour les cas des agressions sexuelles, les analyses de chi-carré rapportent que : $\chi^2 (1, n = 1415) = .887, p = .349, \phi = -.028$. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux d'agression sexuelle un peu plus élevés que ceux de l'ESG. À la lumière de ces résultats, il n'existe pas de différence significative ($p > .05$) entre les deux questionnaires. On peut conclure que les répondants ont été, dans des proportions équivalentes, victimes d'agression sexuelle.

En résumé, pour l'ensemble des victimisation à vie, le *JVQ* rapporte des taux significativement plus élevés à l'exception des cas agressions sexuelles.

L'analyse qui concerne la polyvictimisation (pour les crimes conventionnels uniquement) à vie est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 23 : Comparaison de la polyvictimisation à vie

| | | Type d'enquête | |
|-------------------|-----------------|--|-------------|
| | | <i>JVQ</i> | ESG |
| Polyvictimisation | Aucune | 245 (31,3%) | 317 (50,2%) |
| | 1 type | 218 (27,8%) | 210 (33,2%) |
| | 2 types | 169 (21,6%) | 64 (10,1%) |
| | 3 types | 94 (12,0%) | 31 (4,9%) |
| | 4 types et plus | 57 (7,3%) | 10 (1,6%) |
| | | V de Cramer = ,274 *** | |
| | | N = 1415 | |
| | | * = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$ | |

L'analyse de tableau croisé révèle que pour la polyvictimisation à vie (pour les crimes conventionnel uniquement) se décrit comme suit : $\chi^2 (4, n = 1415) = 106.513, p = .000, V$ de Cramer = ,274. La direction de la relation indique que les répondants du *JVQ* présente des taux de polyvictimisation beaucoup plus élevés que ceux de l'ESG. Les résultats révèlent qu'il existe une différence significative ($p < .000$) entre la

polyvictimisation à vie des deux questionnaires. La force de la relation tend vers une force modérée (V de Cramer =,274). Ainsi les répondants des deux questionnaires n'affichent pas des proportions similaires quant à la polyvictimisation à vie alors que les résultats s'accordaient pour la victimisation des 12 derniers mois.

CHAPITRE 4 : DISCUSSION

4.1. Comparaisons

4.1.1. Échantillon et variables sociodémographiques

La première question de cette recherche consistait à déterminer si les échantillons utilisés pour la passation des questionnaires étaient similaires. Il a été établi dans la méthodologie que les répondants aux questionnaires provenaient d'une population qui n'était pas complètement différente, un Canadien (incluant le Québec) pour l'ESG et uniquement des Québécois pour le *JVQ*. Il était donc important de vérifier si les échantillons présentaient des similarités puisque si les deux échantillons sont différents, ceci peut affecter la validité externe des deux questionnaires (jusqu'à quel point il sera possible de généraliser les résultats des deux enquêtes). Après l'analyse des variables sociodémographiques, on conclut que les deux échantillons utilisés pour chacun des questionnaires sont de composition différente. En effet, les seuls éléments communs sont le type de famille et l'ethnie des répondants. Pour le sexe, les différents niveaux de scolarité et le revenu, il existe des différences significatives entre les échantillons qui composent le *JVQ* et l'ESG.

Ces différences entre les deux échantillons peuvent influencer les résultats de victimisation récoltés par les questionnaires. D'abord, le *JVQ* présente un nombre significativement plus élevé de répondantes féminines. Selon la théorie, les répondantes féminines ont habituellement plus de chance d'être victime d'agression sexuelle que leur contrepartie masculine. Pourtant, cette notion ne se traduit pas dans nos données puisque pour la victimisation des 12 derniers mois, l'ESG présente une plus grande proportion d'agression sexuelle alors que les proportions sont similaires pour les deux échantillons pour la mesure à vie. Quant aux répondants de sexe masculin, ils sont plus susceptibles de vivre des victimisations violentes. Dans les données, l'ESG présente des taux plus élevés que ceux du *JVQ* pour 3 des 4 crimes violents : le vol qualifié, la menace de voie de fait et l'agression sexuelle. Cependant, pour les victimisations par voie de fait, le *JVQ* présente des taux drastiquement plus élevés.

Concernant la variable englobant la scolarité et le revenu, les résultats des comparaisons supposent que le *JVQ* présente un échantillon plus aisé (éducation et revenu plus élevé) que celui de l'ESG. Selon la littérature, des personnes mieux nanties sont moins victimes de criminalité avec violence mais plus susceptibles d'être victimes de crimes contre les biens. Nos résultats ne sont pas tout à fait cohérents avec cette notion. L'ESG qui est constitué d'une population à revenu plus faible que le *JVQ*, présente un taux plus élevé de victimisation pour les crimes violents suivants : les vols qualifiés, les menaces de voie de fait et l'agression sexuelle. Par contre le *JVQ* enregistre plus de voies de fait que l'ESG. Au niveau des crimes contre les biens, le *JVQ* enregistre un nombre similaire de vandalisme et de vol personnel mais beaucoup moins d'introduction par effraction.

Au final, les variables sociodémographiques tendent à expliquer que l'ESG présente des chiffres plus élevés pour la majorité des crimes avec violence. Pour les autres variations de taux, la structure des questions explique les écarts.

Pour les résultats à vie, le *JVQ* présente des taux grandement plus élevés que ceux de l'ESG mis à part les taux d'agressions sexuelles. Ces résultats peuvent s'expliquer par les choix méthodologiques de chacun des questionnaires plutôt que par les variables sociodémographiques. Cette notion sera discutée plus longuement dans la section dédiée à cet effet.

4.1.2. Comparaison pour les victimisations des 12 derniers mois

La deuxième question de recherche consistait à savoir si les résultats des deux questionnaires de victimisation étudiés donnaient des résultats similaires pour les taux des 12 derniers mois. Sachant que nos deux échantillons sont indépendants, il faut donc interpréter avec prudence les résultats. Il existe de nombreuses différences entre le taux de victimisation trouvé par le *JVQ* et l'ESG et pour interpréter ces différences il faut comprendre l'influence des échantillons (validité externe) et l'influence de la structure des questions (validité interne). Tel que discuté dans la méthodologie, ces différences peuvent être expliquées par la structure même des questionnaires, la formulation des

questions, les termes utilisés, etc. Dans cette section nous tenterons de comprendre comment les résultats obtenus entre les deux questionnaires peuvent différer en tenant compte des caractéristiques de chacun des questionnaires ainsi que des caractéristiques sociodémographiques. Pour faciliter la compréhension de la discussion, il est possible de rapidement consulter les résultats qui ont été condensés dans les annexes E et F ainsi que les différentes questions comparées dans l'annexe C.

Avant de débiter l'analyse, une mise en garde s'impose concernant une tendance générale, l'ESG de 2009 dénote que le Québec présente en moyenne un taux moins élevé que la majorité des autres provinces (Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et la Colombie-Britannique) du Canada pour les crimes violents et contre les biens. Il est donc normal que les résultats de l'ESG présentent en moyenne des nombres plus élevés de victimisation. Aussi, une différence importante sur l'ensemble du questionnaire porte sur le fait que l'ESG explore pour plusieurs questions la notion de la « tentative » alors que le *JVQ* ne le fait pas, ce qui pourrait gonfler les résultats de l'ESG. En tenant compte de cette tendance, analysons maintenant les résultats des différentes comparaisons.

Vandalisme. Au niveau des crimes contre les biens, les deux questionnaires donnent des taux de vandalisme similaires. Le résultat est étonnant puisque la question sur le vandalisme dans l'ESG sonde un phénomène plus large puisque l'inclusion des membres de la famille dans la victimisation aurait pu faire gonfler les taux de victimisation de l'ESG. Notons aussi la tendance générale des autres provinces à présenter un taux de victimisation plus élevé. La question de l'ESG portant sur le vandalisme fait l'usage d'exemples comme « une fenêtre ou une clôture » ces exemples peuvent limiter les objets vandalisés à la structure d'une maison et non divers objets appartenant à une victime comme le spécifie simplement le *JVQ*. Il est donc possible de croire que le *JVQ* est très performant au niveau de cette question.

Vol personnel. Concernant les vols personnels, les taux des deux questionnaires sont similaires. Compte tenu des données sociodémographiques, nous prévoyons constater des

taux plus élevés pour le *JVQ*. D'une part ce résultat n'est pas surprenant puisque c'est la question qui présente le plus de similarité entre les deux questionnaires au niveau du vocabulaire et des concepts (bien que l'ESG inclut la tentative et le *JVQ*, non) et considérant que le Québec comporte généralement moins de victimisations le reste du Canada. D'autre part, il est intéressant de souligner que l'ESG, en incluant les crimes sur les véhicules, égalise les proportions du *JVQ* pour les vols personnels. On peut spéculer que ce phénomène doit être important pour les 16 et 17 ans et qu'il explique pourquoi le *JVQ* ne présente pas un taux plus élevé que ceux de l'ESG puisque le vol de véhicules n'y est pas précisé.

Introduction par effraction. Finalement pour les introductions par effraction, c'est le taux de victimisation qui présente la plus grande variation entre les deux questionnaires. Comme indiqué dans la méthodologie, l'équivalence conceptuelle pour comparer les deux questions était difficile à établir et cela peut influencer énormément le taux de réponse. L'ESG présente des taux de victimisation jusqu'à 3 fois plus élevés que ceux du *JVQ*. Les deux questions impliquées dans les questionnaires ne sont pas tout à fait claires. Le *JVQ* implique des objets volés « dans » la maison et cite en exemple, une automobile. Une automobile peut se situer à l'extérieur d'une maison dans l'entrée de garage, est-ce que le cambriolage implique donc la maison et les alentours? L'ESG n'est pas nécessairement plus clair. Il n'implique pas de vols lors d'une introduction par effraction dans le logement (ou tout autre bâtiment de la propriété). Il sous-entend implicitement que la cour, le garage et le cabanon, sont inclus mais aucun détail ne le confirme. Au final, l'ESG comprend trois questions largement différentes pour équivaloir à une question vague du *JVQ*, cela peut justifier l'écart entre les taux de victimisation. Bref, pour les deux enquêtes la structure des deux questions n'est pas compatible et est mal définie, ce qui engendre une validité interne. Les deux questionnaires nécessiteraient une révision pour cette question. Soulignons aussi que l'ESG inclut la tentative dans la question. Cette inclusion peut avoir pour effet de gonfler les résultats puisque découvrir une serrure forcée en comparaison avec un cambriolage complet sont deux phénomènes qui se produisent à des fréquences différentes. Cela a donc pu influencer grandement le

taux de réponse en faveur de l'ESG en plus de la tendance générale à une plus grande victimisation pour le Canada par rapport au Québec.

Vol qualifié. Au niveau des crimes contre la personne, pour le phénomène de vol qualifié, on remarque que l'ESG présente un nombre plus élevé que les taux du *JVQ*. Il faut aussi considérer que le vol qualifié présente un petit nombre de répondants ce qui limite les conclusions qui peuvent en être tirées. C'est aussi une des questions pour laquelle l'équivalence était moins claire. Par exemple, un terme important était différent dans la question, un portait sur le vol qualifié et l'autre attribuait le mot « taxage » au même phénomène. L'usage du terme « taxage » a peut-être pour effet de réduire le taux puisque ce phénomène est habituellement associé à l'environnement de l'école et non aux autres sphères de la vie. Entre 15 et 17 ans, un adolescent fréquente un nombre plus varié d'établissements, ce qui pourrait engendrer des différences de mesures entre les deux questionnaires. Ainsi, on ne référerait peut-être pas exactement au même phénomène. De plus, la question du *JVQ* est beaucoup plus précise que celle de l'ESG puisque le *JVQ* précisait que la chose volée devait être « portée » par la victime, ce qui peut également réduire le taux obtenu par le *JVQ*. Il faut aussi tenir compte que l'ESG incluait aussi la tentative de vol qualifié dans la question et de la tendance générale concernant le Canada et le Québec, ce qui peut aussi gonfler les taux de l'ESG. L'ensemble de ces facteurs explique donc les différents résultats obtenus.

Voie de fait. Pour les voies de fait, le *JVQ* enregistre un taux plus élevé que l'ESG. Ce résultat va à l'encontre de toute attente, car la variation sociodémographique et la tendance générale des taux de victimisation auraient dû être associées à des taux avec l'ESG. Il existe des variances importantes dans les deux questions, bien que l'ESG emploie des termes et des exemples plus exhaustifs que la question du *JVQ*, il semble y avoir eu beaucoup moins de réponses. D'abord la question de l'ESG contient en fait deux phénomènes : le voie de fait et le voie de fait grave. Ceci a peut-être pour effet de rendre le rappel plus compliqué dû à une prémisse longue avant d'arriver finalement à la question. Aussi, lorsqu'on interroge sur le voie de fait dans l'ESG, la question est mise en conjonction avec beaucoup d'exemples : « frappé, giflé, poussé, empoigné, ou encore

blessé par une arme à feu ou battu ». Ces exemples peuvent mener les répondants à confondre si une agression par arme est incluse, puisque la seule arme impliquée est une arme à feu. Ceci peut avoir pour effet de réduire le nombre de réponses données à la question. Au contraire, le *JVQ* utilise un vocabulaire plus ouvert avec l'utilisation de mots comme « un objet ou une arme » et des exemples beaucoup plus variés et des mises en situation « *Il arrive que des personnes soient agressées AVEC des bâtons, des pierres, des fusils des couteaux ou d'autres objets qui peuvent faire mal. Il se peut que cela se soit produit dans un endroit comme à la maison, à l'école, au magasin, dans une voiture, sur la rue ou ailleurs* ». L'usage de nombreux exemples diversifiés et de mises en situation différentes peuvent faciliter la remémoration d'une victimisation précédente. Finalement, les agressions faites par les conjoint(e)s ou petit(e)s-ami(e)s, ont été contrôlées lors de la sélection des données et exclues dans les deux questionnaires, elles ne sont donc pas la cause de la variation. Il est aussi important de noter que pour cette question, la notion de tentative n'est pas sondée dans l'ESG et le *JVQ* puisque la menace de voie de fait/tentative de voie de fait est sondée dans une question distincte pour les deux questionnaires.

Menace de voie de fait. Pour les menaces/tentatives de voie de fait, la question a été clairement séparée du voie de fait dans les deux questionnaires. Cependant la formulation pour la question diffère énormément entre les deux questionnaires. Ceci a pour effet de donner des résultats aussi très dissimilaires. L'ESG présente presque le double de menaces de voie de fait que le *JVQ*. Cette disparité peut être due à la différence de base entre les deux phénomènes sondés la menace (ESG) et la tentative (*JVQ*). Telle qu'expliqué dans l'ESG, la menace est décrite comme soit une menace verbale ou une menace physique (pointer un arme par exemple). Alors que le phénomène de tentative du *JVQ* n'implique pas la menace verbale mais une menace physique uniquement « avoir commencé à t'agresser mais, [...] n'a pas continué à le faire? ». Donc, le phénomène de menace (paroles et actions) englobe plus de victimisation que celui portant sur la tentative (actions uniquement). Encore une fois, les menaces ou tentatives faites par les conjoint(e)s ou petit(e)s-ami(e)s, ont été retirés lors de la manipulation et ils ne sont donc pas en cause dans la variation.

Agression sexuelle. Pour les agressions sexuelles, l'ESG présente un taux un peu plus élevé que celui du *JVQ*. Les concepts mesurés dans les questions sont les mêmes mais la division des questions a été faite différemment. La question de l'ESG est divisée en deux alors que celle du *JVQ* en comporte 4 différentes. Les résultats sont surprenants si on considère qu'il y a plus de répondants féminins dans l'échantillon du *JVQ*. Cette différence pourrait aussi s'expliquer par les différences socioéconomiques entre les deux échantillons. Cela pourrait expliquer une plus grande proportion de crimes contre la personne chez les moins fortunés, notamment l'échantillon de l'ESG. Il est important de souligner que les agressions sexuelles par la fratrie/famille sont incluses dans les deux questionnaires et que les agressions sexuelles faites par les conjoint(e)s ou petit(e)s-ami(e)s ont été retirées du *JVQ* vu leur exclusion dans l'ESG. Les deux questionnaires contiennent la notion de tentative d'agression sexuelle. Par conséquent, la différence ne provient donc pas de ce phénomène.

Polyvictimisation. Les comparaisons pour phénomène de polyvictimisation dans la dernière année tendent à montrer que les répondants des deux questionnaires vivent un même niveau de polyvictimisation au niveau des sept crimes conventionnels étudiés au cours des 12 derniers mois (vandalisme, vol personnel, introduction par effraction, vol qualifié, voie de fait, menace de voie de fait et agression sexuelle). Nous avons vu dans les paragraphes précédents que seulement deux types de victimisation sur sept présentent des taux similaires pour les deux questionnaires. Malgré qu'on observe des taux différents de victimisations entre les deux questionnaires et qu'il existe des différences inhérentes aux deux questionnaires, il semble exister pour le phénomène de polyvictimisation une certaine stabilité.

En résumé, on obtient des résultats similaires de victimisation pour trois (vol personnel, vandalisme et polyvictimisation) des huit phénomènes mesurés. Pour les cinq autres types de victimisation comparés (introduction par effraction, vol qualifié, voie de fait, menace de voie de fait et agression sexuelle) il existe des différences significatives qui peuvent être expliquées par la composition des deux échantillons et les différences dans la

formulation des questions. Plus les questions se ressemblent, plus les taux sont similaires malgré l'appartenance à une population différente, il est donc possible de croire que les résultats du *JVQ* sont valides, malgré les différences inhérentes aux deux questionnaires.

4.1.3. Comparaison pour les victimisations à vie

La troisième question de la recherche était de savoir si l'ESG et le *JVQ* donnaient des résultats similaires quant à la victimisation à vie. Tel que vu lors de la présentation des résultats de la victimisation à vie, le *JVQ* détectait un nombre beaucoup plus élevé que l'ESG. La nature de ces différences semble influencée par la structure même des questionnaires plutôt que par les caractéristiques des répondants aux questionnaires, puisque dans la section des 12 derniers mois, les écarts entre les crimes ne sont pas aussi grands que ceux des victimisation à vie.

Les deux questionnaires abordent la victimisation à vie de manière très distincte. L'ESG réserve une question à cet effet cinq sections suivant celle portant sur la victimisation des 12 derniers mois, vers la fin du questionnaire. Le *JVQ* pose la question de la victimisation à vie pour chacun des crimes, suivie immédiatement par une question à savoir si l'événement s'est produit dans les 12 derniers mois. Ceci a pour effet que pour répondre à la question de l'ESG, le sujet interrogé doit garder un nombre important d'information en mémoire pour répondre adéquatement à la question. D'abord la question principale qui contient quatre informations : l'exemption des crimes mentionnés précédemment, la présence de nouveaux crimes, les six exemples de crimes donnés, et finalement l'indication de tenir compte des actes commis par la famille. Ensuite, si la réponse est positive, le répondant se voit offrir les 11 choix de réponses différents associés aux victimisation possibles. Ceci donne au répondant un total de 11 événements possibles survenus au cours de sa vie entière à se remémorer dans l'espace d'une seule question. Quant au *JVQ*, une seule victimisation est remémorée à la fois dans une question, ceci permet donc au répondant de bien réfléchir à son vécu. Ainsi une structure de questions fermées avec un choix énorme de réponse peut influencer grandement le taux de réponse de l'ESG quant à la victimisation à vie.

Puisque la question est particulièrement longue, on peut ajouter que celle-ci peut amener des biais de primauté ou de récence (biais qui influence les choix de réponse, où la personne interrogée choisit les premières ou dernière réponses entendues). Pour les trois premiers choix (agression sexuelle, vol qualifié et voie de fait) on peut remarquer une augmentation des victimisations signalées en comparaison avec les autres victimisations offertes ce qui pourrait être dû à l'effet de primauté.

On remarque aussi à cette question que les crimes les plus signalés dans l'ESG sont des crimes avec violence (agression sexuelle, voie de fait, vol qualifié). Les crimes plus graves ou plus violents peuvent faciliter le rappel à cause du traumatisme (Guay et Marchand, 2006) lorsque l'individu fait face à plusieurs rappels en une seule question. De plus, des victimisations plus courantes mais moins graves comme le vol peuvent être aussi plus facilement rappelées.

De plus, dans l'ESG l'agression sexuelle inclut toutes les personnes (partenaire, ex-partenaire, famille et autres) dans la question sur la victimisation à vie et non pour les questions des 12 derniers mois. Cela pose problème pour obtenir le nombre exact d'agressions sexuelles et de voies de fait puisque lorsqu'on veut additionner les informations de l'ESG à vie et dans les douze derniers mois, il nous manquera toujours une partie d'information. Ainsi, il devient plus difficile de comparer les résultats avec le *JVQ*.

Finalement la question de la victimisation à vie de l'ESG est située cinq sections plus loin tout près de la fin du questionnaire. Comme il a été discuté dans la recension des écrits, la nature instable de l'être humain peut jouer un rôle dans la fidélité des résultats obtenus dans un questionnaire. Il est possible de croire qu'à ce moment du questionnaire les répondants sont moins disposés à répondre, soit par impatience, désintérêt ou fatigue, surtout lorsque l'on considère que notre population se situe entre 15 et 17 ans.

4.1.4. Comparaison globale

L'objectif principal de la recherche consistait à comparer le questionnaire du *JVQ* en comparant ses résultats avec ceux de l'ESG. L'analyse des résultats nous a permis de constater de nombreuses différences entre les questions des deux enquêtes de victimisation ainsi que des différences sociodémographiques entre les deux échantillons de répondants. En considérant chacune des variations sociodémographiques et structurelles attribuées à l'ESG et au *JVQ*, nous pouvons conclure que les deux questionnaires donnent des taux similaires pour les résultats de la victimisation des 12 derniers mois. Pour les résultats concernant la victimisation à vie, les résultats de l'ESG tendent à sous-estimer la victimisation pour chacun des crimes à l'exception des agressions sexuelles. Le *JVQ* semble beaucoup plus sensible au phénomène de victimisation à vie dû à la structure du questionnaire.

La raison pour laquelle l'usage du *JVQ* est préférable repose sur le fait qu'il permet de répondre à de nombreuses lacunes que présente l'ESG. L'ESG présente trois limitations importantes pour l'étude de la victimisation, soit : les types de crimes sondés, l'âge des répondants et la validité interne.

Premièrement, le *JVQ* explore 34 types de crimes sous toutes les formes. Nous savons que les jeunes peuvent vivre 3 catégories de crimes différents : en plus des crimes conventionnels, l'enfant peut vivre des crimes qui dépendent du statut de l'enfant (mauvais traitements) et ceux qui ne sont pas considéré comme des crimes (crime commis par les pairs ou la fratrie) selon Finkelhor (Finkelhor, 2004). Dans l'ESG, seuls les crimes conventionnels sont inclus. L'ESG est beaucoup trop conservateur dans son choix des types de crimes, mais cette limitation découle des prémisses de la conception du questionnaire : vérifier la victimisation des 15 ans et plus. De plus, les taux trouvés pour la victimisation à vie dans le *JVQ* sont nettement supérieurs que ceux de l'ESG pour la majorité des crimes comparés.

Deuxièmement, le *JVQ* ne limite pas l'âge des participants contrairement à l'ESG. Il existe un énorme chiffre noir en ce qui concerne la victimisation juvénile au Canada à cause de la limitation par l'âge. Le *JVQ* a adapté la longueur, la structure des questions et le vocabulaire à la compréhension des jeunes. Sans oublier que le questionnaire est administré au jeune directement pour le groupe d'âge de 12 à 17 ans. Ceci permet d'avoir des résultats plus exacts que par l'entremise des parents, de divers professionnels ou de bases de données administratives auxquels échappent beaucoup d'information.

Si l'ESG qui est l'enquête nationale veut améliorer la qualité et l'étendue de ses connaissances sur la victimisation de la population canadienne, cette enquête devrait prendre exemple sur la structure du *JVQ* et inclure les enfants. Ce qui nous mène au dernier avantage du *JVQ*, la théorie rattachée à l'enquête.

Selon la notion de validité interne, il est important de construire un questionnaire sur une base théorique. Le *JVQ* a été conçu avec en tête la notion de la victimisation développementale qui suggère de comprendre la victimisation de l'enfant en mettant l'importance sur la compréhension du contexte dans lequel il vit, ce qui fait référence à la validité environnementale tandis que le questionnaire de l'ESG est athéorique et a une portée uniquement descriptive de la victimisation. Il n'aborde pas le bas âge, il ne tient pas compte du phénomène de polyvictimisation et la structure de la section sur la victimisation à vie est déficiente. Comprendre le contexte de victimisation d'un enfant c'est reconnaître ses vulnérabilités selon son âge développemental et selon la multitude de types de crimes dont il peut être victime. Les informations sur la victimisation annuelle sont importantes mais c'est le type d'information qui nous en dit le moins sur une victime. En effet, il est important de connaître les victimisations les plus récentes dans les plus bref délais, cependant cette récente victimisation peut être due à l'effet cumulatif des conséquences de victimisations antérieures. Les informations sur la victimisation à vie sont moins bien recueillies par l'ESG. La mesure de la polyvictimisation à vie est la plus importante puisqu'elle nous permet de mieux cibler les problèmes, surtout si les données recueillies le sont dans un but d'intervention sociale. Les systèmes présentement mis en place au Québec ne sont pas adaptés adéquatement

aux besoins des victimes. Par exemple, des organisations comme celle de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) offrent des indemnisations économiques, de nature médicale ou des services de réadaptation et ce, seulement pour les crimes qui sont survenus durant l'année où la prestation est demandée. Les crimes traités seront ceux de la dernière année et non l'effet cumulatif d'une victimisation répétée ou d'une polyvictimisation à vie. Alors que les besoins seront beaucoup plus grands pour une personne polyvictimisée, aucun service ne pourra lui être offert. De manière générale, si nous voulons offrir des services d'aide ou avoir des outils d'intervention plus adéquats, nous avons besoin d'une prise en compte du parcours victimologique complet d'une personne d'où l'importance de l'utilisation de questionnaires de polyvictimisation comme le *JVQ* et non de questionnaires limités à quelques types de victimisation conventionnels comme l'ESG.

Le *JVQ* semble mieux adapté que l'ESG pour l'identification des victimes. En ciblant correctement les victimes, il est plus facile de trouver des solutions et de leur apporter un support ou de prévenir certains crimes en mettant en place des mécanismes de prévention.

Par contre, après analyse, il est aussi possible de constater que certaines améliorations aux deux questionnaires utilisés seraient souhaitables. Au niveau des améliorations techniques, il serait intéressant d'analyser la portée de la menace dans les questionnaires de victimisation. Plus précisément, à savoir s'il est important ou superflu d'inclure la menace pour mesurer les taux de victimisation. Est-ce que d'inclure la menace n'aurait pour conséquence que de gonfler le nombre de victimisations rapportées, sans nécessairement avoir un effet sérieux sur la victime ou au contraire, permettrait d'identifier un phénomène de victimisation peut-être sous-estimé puisque même la plus petite menace peut créer un sentiment d'insécurité chez un individu ou dans un quartier. En effet, toute menace à notre sécurité : « Ébranle cette assurance de sécurité, la confiance et l'estime de soi » (Wemmers, 2004). Sans oublier que la réaction à la victimisation dépend de la perception que la victime a de l'événement. Ainsi, pour certaines victimes, une menace peut avoir un impact aussi important sur elles que de vivre le crime dont elles sont menacées. Alors qu'une même menace proféré envers un

autre individu pourrait avoir peu ou pas d'effet sur sa perception de sécurité. À notre avis, il serait donc intéressant d'envisager la possibilité d'inclure la notion de menace dans un questionnaire. Si ce concept se montre pertinent, il serait peut-être important de l'ajouter au *JVQ*.

Une autre amélioration suggérée porte sur la clarté des questions et leur contenu. Comme il a été observé dans la méthodologie, même si on abordait le même crime dans les deux questionnaires, il y avait des différences marquées dans la manière de poser la question. D'une part, une attention spéciale doit être portée sur l'utilisation des exemples et leur clarté. Certains exemples peuvent limiter la clarté et l'ouverture d'une question, notamment comme nous l'avons vu pour les questions traitant des voies de fait, des menaces de voie de fait ou des cambriolages/introduction par effraction. Il serait donc important de vérifier et modifier la structure de ces questions afin de maximiser leur efficacité. D'autre part, le vocabulaire est aussi très important pour la compréhension des questions. Un vocabulaire trop vague ou trop spécifique peut influencer le taux de réponse. Par exemple, bien que le vocabulaire soit familier à la jeune population, il faut quand même se méfier de sa portée lors de la formulation d'une question. Dans la question sur le vol qualifié, l'utilisation du terme « taxage », peut réduire l'environnement de référence au crime (par exemple, à l'école uniquement), on passe peut être à côté d'autres crimes non reliés qui se produisent dans un autre contexte ou environnement.

4.2. Conclusion

Cette recherche mène sur les pistes de réflexions suivantes en ce qui concerne la victimisation juvénile en général:

Il existe un véritable écart théorique en ce qui concerne la victimisation juvénile en comparaison avec la délinquance juvénile. Pour deux phénomènes aussi interreliés, il est difficile d'expliquer la grande différence de richesse au niveau de l'information recueillies (études longitudinales) et des théories développées. D'ailleurs, la plupart des théories de victimisation juvénile sont issues des théories sur la criminalité comme par

exemple, la théorie des activités routinières de Cohen et Felson (1979), la théorie de la prise de risque et de comportements délinquants (Lauritsen et *al.*, 1991). Il existe également ce même déséquilibre théorique entre la victimisation des adultes et la victimisation juvénile. Alors qu'on constate que les jeunes sont plus victimisés que les adultes, il est déplorable qu'on ait déployé si peu d'énergie à l'étude de ce phénomène.

De plus, l'énergie n'est pas déployée nécessairement au bon endroit. En effet, on peut diviser la victimisation en une typologie établie selon fréquence d'apparition dans la population (Finkelhor, 2004). Il y a la victimisation pandémique qui inclut les crimes que vivrons la majorité des jeunes au cours de leur enfance (vol, vandalisme, voie de fait par les pairs, etc.). Ensuite il y a la victimisation aigue qui inclut des crimes moins fréquents comme l'abus physique, la négligence ou les enlèvements par la famille. Les professionnels du domaine de la victimisation se penchent habituellement sur cette catégorie. Finalement, le troisième groupe porte sur les victimisations extraordinaires comme les homicides et les enlèvements. Ce dernier groupe attire souvent l'attention des médias. Alors que l'attention et les études se portent spontanément vers les deux dernières catégories, on néglige le fait que la victimisation pandémique, en apparence mineure, fragilise la victime. En effet, une victimisation antérieure rend plus vulnérable à une victimisation subséquente et certains cas spiralent même vers une victimisation plus intense. Il est important de distinguer un événement de victimisation isolé des trajectoires qui mènent vers un état de victime permanente.

Sans oublier que la victimisation juvénile peut se produire lors de périodes critiques du développement d'un enfant, d'où l'importance d'explorer la victimisation en plus jeune âge et comprendre son effet à travers diverses études longitudinales. L'inclusion de multiples formes de victimisations dans un seul questionnaire nous permet de comprendre l'effet, l'occurrence et les interactions possibles entre les différents types de victimisations subis durant l'enfance. Ces études permettront de mobiliser les ressources nécessaires pour aider les victimes. Les questionnaires de victimisation comme le *JVQ* qui se concentrent sur toutes les catégories de victimisations (pandémique, aigue et extraordinaire) apportent un éclairage global du phénomène.

En résumé, l'étude de la victimisation juvénile a des besoins pressants, que ce soit au niveau de la documentation statistique, des analyses de tendances et des recherches longitudinales à cause des limitations des outils utilisés présentement. L'utilisation d'un questionnaire comme le *JVQ* peut permettre de remédier à plusieurs de ces limitations et d'approfondir nos connaissances sur la victimisation juvénile tout en permettant de mieux adapter les moyens d'interventions pour prévenir ou diminuer les traumatismes qui peuvent y être reliés.

Au final, il existe de nombreuses améliorations possibles aux deux questionnaires de victimisation étudiés dans cette recherche. Il serait important que l'utilisation du *JVQ* soit généralisée à travers le Canada et, même à d'autre pays. Plus il y aura d'informations recueillies sur la victimisation juvénile, plus il sera possible d'approfondir notre compréhension du phénomène et d'en diminuer les impacts néfastes.

Bibliographie

- Acierno, R., Resnick, H., Kilpatrick, D. G., Saunders, B., & Best, C. L. (1999). Risk factors for rape, physical assault, and posttraumatic stress disorder in women: Examination of differential multivariate relationships. *Journal of Anxiety Disorders*, 13(6), 541–563.
- Arsenault, L., Walsh, E., Trzesniewski, K., Newcombe, R., Caspi, A., Moffitt, T.E. (2006). Bullying victimization uniquely contributes to adjustment problems in young children: a nationally representative cohort study. *Pediatric*, 118, 130–138.
- AuCoin, K. (2005). Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence. *Juristat*, 25,1.
- Bajos, N., Spira, A., Ducot, B., & Messiah, A. (1992). Analysis of sexual behavior in France (ACSF): A comparison between two modes of investigation: Telephone survey and face-to-face survey. *AIDS*, 6, 315–323.
- Bermack, E. (1989). Effects of telephone and face-to-face communication on rated extent of selfdisclosure by female college students. *Psychological Reports*, 65, 259–267.
- Besserer, S. et Trainor, C. (2000). la victimisation criminelle au Canada, 1999. *Juristat*, 20(10).
- Biderman, A. D. (1967). *Report on a pilot Study in the District of Columbia on Victimization and Attitude Toward Law enforcement and Administration of Justice*. Washington, DC, U.S. Government Printing Office.
- Boivin, M., Petitcleerc A., Feng, B. Et Barker E. D. (2010). The developmental trajectories of peer victimization in middle to late childhood and the changing nature of their correlates, *Merrill-Palmer Quarterly*, 56(3), p. 231-260.
- Boney-McCoy, S. et Finkelhor D. (1995). Prior victimization: a risk factor for child sexual abuse and for PTSD-related symptomatology among sexually abused youth. *Children Abuse and Neglect*, 19(12),1401-1421.
- Bradburn N.M. (1979). *Improving interview method and questionnaire design: response effects to threatening questions in survey research*, Jossey-Bass, San Francisco.
- Bradburn, N.M. (1983). *Responses effects, in Handbook of survey research*. Rossi, P.H., J.D. Wright A.B. Anderson (dir.), (pp.289-328), Academic Press, New York.
- Breton, J., Bergeron, L., Valla, J., Lepine, S., Houde, L., et Gaudet, N. (1995). Do children aged 9 through 11 years understand the DISC version 2.25 questions? *Journal of the American Academy of Child Adolescent Psychiatry*, 34, 946-954.
- Brière, J. (1996). *Trauma Symptoms Checklist for Children (TSCC): Professional manual*. Odessa, FL: Psychological Assessment Resources.
- Brill, C., Fiorentino, N., & Grant, J. (2001). Co-victimization and inner city youth: A review. *International Journal of Emergency Mental Health*, 3, 229-239.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Bureau of Justice Statistics. (1992). *National crime victimization survey*. Ann Arbor, MI: Inter-University Consortium for Political and Social Research.

- Campbell, C., & Schwartz, D. F. (1996). Prevalence and impact of exposure to interpersonal violence among suburban and urban middle school students. *Pediatrics*, 87, 396-402.
- Cappelleri, J. C., Eckenrode, J., & Powers, J. L. (1993). The epidemiology of child abuse: Findings from the Second National Incidence and Prevalence Study of Child Abuse and Neglect. *American Journal of Public Health*, 83, 1622-1624.
- Card, N. A., et Hodges E.V.E. (2008). Peer Victimization Among Schoolchildren: Correlations, Causes, Consequences, and Considerations in Assessment and Intervention, *School Psychology Quarterly*, 23(4), p. 451-461.
- Chein, I. (1977). Un introduction à l'échantillonnage, dans *les methodes de recherches en sciences sociales*. Selltiz, C., L.S. Wrightsman & S.W. Cook (Eds), Montréal, HRW, pp.501-531.
- Clément, M.-È., Bouchard, C., Jetté, L., Laferrière, S. (2000). La violence familiale dans la vie des enfants de la statistique du Québec. http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/Violence_fam2004.pdf.
- Clément, M.-È., Chamberland, C., Côté, C, Dubeau, D., & Beauvais, B. (2005). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, 2004. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Clément, M.-È., Chamberland, C., Trocmé N. (2009). Épidémiologie de la maltraitance et de la violence envers les enfants au Québec. *Santé, Société et solidarité*, 1, 27-38.
- Cohen, L.E. et Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American Sociological Review*, 44, 588-608.
- Cook, T.D., & Campbell. (1979). *Quasi-experimentation: design and analysis issues for field settings*, Boston, Houghton Mifflin.
- Cuevas, C.A., Finkelhor, D., Turner, H.A. & Ormrod R.K. (2007). Juvenile Delinquency and victimization. A Theoretical Typology, *Journal of interpersonal violence*, 22 (12), 1581-1602.
- Cyr, K., Chamberland, C., Lessard, G., Clément, M.-È., Wemmers, J.A., Collin-Vézina, D., Gagné, M.-H., & Damant, D. (2012). *Polyvictimization in a Child Welfare Sample of Children and Youths. Psychology of Violence*. Advance online publication. Doi:10.1037/a0028040
- Cyr, K.; Collin-Vézina, D.; Chamberland, C.; Lessard, G.; Clément, M.-È, Damant, D., Gagné, M-H, & Wemmers, J-A. (non-publié). Exposure to violence, victimization and multiple victimization of children and youth in the population of Québec (titre temporaire). *Child abuse & Neglect*.
- Czaja, R., Blair, J., Bickart, B., Eastman, E. (1994). Respondent strategies for recall of crime victimization incidents. *Journal of Official Statistics*, 10, 257-276
- Daly, M., & Wilson, M. (1981). Child maltreatment from a sociological perspective. *New Directions for Child Development*, 11, 93-112.
- Eisenberg HM (1990), The National Crime Survey and rape: the case of the missing question. *Justice Quarterly* 7, 655-671.
- Estrada, F., et Nilsson, A. (2004). Exposure to threatening and violent behaviour among single mothers: the significance of lifestyle, neighbourhood and welfare situation. *British Journal of Criminology*, 44, 168-87.

- Fantuzzo, J., Boruch, R., Beriama, A., Atkins, M., & Marcus, S. (1997). Domestic violence and children: Prevalence and risk in five major U.S. cities. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 36(1), 116-122.
- Finkelhor, D., & Asdigian, N. L. (1996). Risk factors for youth victimization: Beyond a lifestyles theoretical approach. *Violence & Victims*, 11(1), 3-20.
- Finkelhor, D. (1997). The victimization of children and youth. In R. Davis, A.J. Lurigio, & W.G. Skogan (Eds.), *Victims of Crime* (2nd ed., pp86-107). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Finkelhor, D. & Hamby, S.L. (2000). The Victimization of Children: Recommendations for Assessment and Instrument Development, *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, Volume 39, Issue 7 (July 2000).
- Finkelhor, D. et Wolak, J. (2003). Reporting assaults against juveniles to the police: Barriers and catalysts. *Journal of Interpersonal Violence* 18(2), 103-128.
- Finkelhor, D. (2004). Developmental Victimology: The Comprehensive Study of Childhood Victimization. Dans Robert C. Davis, Arthur J. Lurigio et Susan Herman (dir.) *Victims of Crime*. Californie, États-Unis. Sages Publications.
- Finkelhor, D. Hamby, S., Ormrod, R. Turner, H. (2005a) The juvenile victimization Questionnaire: Reliability, validity and national norms. *Child Abuse & Neglect*, 29, 383-412.
- Finkelhor, D., Ormrod, R.K., Turner, H.A., & Hamby, S.L. (2005b). Measuring poly-victimisation using the *JVQ*. *Child Abuse & Neglect*, 29(11), 1297-1312.
- Finkelhor, D., Ormrod, R.K., Turner, H.A. and Hamby, S. (2005c). The Victimization of Children and Youth: A Comprehensive, National Survey. *Child Maltreatment*, 10(5).
- Finkelhor, D., Turner, H.A., & Ormrod, R.K. (2006). Kid's stuff: The nature and impact of peer and sibling violence. *Child Abuse & Neglect*, 30(12). 1401-1421.
- Finkelhor, D. Ormrod R., K., Turner, H.A. (2007). Poly-victimization: A neglected component in child victimization. *Child Abuse & Neglect*, vol 31, (1). 7-26.
- Finkelhor, D., Ormrod, R. K., & Turner, H., A. (2009). The Developmental Epidemiology of Childhood Victimization. *Journal of Interpersonal Violence*, 24, 711-731.
- Finkelhor, D., Ormrod, R., Turner, H., & Holt, M. (2009). Pathways to Poly-Victimization. *Child Maltreatment*, 14, 316-329.
- Finkelhor D., Turner H., Ormrod R. & Hamby, S.L. (2009). Violence, Abuse, and Crime Exposure in a National Sample of Children and Youth. *Pediatrics* 124, 1411.
- Fox N. A., Leavitt L. A. (1995). *The Violence Exposure Scale for Children-Revised* (VEX-R). College Park, MD: University of Maryland.
- Freeman D.H. & Temple, J.R. (2010). Social Factors Associated with History of sexual Assault among ethnically diverse adolescents. *Journal of family violence*, 25, 349-356.
- Gannon, M., & Mihorean, K. (2005). La victimisation criminelle au Canada, 2004. *Juristat*, 25(7).
- Garkawe, S. (2004). Revisiting the Scope of Victimology – How Broad a Discipline Should It Be? *International Review of Victimology*, 11, 275-294.

- Garofalo J., Siegel L., Laub J. (1987). School-related victimizations among adolescents: an analysis of National Crime Survey (NCS) narratives. *Journal of Quantitative Criminology* 3, 321-338
- Gracia, E. & Herrero, J. (2008). Beliefs in the necessity of corporal punishment of children and public perceptions of child physical abuse as a social problem. *Child Abuse & Neglect*, 32, 1058-1062.
- Greven, P. (1990). *Spare the child: The religious roots of punishment and the psychological impact of physical abuse*. New York: Alfred A Knopf.
- Guay D., Lavergne C., Mayer M. (2002). *Ampleur des menaces au bien-être des enfants en contexte familial – Faisabilité d’une stratégie d’enquête*, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 68.
- Guay, S. & Marchand, A. (2006). *Les troubles liés aux événements traumatiques : Dépistage, évaluation et traitements*. Canada, Presses de l’Université de Montréal, 1re édition, p. 384.
- Hamby, S.L., & Finkelhor, D. (2000). The Victimization of Children: Recommendations for Assessment and Instrument Development. *Journal of the Academy of Child and Adolescent Psychiatry*. 39(7).
- Hamby, S. L., & Finkelhor, D. (2004). *The Comprehensive Juvenile Victimization Questionnaire*. Durham, NH: University of New Hampshire.
- Hanson, R.F., Self-Brown, S., Fricker-Elhai, A.E., Kilpatrick, D.G., Saunders, B.E. & Resnick, H.S. (2006). The relations between family environment and violence exposure among youth: Findings from the National survey of adolescents. *Child Maltreatment*, 11 (3), 3-15.
- Hashima, P. Y., et Finkelhor, D. (1999). Violent Victimization of Youth Versus Adults in the National Crime Victimization Survey. *Journal of Interpersonal Violence*, 14, 799-820.
- Hélie S. (2007). Surveillance en protection de la jeunesse : le tango des chiffres, *Revue de psycho-éducation*, 36 (2), 305-315.
- Horwitz, A. V., Widom, C. S., McLaughlin, J., & White, H. R. (2001). The impact of childhood abuse and neglect on adult mental health: A prospective study. *Journal of Health and Social Behavior*, 42, 184–201.
- Howard, D. E., & Wang, M. Q. (2005). Psychosocial correlates of US adolescents who report a history of forced sexual intercourse. *Journal of Adolescent Health*, 36, 372–379.
- Hughes, H. M., & Barad, S. J. (1983). Psychological functioning of children in a battered women’s shelter: A preliminary investigation. *American Journal of Orthopsychiatry*, 53, 525-531.
- Hughes, H. (1988). Psychological and behavioral correlates of family violence in child witnesses and victims. *American Journal of Orthopsychiatry*, 58, 77-90.
- Légaré G., Gagné, M., St-Laurent, D. & Perron P.-A. (2013). *La mortalité par suicide au Québec : 1981 à 2010*, Institut National de Santé Publique du Québec, p.19.
- Jablonska, B. & Lindberg, L. (2007). Risk behaviours, victimisation and mental distress among adolescents in different family structures. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 42, 656-663
- Jaffe, P.G., Wolfe, D.A., & Wilson, S.K. (1990). *Children of battered woman*. Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Kindermann, C., Lynch, J. et Cantor, D. (1997). *Effects of the Redesign on Victimization Estimates*. Washington, DC: US Department of Justice.

- Koss, M.P. (1992), The underdetection of rape: methodological choices influence incidence estimates. *Journal of Social*, 48, 61-75
- Koss, M.P. (1996), The measurement of rape victimization in crime surveys. *Criminal Justice and Behavior* 23, 55-69
- Lauritsen, J. L., Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1991). The link between offending and victimization among adolescents. *Criminology*, 29, 265-292.
- Lauritsen, J.L. (2003). *How families and communities influence youth victimization* (Juvenile Justice Bulletin no. NCJ201629). Washington, DC: Office of Juvenile Justice and delinquency Prevention.
- Laroche, D. (2001). La Victimisation. Dans : *Portrait social du Québec*. Québec, Institut de la statistique, p.405-432.
- Laveault D. & Grégoire J. (2002) *Introduction aux théories des tests en psychologie et en science de l'éducation*. Belgique, Édition DeBoeck Université, 2ème édition, p. 385.
- Lavergne C., Clément M.E., Cloutier R. (2005). PIBE ou la création d'une fenêtre sur des données de recherche dans le domaine de la protection des enfants au Québec, *Intervention*, 122 : 31-41.
- Levine, J.P. (1976). The potential for crime overreporting in criminal victimization surveys. *Criminology* 14, 307-330
- Lynch, J.P. (1996). Clarifying divergent estimates of rape from two national surveys. *The Public Opinion Quarterly* 60, 410-430
- MacMillan H.L., Jamieson E., Wathen C.N., Boyle M.H., Walsh C.A., Omura J. et al. (2007). Development of a Policy-Relevant Child Maltreatment Research Strategy, *The Milbank Quarterly*, 85 (2) : 337-74.
- Margolin, G., et Gordis, E.B. (2000). The effects of family and community violence on children. *Annual Review of psychology*, 51, 445-479.
- Mendelson, B. (1956). La victimologie. *Revue Internationale de criminologie et de police technique*. 10 (2), 95-109.
- Mohapatra, S., Irving, H., Pagila-Boak, A., Wekerle, C., Adlaf, E., & Rehm, J. (2010). History of Family Involvement with Child Protective Services as a Risk Factor for Bullying in Ontario Schools. *Child and Adolescent Mental Health*, 3, 157-163.
- Nansel, T. R., Overpeck, M., Pilla, R. S., Ruan, W. J., Simons-Morton, B., & Scheidt, P. C. (2001). *Bullying behaviors among US youth: Prevalence and association with psychosocial adjustment*. *JAMA*, 285(16), 2094-2100.
- Nilsson, A. et Estrada, F. (2006). The inequality of victimization: trends in exposure to crime among rich and poor. *European Journal of Criminology*, 3, 387-412.
- Osofsky, J., Wewers, S., Hann, D., & Fick, A. (1993). Chronic community violence: What is happening to our children? *Psychiatry: Interpersonal & Biological Processes*, 56, 35-45.
- Osofsky J.D. (1995), The effects of exposure to violence on young children. *American Psychology*, 50, 782-788
- Outlaw, M., Ruback, B., & Britt, C. (2002). Repeat and multiple victimizations: The role of individual and contextual factors, *Violence and Victims*, 17, 187-204.

- Pallant, J. (2010). *SPSS survival manual*. Berkshire, England: McGraw Hill.
- Payne, S.L. (1951). *The art of asking questions*, Princeton University Press, New York.
- Petit Robert (1996). *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire de la langue française*. Paris: Le Robert.
- Percy A., Mayhew P. (1997), Estimating sexual victimization in a national survey: a new approach. *Studies on Crime and Crime Prevention* 6, 125-150
- Perkins, C., Klaus, P.A., Bastian, L.D., & Cohen, R.L. (1996). *Criminal victimization in the United States, 1993: A National Crime Victimization Survey report* (U.S. Department of justice, Bureau of Justice Statistics). Wahsington, DC: Gouvenment Printing Office.
- Perry, D. G., Hodges, E. V. E., & Eagan, S. K. (2001). Determinants of chronic victimization by peers: A review and new model of family influence. In J. Juvonen & S. Graham (Eds.), *Polyvictimization in a child welfare sample of children & youths, 26 Peer Harassment in school: The plight of the vulnerable and victimized* (pp.73-104). New York: Guilford Press.
- Radio-Canada (2011). Intimidation : le suicide de la jeune Marjorie Raymond suscite émoi et réflexion.. Récupéré le 10 décembre 2011 du site : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2011/11/30/001-sainte-anne-des-monts-marjorie-raymond-suicide-intimidation.shtml>
- Rebellon, C. J., & Van Gundy, K. (2005). Can control theory explain the link between parental physical abuse and delinquency? A longitudinal analysis. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 42, 247-274.
- Reddy, M. K., Fleming, M. T., Howells, N. L., Rabenhorst, M. M., Casselman, R., & Rosenbaum, A. (2006). Effects of method on participants and disclosure rates in research on sensitive topics. *Violence and Victims*, 21, 499-506.
- Reiss, A.J. (1967). *Studies in Crime and Law Enforcement in Major Metropolitan Areas. President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice*. Washington, DC, U.S. Government Printing Office.
- Richters, J. E., & Martinez, P. E. (1993). The NIMH community violence project: I. Children as victims of and witnesses of violence. *Psychiatry*, 56, 7-21.
- Robert, M., Allaire, D., Beauregard, J.P., Bélanger D., Bouchard, M-A., Charbonneau, C., Doré, F.Y., Earls, C. Fortin, A., Sabourin, M. (1988), *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie*. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, Édition Édisem-Maloine, 3ème édition, p. 420.
- Rønning, J.A., Sourander, A., Kumpulainen, K. (2009). Cross-informant agreement about bullying and victimization among eight-year-olds: whose information best predicts psychiatric caseness 10–15 years later? *Social Psychiatry Epidemiology*, 44, 15–22.
- Rosenbaum, A., Rabenhorst, M. M., Reddy, M. K., Fleming, M. T., & Howells, N. L. (2006). A comparison of methods for collecting self-report data on sensitive topics. *Violence and Victims*, 21, 461-471.
- Rosnow, R.L. et Rosenthal, R. (1976). The volunteer subject revisited. *Australian Journal of Psychology*, 28, 97-108.

- Sampson RJ, Lauritsen JL. Violent victimization and offending: individual-, situational-, and community-level risk factors. In: Reiss Jr AJ, Roth JA, editors. *Understanding and preventing violence*, Vol. 3, Social influences. Washington DC: National Academy Press; 1994. pp. 1–114.
- Saywitz K., Jaenicke C., Camparo L. (1990). Children's knowledge of legal terminology. *Law and Human Behavior* 14, 523-535.
- Saywitz K., Camparo L. (1998). Interviewing child witnesses: a developmental perspective. *Child Abuse and Neglect*, 22, 825-843.
- Schumm, J. A., Briggs-Phillips, M., & Hobfoll, S. E. (2006). Cumulative interpersonal traumas and social support as risk and resiliency factors in predicting PTSD and depression among inner-city women. *Journal of Traumatic Stress*, 19, 825–836.
- Sedlak A.J. et Broadhurst D.D. (1996). *Third National Incidence Study of Child Abuse and Neglect, Final Report*. Washington, U.S. Department of Health and Human Services, 252 p.
- Selner-O'Hagan, M.B., Kindlon, D.J., Buka, S.L., Raudenbush, S.W., Earls, F.J. (1998). Assessing exposure to violence in urban youth. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 39, 215-224.
- Sethi, D., Racioppi, F., Baumgarten, I., Vida, P. (2006). *Injuries and violence in Europe: why they matter and what can be done*. Rome: WHO European Centre for Environment and Health.
- Shahinfar, A., Fox, N. A., & Leavitt, L.A.(1997). *The development and validation of the Violence Exposure Scale for Children (VEX)*. Paper presented at the biennial Meeting of the Society for Research in Child Development, Washington, DC.
- Shrier, L. A., Pierce, J. D., Emans, S. J., & Durant, R. H. (1998). Gender differences in risk behaviors associated with forced or pressured sex. *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 152, 57–63.
- Singer, M. I., Anglin, T. M., Song, L. Y., & Lunghofer, L. (1995). Adolescents' exposure to violence and associated symptoms of psychological trauma. *Journal of the American Medical Association*, 273(6), 477–482.
- Snyder, H. (2000). *Sexual assault of young children as reported to law enforcement: Victim, incident, and offender characteristics* (Rep. No. NCJ 182990). Washington, DC: U.S. Department of Justice.
- Statistique Canada (2010a). Enquête sociale générale – victimisation. http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2 (Page consulté le 26 avril 2011)
- Statistique Canada, (2010b). La victimisation criminelle au Canada, 2009, produit no 85-002-X au *catalogue de Statistique Canada*, 30(2), 1-35.
- Statistique Canada, (2012). Référence Électronique. Consulté le 8 mai 2013, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil21a-fra.htm>>
- Steward M.S., Bussey K., Goodman G.S., Saywitz K.J. (1993). Implications of developmental research for interviewing children. *Child Abuse and Neglect*, 17, 25-37.
- Stickley, A. & Carlson, P. (2010). Factors associated with non-lethal violent victimization in Sweden in 2004-2007. *Scandinavian Journal of Public Health*. 38, 404-410.
- Stouthamer-Loeber, M., Wei, E. H., Homish, D. L., & Loeber, R. (2002). Which family and demographic factors are related to both maltreatment and persistent serious juvenile delinquency? *Children's Services: Social Policy, Research, & Practice*, 5, 261-272.

- Strassberg, Z., Dodge K.A., Pettit, G.S., & Bates, J. E. (1994). Spanking in the home and children's subsequent aggression toward kindergarden peers. *Development and psychopathology*, 6, 445-461.
- Straus, M.A. (1994). *Beating the devil out of them: Corporal punishment in American families*. New York: Lexington Books.
- Straus M.A., Hamby S.L., Finkelhor D., Moore D.W., Runyan D. (1998), Identification of child maltreatment with the Parent-Child Conflict Tactic Scales: development and psychometric data for a national sample of American parents. *Child Abuse and Neglect* 22, 249-270.
- Sudman, S. & Bradburn, N.M. (1982). *Asking Questions: a practical guide to questionnaire design*, Jossey-Bass, San Francisco.
- Taylor B.M. et Rand M.R. (1995). *The National Crime Victimization Survey redesign: new understandings of victimization dynamics and measurement*. Presented at the Annual Meeting of the American Sociological Association, Orlando, Florida
- Thompson, E., Hanson, T.L. & McLanahan, S. (1994). Family structure and child well-being : Economic resources vs. parental behaviours. *Social Forces*, 73, 221-242.
- Tolin, D. F., & Foa, E. B. (2006). Sex differences in trauma and posttraumatic stress disorder: A quantitative review of 25 years of research. *Psychological Bulletin*, 132, 959-992.
- Tourigny M., Mayer M., Hélie S., Wright J., Trocmé N. (2001). *Les mauvais traitements envers les enfants tels que rapportés aux directeurs de la protection de la jeunesse*, in *Institut de la statistique du Québec*, Portrait social du Québec – Données et analyses, Québec, Institut de la statistique du Québec, 459-473.
- Tourigny M., Gagné M.H., Joly J., Chartrand M. (2006). Prévalence et cooccurrence de la violence envers les enfants dans la population québécoise, *Revue canadienne de santé publique*, 97 (2) : 109-113.
- Trocmé N., Durrant J., Marwah I., Ensom R. (2004). *Les abus physiques envers les enfants en contexte de punition*, Feuillet d'information du CEPB #8F, Ottawa, Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada. En ligne : <[http://www.cecw-cepb.ca/ DocsFra/PhysAbuse&Punishment8F.pdf](http://www.cecw-cepb.ca/DocsFra/PhysAbuse&Punishment8F.pdf)>
- Turner, R. J., & Wheaton, B. (1997). Checklist measures of stressful life events. In L. Gordon, S. Cohen, & R. Kessler (Eds.), *Measuring stress: A guide for health and social scientists* (pp. 29-58). Oxford, England: Oxford University Press.
- Turner, H.A., Finkelhor, D. & Ormrod, R.K. (2006). The effect of lifetime victimization on the mental health of children and adolescents. *Social Science & Medecine*, 62(1), 13-27.
- Turner, H.A. Finkelhor, D. & Ormrod R. (2007). Family structure variations in patterns and predictors of child victimization, *American Journal of Orthopsychiatry*, 77(2), 282-295.
- Turner, H.A., Finkelhor D., Ormrod, R. (2010). Poly-Victimization in a National Sample of Children and Youth. *American Journal of Preventive Medicine*. 38(3), 323-330.
- Turner, H.A., Finkelhor, D., Ormrod, R. & Hamby, S.L. (2010). Infant Victimization in a nationally representative Sample. *Pediatrics*. 126, 44-52.
- U.S. Department of Justice (1974), *Crimes and Victims: A Report on the Dayton San Jose Pilot Survey of Victimization*. Washington, DC: Law Enforcement Assistance Administration

- Vallerand, R. J. (1989). Vers une méthodologie de validation transculturelle de questionnaires psychologiques : implications pour la recherche en langue française. *Psychologie Canadienne*, 30, 662-689.
- Van Dijk, J.J.M. (2001). Attitude of Victims and Repeat Victims Toward the Police: Results of the International Crime Victim Survey. Dans: G. Farrell et K. Pease (dir.). *Repeat Victimization*. Monsey, NY, Criminal Justice Press, p. 27-52.
- Weeks, M. F., Kulka, R. A., Lessler, J. T., & Whitmore, R. W. (1983). Personal versus telephone surveys from collecting household health data at the local level. *American Journal of Public Health*, 73, 1389-1394.
- Wells, L.E. et Rankin, J.H. (1995). Juvenile victimization: Convergent validation of alternative measurements. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 32, 287-307.
- Wemmers, J.M. (2003). *Introduction à la victimologie*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal. P.27.
- Widom, C. S., Schuck, A., & White, H. R. (2006). An examination of pathways from childhood victimization to violence: The role of early aggression and problematic alcohol use. *Violence and Victims*, 21, 675-690.
- Wiehe, V. R. (1997). *Sibling abuse: Hidden physical, emotional and sexual trauma (2nd ed.)*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Wolak J. & Finkelhor, D. (1998). Children exposed to partner violence. In J.L. Jasinski & L.M. Williams (Eds.), *Partner violence: A comprehensive review of 20 years of research*. Thousand Oaks. CA: Sage Publications
- Wolak, J., Mitchell, K.J., & Finkelhor, D. (2006). Online Victimization: 5 Years Later. *National Center for Missing and Exploited children Bulletin*. #07-06-025. Alexandria, VA.

Annexe A : Résumé des crimes explorés par les deux questionnaires

| <i>JVQ</i> | | ESG | |
|---|---|---|---|
| Module | Crime | Section | Crime |
| Les crimes conventionnels (C) | C1 Vol Qualifié | Victimes d'actes criminels contre les biens (VSP) | VSP_Q110 Dommage à la propriété |
| | C2 Vol personnel | | VSP_Q120 Vol qualifié et tentative de vol qualifié |
| | C3 Vandalisme | | VSP_Q130 Introduction par effraction |
| | C4 Voie de fait armée | | VSP_Q140 Bien volé à l'extérieur de la propriété |
| | C5 Voie de fait simple | | VSP_Q150 Bien volé dans un endroit public |
| | C6 Tentative d'assaut | | VSP_Q160 Bien volé lors de voyage |
| | C7 Enlèvement | | VSV_Q110 Vols de véhicules et/ou pièces |
| | C8 Crimes haineux | | VSV_Q120 Vandalisme sur un véhicule |
| Mauvais traitements (M) | M1 Abus physique | Victimes d'actes criminels contre les véhicules (VSV) | VSV_Q130 Autres vols |
| | M2 Abus émotionnel et psychologique | Victime d'agression (VSA) | VSA_Q110 Voie de fait |
| | M3 Négligence | | VSA_Q120 Menace de voie de fait |
| | M4 Conflit de garde/enlèvement par un parent | | VSA_Q130 Tentative d'agression sexuelle et agression sexuelle |
| | VSA_Q140 Attouchements | | |
| Victimisation par les pairs ou la fratrie (P) | P1 Assaut par un groupe ou un gang | | |
| | P2 Voie de fait par les pairs ou la fratrie | | |
| | P3 Assaut aux parties intimes | | |
| | P4 Intimidation et autres formes de violence entre jeunes | | |
| | P5 Intimidation | | |
| | P6 Violence par l'ami(e) de coeur ou ex-petit(e) ami(e) | | |
| Victimisation sexuelle (S) | S1 Abus sexuel par un adulte connu | | |
| | S2 Abus sexuel non spécifique | | |

| | |
|--|---|
| | S3 Abus sexuel par un pair |
| | S4 Viol complété ou tentative |
| | S5 Exhibitionnisme/ exposition sexuelle |
| | S6 Harcèlement sexuel verbal |
| | S7 Relation sexuelle consentante du mineur avec un adulte |
| Victimisation indirecte et exposition à la violence (W) | W1 Témoin de violence conjugale |
| | W2 Témoin d'assaut sur la fratrie par un parent |
| | W3 Témoin de voie de fait armée |
| | W4 Témoin de voie de fait simple |
| | W5 Cambriolage du domicile familial |
| | W6 Meurtre d'un membre de la famille ou d'un ami |
| | W7 Témoin d'un meurtre |
| | W8 Exposition à des coups de feu, terrorisme ou émeute |

Annexe B : Exemple de la structure des questionnaires du JVQ et de l'ESG

Extrait du JVQ :

| Module A: Les crimes conventionnels | |
|---|---|
| SECTION C1 : Vol qualifié | |
| C11 | Est-ce que cela t'es déjà arrivé de te faire taxer par quelqu'un? Cela veut dire qu'une personne a utilisé la force ou la menace pour t'enlever quelque chose que tu transportais ou que tu portais? |
| | Oui 1 |
| | Non 0 [Allez à C2] |
| ----- | |
| C1 | Est-ce cela t'es arrivé dans la dernière année? |
| | Oui 1 |
| | Non 0 [Allez à C2] |
| ----- | |
| C1a | Combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année? |
| | Nombre de fois (si moins de 97 fois) _____ |
| | 97 fois et plus 97 |
| | Ne sait pas 98 |
| | Refuse 99 |
| <p><i>[Intervieweur : Si le répondant n'est pas certain, dites-lui : « Est-ce que tu considères que la réponse se situe autour de 10 fois, de 50 fois ou de plus de 50 fois? » Aidez le répondant à préciser le nombre de fois]</i></p> <p><i>Si l'événement s'est produit plus d'une fois, dites : « Réponds aux prochaines questions en te basant sur <u>la dernière fois que cela s'est produit</u> ».</i></p> | |
| ----- | |
| C1c | Quel objet t'a-t-on enlevé? : _____ |
| ----- | |
| C1d | Combien cet objet à coûté à l'achat? Dirais-tu que cet objet valait moins de 100 \$ ou 100 \$ et plus? |
| | Moins de 100\$ 1 |
| | 100\$ ou plus 2 |
| | Ne sais pas 3 |
| ----- | |

C1e Lorsque cela est arrivé, as-tu été blessé physiquement?

[Intervieweur : S'il s'agit de la première fois qu'une question est posée sur les blessures, lisez la définition suivante : « Être blessé signifie le fait de ressentir de la douleur dans ton corps le lendemain. Il est également question de blessure lorsqu'il y a un bleu, une coupure qui saigne ou un os fracturé].

- Oui 1
Non 2 [Passez à C1h]

C1f De quel genre de blessure s'agissait-il? [Indiquez toutes les réponses qui s'appliquent]

- Petit bleu, petite éraflure ou coupure [Passez à C1h]..... 1
Gros bleu, coupure profonde ou œil au beurre noir 2
Entorse, fracture ou dent cassée 3
Blessure à l'intérieur du corps 4
Être assommé ou perdre connaissance (*Knock out*) 5
Autre (précisez) 6

C1g A-t-il fallu que tu te rendes à l'hôpital, à un bureau de médecin ou à une clinique pour être traité pour cette blessure?

- Oui 1
Non 2

C1h Combien de personnes ont fait cela ? [La dernière fois que cela s'est produit ?]

- Nombre de personnes (si moins de 97) _____
Plus de 97 personnes 97
Ne sait pas 98
Refuse 99

C1i S'IL S'AGIT SEULEMENT D'UNE PERSONNE À C1H, POSEZ CETTE QUESTION : Qui t'a fait cela? Quel lien as-tu avec cette personne?

S'IL S'AGIT DE 2 PERSONNES OU PLUS, CHERCHEZ À CONNAÎTRE LEUR IDENTITÉ, JUSQU'À UN MAXIMUM DE CINQ PERSONNES : **Qui a été la première personne à faire cela, qui a été la deuxième? etc.**

[Intervieweur : Tentez de catégoriser à partir des réponses ouvertes. Lisez les catégories si le répondant nécessite de l'aide.]

- Un étranger (un étranger est quelqu'un que tu ne connais pas) 1
- Ton petit ami, ta petite amie (actuel ou ancien) 2
- Quelqu'un que tu connais comme un ami, un voisin ou quelqu'un de l'école (âgé de moins de 18 ans) 3
- Frère/demi-frère 4
- Sœur/demi-sœur 5
- Un autre enfant qui habite avec vous (comme un cousin, un enfant de votre famille d'accueil) 6
- Père 7
- Beau-père 8

| | |
|---|----|
| ▪ Père de la famille d'accueil | 9 |
| ▪ Mère | 10 |
| ▪ Belle-mère | 11 |
| ▪ Mère de la famille d'accueil | 12 |
| ▪ Petit ami ou petite amie d'un parent (<u>qui habite avec vous</u>) | 13 |
| ▪ Petit ami ou petite amie d'un parent (<u>qui n'habite pas</u> avec vous) | 14 |
| ▪ Oncle, tante, grand-parent ou autre adulte membre de la parenté <u>qui habite avec vous</u> | 15 |
| ▪ Adulte que tu connais qui <u>n'habite pas avec vous</u> , comme un enseignant, un entraîneur, un voisin ou un gardien d'enfants | 16 |
| ▪ Un jeune membre de ta parenté, comme un cousin, un jeune oncle qui <u>n'habite pas avec vous</u> (âgé de moins de 18 ans)..... | 17 |
| ▪ Membre adulte de la parenté, comme un oncle, une tante, un grand-parent qui <u>n'habite pas avec vous</u> | 18 |
| ▪ Autre _____ (inscrire l'identité de la personne) | 19 |

C1j Cette personne était-elle un homme, une femme, un garçon ou une fille?

[Si plus d'un contrevenant est identifié, dites « La première personne qui t'a fait cela était-elle un homme, une femme, un garçon ou une fille? » et répétez la question pour chaque personne.]

| | |
|--------------|---|
| Homme | 1 |
| Femme | 2 |
| Garçon | 3 |
| Fille | 4 |

Note : garçon ou fille réfère à une personne de moins de 18 ans

Extrait du questionnaire de l'ESG:

Enquête Sociale Générale 2009 – Cycle 23 – Victimisation

Section 3 : Section Filtre, Victimes d'actes criminels

Module : Section Filtre, Victimes d'actes criminels contre les biens (VSP)

Le tableau suivant montre l'équivalence entre les paramètres importés dans cette section et utilisés pour le flot des questions et les éléments de données de l'application principale du cycle 23 de l'ESG.

| Paramètres importés | Éléments de données principales du Cycle 23 de l'ESG | Description |
|---------------------|--|--|
| piHeader | piHeader | Contient le numéro de cas, le prénom et le nom du répondant. du répondant. |

Répondants entrant dans le module : Tous les répondants

VSP_R110 **Les questions qui suivent portent sur des choses qui pourraient vous être arrivées au cours des 12 derniers mois. Veuillez tenir compte des actes commis aussi bien par des membres de votre famille que par des personnes n'en faisant pas partie.**

INTERVIEWEUR : Appuyez sur <1> pour continuer.

VSP_Q110 **Au cours des 12 derniers mois, quelqu'un a-t-il volontairement endommagé ou détruit quelque chose qui vous appartenait ou qui appartenait à un membre de votre ménage, par exemple une fenêtre ou une clôture?**

INTERVIEWEUR : Inscrivez les incidents de vandalisme de véhicules à moteur à la question VSV_Q120.

Ne tenez pas compte de dommages touchant l'extérieur, l'entrée ou les ascenseurs des immeubles d'appartements.

- 1 Oui
- 2 Non *Passez à VSP_D115*
- Ne sait pas *Passez à VSP_D115*
- Refus *Passez à VSP_D115*

VSP_Q115 **Combien de fois est-ce arrivé?**

- 1..95
- Ne sait pas
- Refus

| |
|---|
| SIGNAL_3.1 <i>Toute condition contraire à la suivante produira la vérification ci-dessous. ((VSP_Q115 >= 1) ET (VSP_Q115 <= 10)) OU (VSP_Q115 = NONRÉPONSE) Une réponse inhabituelle a été inscrite. S.V.P. confirmez.</i> |
|---|

| | |
|----------|--|
| VSP_D115 | Nombre d'incidents |
| | Au cours des 12 derniers mois, quelqu'un a volontairement endommagé ou détruit quelque chose qui appartenait au répondant ou qui appartenait à un membre du ménage du répondant, par exemple une fenêtre ou une clôture. |
| | SI ((VSP_Q110 = Non) OU (VSP_Q110 = NONRÉPONSE) OU (VSP_Q115 = NONRÉPONSE)) ALORS VSP_D115 : = 0 |
| | SINON VSP_D115 : = VSP_Q115 |

VSP_Q120 **%Mis à part les incidents déjà mentionnés, au/Au% cours des 12 derniers mois, quelqu'un vous a-t-il pris ou a-t-il essayé de vous prendre quelque chose par la force ou en menaçant d'utiliser la force?**

INTERVIEWEUR : Inscrivez les incidents d'agression à la question VSA_Q110, les menaces à la question VSA_Q120 et les agressions sexuelles à la question VSA_Q130.

- | | | |
|---|-------------|-------------------|
| 1 | Oui | |
| 2 | Non | Passez à VSP_D125 |
| | Ne sait pas | Passez à VSP_D125 |
| | Refus | Passez à VSP_D125 |

VSP_Q125 **Combien de fois est-ce arrivé?**

- 1..95
- Ne sait pas
- Refus

| | |
|------------|---|
| SIGNAL_3.2 | <i>Toute condition contraire à la suivante produira la vérification ci-dessous. ((VSP_Q125 >= 1) ET (VSP_Q125 <= 10)) OU (VSP_Q125 = NONRÉPONSE) Une réponse inhabituelle a été inscrite. S.V.P. confirmez.</i> |
|------------|---|

| | |
|----------|---|
| VSP_D125 | Nombre d'incidents |
| | Quelqu'un a pris ou a essayé de prendre quelque chose du répondant par la force ou en menaçant d'utiliser la force au cours des 12 derniers mois. |
| | SI ((VSP_Q120 = No) OU (VSP_Q120 = NONRÉPONSE) OU (VSP_Q125 = NONRÉPONSE)) ALORS VSP_D125 : = 0 |
| | SINON VSP_D125 : = VSP_Q125 |

Annexe C : Résumé des questions comparées pour la victimisation des 12 derniers mois et à vie

| Tableau 2: Résumé des victimisations comparées pour les 12 derniers mois | |
|--|--|
| ESG | JVQ |
| VOL PERSONNEL | |
| <p>VSV_Q130 Vous a-t-on volé ou a-t-on essayé de vous voler autre chose qui vous appartenait?</p> <p>VSP_Q150 Vous êtes-vous fait voler quelque chose au travail, à l'école ou dans un endroit public, par exemple dans un restaurant?</p> <p>VSP_Q160 Vous êtes-vous fait voler quelque chose dans un hôtel, une résidence de vacance, un chalet, une voiture, une camionnette ou en voyage?</p> | <p>C21 Est-ce que quelqu'un t'a déjà volé quelque chose sans te le redonner? <i>(Voici quelques exemples : un sac à dos, de l'argent, une montre, des vêtements, un vélo, un lecteur CD, un ipod ou autre chose)</i></p> |
| VANDALISME | |
| <p>VSP_Q110 Quelqu'un a-t-il volontairement endommagé ou détruit quelque chose qui vous appartenait ou qui appartenait à un membre de votre ménage, par exemple une fenêtre ou une clôture?</p> <p>VSV_Q120 a-t-on volontairement endommagé un de ces véhicules, par exemple un ou des pneus crevés à l'aide d'un couteau?</p> | <p>C31 Est-ce que quelqu'un a déjà brisé ou détruit par exprès un objet qui t'appartenait?</p> |
| VOIE DE FAIT | |
| <p>VSA_R110 Je vais maintenant vous poser des questions traitant d'agression. Cela peut prendre diverses formes, par exemple être frappé, giflé, poussé, empoigné, ou encore blessé par une arme à feu ou battu. N'oubliez pas que les renseignements que vous fournissez sont strictement confidentiels.</p> <p>VSA_Q110 avez-vous été agressé(e) par quelqu'un, à l'exception d'un(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex-conjoint(e), marié ou en union libre?</p> | <p>C41 Est-ce que quelqu'un t'a déjà intentionnellement frappé ou attaqué AVEC un objet ou une arme? <i>(Il arrive que des personnes soient agressées AVEC des bâtons, des pierres, des fusils des couteaux ou d'autres objets qui peuvent faire mal. Il se peut que cela se soit produit dans un endroit comme à la maison, à l'école, au magasin, dans une voiture, sur la rue ou ailleurs.)</i></p> <p>C51 Est-ce que quelqu'un t'a déjà frappé ou attaqué SANS utiliser d'objet ou d'arme?</p> |
| INTRODUCTION PAR EFFRACTION/ CAMBRIOLAGE | |
| <p>VSP_Q130 Quelqu'un est-il entré par effraction ou a-t-il essayé d'entrer par effraction dans votre logement ou dans tout autre bâtiment sur votre propriété?</p> <p>VSP_Q140 Vous êtes-vous fait voler quelque chose parmi les articles que vous laissez à l'extérieur de votre maison, par exemple des meubles de jardins?</p> <p>VSV_Q110 A-t-on volé ou essayé de voler un de ces véhicules ou des accessoires ou pièces de ces véhicules, comme la batterie, les enjoliveurs ou la radio?</p> | <p>W51 Est-ce que quelqu'un a déjà volé dans ta maison un objet qui appartenait à ta famille ou à quelqu'un avec qui tu vis? <i>(Nous pensons ici à des objets comme un téléviseur, un Ipod, une automobile ou un autre objet.)</i></p> |
| ESG | JVQ |

| AGRESSION SEXUELLE | |
|---|--|
| <p>VSA_Q130 Est-ce que quelqu'un vous a forcé(e) ou a essayé de vous forcer à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, vous maintenant en place ou en vous brutalisant? N'oubliez pas d'indiquer les incidents mettant en cause des personnes qui font ou non partie de votre famille, mais non ceux impliquant les conjoint(e)s ou les ex-conjoint(e)s, marié ou en union libre.</p> <p>VSA_Q140 Quelqu'un s'est-il livré sur vous à des attouchements sexuels non désirés, c'est-à-dire qu'il vous a touché(e), empoigné(e) (agrippé(e)), embrassé(e) ou caressé(e) contre votre gré? Exclure, ici aussi, les conjoints et les ex conjoints, marié ou en union libre.</p> | <p>S11 Est-ce qu'un adulte que TU CONNAIS a déjà touché tes parties intimes contre ta volonté ou t'a forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir une relation sexuelle?</p> <p>S21 Est-ce qu'un adulte QUE TU NE CONNAISSAIS PAS a déjà touché tes parties intimes alors qu'il n'aurait pas dû le faire, ou t'a déjà forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir une relation sexuelle?</p> <p>S31 Est-ce qu'un enfant ou un jeune, incluant un frère ou une sœur, t'a déjà forcé à avoir des rapports sexuels? (<i>Penses à des jeunes de ton âge, comme ceux qui fréquentent ton école, un petit ami, une petite amie ou même un frère ou une sœur.</i>)</p> <p>S41 Est-ce qu'une personne a déjà ESSAYÉ de te forcer à avoir une relation sexuelle avec pénétration, même si cela n'a pas eu lieu (vaginale, anale ou orale)?</p> |
| VOL QUALIFIÉ | |
| <p>VSP_Q120 Quelqu'un vous a-t-il pris ou a-t-il essayé de vous prendre quelque chose par la force ou en menaçant d'utiliser la force?</p> | <p>C11 Est-ce que cela t'es déjà arrivé de te faire taxer par quelqu'un? Cela veut dire qu'une personne a utilisé la force ou la menace pour t'enlever quelque chose que tu transportais ou que tu portais</p> |
| TENTATIVE D'ASSAUT | |
| <p>VSA_Q120 A-t-on menacé de vous frapper ou de vous attaquer, ou vous a-t-on menacé(e) avec une arme? Ici aussi faites exception de tout(e) conjoint(e) ou d'un(e) exconjoint(e), marié ou en union libre.</p> | <p>C 61 Est-ce que quelqu'un a déjà commencé à t'agresser mais, pour une raison ou pour une autre, n'a pas continué à le faire? (<i>Par exemple, quelqu'un a pu venir à ton aide ou peut-être as-tu réussi à t'échapper.</i>)</p> |
| INTRODUCTION PAR EFFRACTION/ CAMBRIOLAGE | |
| <p>VSP_Q130 Quelqu'un est-il entré par effraction ou a-t-il essayé d'entrer par effraction dans votre logement ou dans tout autre bâtiment sur votre propriété?</p> <p>VSP_Q140 Vous êtes-vous fait voler quelque chose parmi les articles que vous laissez à l'extérieur de votre maison, par exemple des meubles de jardins?</p> <p>VSV_Q110 A-t-on volé ou essayé de voler un de ces véhicules ou des accessoires ou pièces de ces véhicules, comme la batterie, les enjoliveurs ou la radio?</p> | <p>W51 Est-ce que quelqu'un a déjà volé dans ta maison un objet qui appartenait à ta famille ou à quelqu'un avec qui tu vis? (<i>Nous pensons ici à des objets comme un téléviseur, un Ipod, une automobile ou un autre objet.</i>)</p> |

| Tableau 3 : Résumé des victimisations comparées à vie | |
|--|--|
| ESG | JVQ |
| Vandalisme | |
| OCEQ120J Vandalisme (quelque chose a été endommagé) VSP_Q110 Quelqu'un a-t-il volontairement endommagé ou détruit quelque chose qui vous appartenait ou qui appartenait à un membre de votre ménage, par exemple une fenêtre ou une clôture? | C31 Est-ce que quelqu'un a déjà brisé ou détruit par exprès un objet qui t'appartenait? |
| Vol qualifié | |
| OCEQ120B Vol qualifié ou tentative (vol de biens avec agression, menaces en personne ou présence d'une arme. S'il n'y avait ni menace, ni agression, ni arme, classer l'incident ailleurs) VSP_Q120 Quelqu'un vous a-t-il pris ou a-t-il essayé de vous prendre quelque chose par la force ou en menaçant d'utiliser la force? | C11 Est-ce que cela t'es déjà arrivé de te faire taxer par quelqu'un? Cela veut dire qu'une personne a utilisé la force ou la menace pour t'enlever quelque chose que tu transportais ou que tu portais |
| Voie de fait et tentative | |
| OCEQ120C Agression physique (menaces en personne ou agression, armée ou non, mais aucun vol, ni tentative de vol) VSA_Q110 Avez-vous été agressé(e) par quelqu'un, à l'exception d'un(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex-conjoint(e), marié ou en union libre? VSA_Q120 A-t-on menacé de vous frapper ou de vous attaquer, ou vous a-t-on menacé(e) avec une arme? Ici aussi faites exception de tout(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex-conjoint(e), marié ou en union libre. | C41 Est-ce que quelqu'un t'a déjà intentionnellement frappé ou attaqué AVEC un objet ou une arme? <i>(Il arrive que des personnes soient agressées AVEC des bâtons, des pierres, des fusils des couteaux ou d'autres objets qui peuvent faire mal. Il se peut que cela se soit produit dans un endroit comme à la maison, à l'école, au magasin, dans une voiture, sur la rue ou ailleurs.)</i> C51 Est-ce que quelqu'un t'a déjà frappé ou attaqué SANS utiliser d'objet ou d'arme? C61 Est-ce que quelqu'un a déjà commencé à t'agresser mais, pour une raison ou pour une autre, n'a pas continué à le faire? <i>(Par exemple, quelqu'un a pu venir à ton aide ou peut-être as-tu réussi à t'échapper.)</i> |
| Introduction par effraction | |
| OCEQ120E Entrée par effraction, ou tentative (entrée illégale ou tentative d'entrée illégale dans le domicile du répondant ou dans tout autre bâtiment sur | W51 Est-ce que quelqu'un a déjà volé dans ta maison un objet qui appartenait à ta famille ou à quelqu'un avec qui tu vis? <i>(Nous pensons ici à des objets comme</i> |

| | |
|---|--|
| <p>sa propriété)</p> <p>OCEQ120I Vol de biens du ménage ou tentative</p> <p>VSP_Q130 Quelqu'un est-il entré par effraction ou a-t-il essayé d'entrer par effraction dans votre logement ou dans tout autre bâtiment sur votre propriété?</p> <p>VSP_Q140 Vous êtes-vous fait voler quelque chose parmi les articles que vous laissez à l'extérieur de votre maison, par exemple des meubles de jardins?</p> | <p><i>un téléviseur, un Ipod, une automobile ou un autre objet.)</i></p> |
| <p>Vol personnel</p> | |
| <p>OCEQ120G Vol de biens personnels, ou tentative (vol ou tentative de vol, d'argent ou d'autres biens personnels)</p> <p>VSP_Q150 Vous êtes-vous fait voler quelque chose au travail, à l'école ou dans un endroit public, par exemple dans un restaurant?</p> <p>VSP_Q160 Vous êtes-vous fait voler quelque chose dans un hôtel, une résidence de vacance, un chalet, une voiture, une camionnette ou en voyage?</p> | <p>C21 Est-ce que quelqu'un t'a déjà volé quelque chose sans te le redonner? <i>(Voici quelques exemples : un sac à dos, de l'argent, une montre, des vêtements, un vélo, un lecteur CD, un ipod ou autre chose)</i></p> |
| <p>Agression sexuelle</p> | |
| <p>OCEQ120A Agression sexuelle (attentat à la pudeur ou tentative d'attentat à la pudeur, viol, tentative de viol)</p> <p>VSA_Q130 Est-ce que quelqu'un vous a forcé(e) ou a essayé(e) de vous forcer à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, vous maintenant en place ou en vous brutalisant? N'oubliez pas d'indiquer les incidents mettant en cause des personnes qui font ou non partie de votre famille, mais non ceux impliquant les conjoint(e)s ou les ex-conjoint(e)s, marié ou en union libre.</p> <p>VSA_Q140 Quelqu'un s'est-il livré sur vous à des attouchements sexuels non désirés, c'est-à-dire qu'il vous a touché(e), empoigné(e) (agrippé(e)), embrassé(e) ou caressé(e) contre votre gré? Exclure, ici aussi, les conjoints et les ex conjoints, marié ou en union libre.</p> | <p>S11 Est-ce qu'un adulte que TU CONNAIS a déjà touché tes parties intimes contre ta volonté ou t'a forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir une relation sexuelle?</p> <p>S21 Est-ce qu'un adulte QUE TU NE CONNAISSAIS PAS a déjà touché tes parties intimes alors qu'il n'aurait pas dû le faire, ou t'a déjà forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir une relation sexuelle?</p> <p>S31 Est-ce qu'un enfant ou un jeune, incluant un frère ou une sœur, t'a déjà forcé à avoir des rapports sexuels? <i>(Penses à des jeunes de ton âge, comme ceux qui fréquentent ton école, un petit ami, une petite amie ou même un frère ou une sœur.)</i></p> <p>S41 Est-ce qu'une personne a déjà ESSAYÉ de te forcer à avoir une relation sexuelle avec pénétration, même si cela n'a pas eu lieu (vaginale, anale ou orale)?</p> |

Annexe D : Section sur la victimisation à vie du questionnaire de l'ESG

Enquête Sociale Générale 2009 – Cycle 23 – Victimization

Section 9 : Autres expériences de victimisation (OCE)

Le tableau suivant montre l'équivalence entre les paramètres importés dans cette section et utilisés pour le flot des questions et les éléments de données de l'application principale du cycle 23 de l'ESG.

| Paramètres importés | Éléments de données principales du Cycle 23 de l'ESG | Description |
|---------------------|--|---|
| piHeader | piHeader | Contient le numéro de cas, le prénom et le nom du répondant.. |
| piRespAge | BDR.BDR_D130 | Âge du répondant |
| piRespGender | piRespGender | Sexe du répondant. |

Répondants entrant dans le module : Tous les répondants

OCE_Q110 **Mis à part ce que vous avez déjà mentionné, y a-t-il autre chose dont vous avez été victime au cours de votre vie et qui pourrait être considéré comme un acte criminel? Un acte criminel peut-être du vandalisme, un vol, de la fraude, une entrée par effraction, une agression physique ou une agression sexuelle. Veuillez tenir compte des actes commis aussi bien par des membres de votre famille que par des personnes n'en faisant pas partie.**

- | | | |
|---|-------------|-------------------|
| 1 | Oui | |
| 2 | Non | Passez à OCE_C160 |
| | Ne sait pas | Passez à OCE_C160 |
| | Refus | Passez à OCE_C160 |

OCE_Q120 **Quels étaient ces actes?**

INTERVIEWEUR : Choisissez toutes les réponses appropriées.

- 11 Agression sexuelle (attentat à la pudeur ou tentative d'attentat à la pudeur, viol, tentative de viol)
- 12 Vol qualifié, ou tentative (vol de biens avec agression, menaces en personne ou présence d'une arme. S'il n'y avait ni menace, ni agression, ni arme, classer l'incident ailleurs)
- 13 Agression physique (menaces en personne ou agression, armée ou non, mais aucun vol, ni tentative de vol)
- 14 Harcèlement criminel (Faire l'objet d'une attention persistante et importune qui vous a fait craindre pour votre sécurité ou pour celle d'une de vos connaissances)
- 15 Entrée par effraction, ou tentative (entrée illégale ou tentative d'entrée illégale dans le domicile du répondant ou dans tout autre bâtiment sur sa propriété)
- 16 Vol de véhicule automobile, ou tentative (ou de pièces ou d'accessoires d'un véhicule automobile)
- 17 Vol de biens personnels, ou tentative (vol, ou tentative de vol, d'argent ou d'autres biens personnels)
- 18 Fraude
- 19 Vol de biens du ménage, ou tentative
- 20 Vandalisme (quelque chose a été endommagé)
- 21 Autre - Précisez
- Ne sait pas
- Refus

OCE_Q140 **Quel était le lien de l'agresseur(e) par rapport à vous?**

INTERVIEWEUR : Inscrivez le lien qui existait au moment de l'agression (pas nécessairement le lien actuel).

- 1 Mère
 - 2 Père
 - 3 Belle-mère
 - 4 Beau-père
 - 5 Mère par alliance
 - 6 Père par alliance
 - 7 Fils
 - 8 Fille
 - 9 Beau-fils (gendre)
 - 10 Belle-fille (bru)
 - 11 Frère
 - 12 Soeur
 - 13 %Conjoint/Conjointe%/partenaire
 - 14 %Ex-conjoint/Ex-conjointe%/ex-partenaire
 - 15 Autre membre de la famille
 - 16 Petit(e) ami(e), (chum, blonde, amant(e), fiancé(e)...)
 - 17 Ex-petit(e) ami(e) (ex-chum, ex-blonde...)
 - 18 Voisin/Voisine
 - 19 Ami/Amie
 - 20 Connaissance
 - 21 Ami sur Internet
 - 22 Enseignant/Professeur
 - 23 Surveillant/gestionnaire/patron
 - 24 Collègue de travail
 - 25 Camarade de classe
 - 26 Connaissait de vue seulement
 - 27 Étranger
 - 28 Autre
- Ne sait pas
Refus

OCE_C145 SI (AgressionPhysique DANS
OCE_Q120) ALORS *Passez à OCE_Q145*
SINON *Passez à OCE_C160*

OCE_Q145 **En pensant à la première fois que vous étiez victime d'agression physique, aviez-vous moins de 15 ans à ce moment?**

- 1 Oui
 - 2 Non
- Ne sait pas
Refus

OCE_Q150 **Cet incident a-t-il eu lieu dans la maison de votre enfance?**

- 1 Oui
 - 2 Non
- Ne sait pas
Refus

OCE_Q155 **Quel était le lien de l'agresseur(e) par rapport à vous?**

INTERVIEWEUR : Enregistrez le lien au moment de l'incident (pas nécessairement le lien actuel).

- 1 Mère
- 2 Père
- 3 Belle-mère
- 4 Beau-père
- 5 Mère par alliance
- 6 Père par alliance
- 7 Fils
- 8 Fille
- 9 Beau-fils (gendre)
- 10 Belle-fille (bru)
- 11 Frère
- 12 Soeur
- 13 %Conjoint/Conjointe%/partenaire
- 14 %Ex-conjoint/Ex-conjointe%/ex-partenaire
- 15 Autre membre de la famille
- 16 Petit(e) ami(e), (chum, blonde, amant(e), fiancé(e)...)
- 17 Ex-petit(e) ami(e) (ex-chum, ex-blonde...)
- 18 Voisin/Voisine
- 19 Ami/Amie
- 20 Connaissance
- 21 Ami sur Internet
- 22 Enseignant/Professeur
- 23 Surveillant/gestionnaire/patron
- 24 Collègue de travail
- 25 Camarade de classe
- 26 Connaissait de vue seulement
- 27 Étranger
- 28 Autre
- Ne sait pas
- Refus

OCE_C160 SI (Célibataire.JamaisMarié) OU (QuiAétéEnUnionLibre (EFX_Q110 = 2)) ALORS *Passez à OCE_Q160*
Si le répondant est âgé de 65 + ans ALORS *Passez à OCE_R160*

SINON *Passez à OCE_R180*

OCE_R160 **J'aimerais maintenant vous poser quelques questions concernant d'autres actes qui pourraient avoir été commis par quelqu'un d'autre que votre %conjoint/conjointe/ partenaire% ou votre %ex-conjoint/ex-conjointe%/ ex-partenaire.**

INTERVIEWEUR : Appuyez sur <1> pour continuer.

Annexe E : Condensé des résultats comparatifs pour la victimisation des 12 derniers mois

| Tableaux croisés de la victimisation des 12 derniers mois | | | |
|---|-------------|-------------|---------------|
| Crimes contre les biens (avec VSV) | | | |
| Type de victimisation selon les questionnaires | Pourcentage | Phi | n |
| Vandalisme | | -,015 | 144 |
| <i>JVQ</i> | 10,6% | | 83 |
| ESG | 9,7% | | 61 |
| Vol Personnel | | -,003 | |
| <i>JVQ</i> | 20,2% | | 158 |
| ESG | 20,0% | | 126 |
| Introduction par effraction | | ,171*** | |
| <i>JVQ</i> | 4,6% | | 36 |
| ESG | 14,4% | | 91 |
| Victimisation contre la personne | | | |
| Type de victimisation selon les questionnaires | Pourcentage | Phi | n |
| Vol Qualifié | | ,083** | 32 |
| <i>JVQ</i> | 1,1% | | 9 |
| ESG | 3,6% | | 23 |
| Voie de fait | | -,143*** | 176 |
| <i>JVQ</i> | 16,0% | | 125 |
| ESG | 6,7% | | 42 |
| Menace de voie de fait | | ,089*** | |
| <i>JVQ</i> | 4,5% | | 35 |
| ESG | 8,9% | | 56 |
| Agression sexuelle | | ,063* | |
| <i>JVQ</i> | 1,7% | | 13 |
| ESG | 3,6% | | 23 |
| * = p<0,05 | | ** = p<0,01 | *** = p<0,001 |

Annexe F : Condensé des résultats comparatifs pour la victimisation à vie

| Tableaux croisés de la victimisation à vie | | | |
|--|-------------|-------------|---------------|
| Crimes contre les biens | | | |
| Type de victimisation selon les questionnaires | Pourcentage | Phi | n |
| Vandalisme | | -,183*** | 246 |
| <i>JVQ</i> | 23,6% | | 185 |
| ESG | 9,7% | | 61 |
| Vol Personnel | | -,178*** | 475 |
| <i>JVQ</i> | 41,1% | | 322 |
| ESG | 24,2% | | 153 |
| Introduction par effraction | | -,106*** | 269 |
| <i>JVQ</i> | 22,7% | | 178 |
| ESG | 14,4% | | 91 |
| Crimes contre la personne | | | |
| Type de victimisation selon les questionnaires | Pourcentage | Phi | n |
| Vol Qualifié | | -,060* | 85 |
| <i>JVQ</i> | 7,3% | | 57 |
| ESG | 4,4% | | 28 |
| Voie de fait | | -,211*** | 385 |
| <i>JVQ</i> | 35,6% | | 279 |
| ESG | 16,8% | | 106 |
| Agression sexuelle | | -,028 | 89 |
| <i>JVQ</i> | 6,9% | | 54 |
| ESG | 5,5% | | 35 |
| * = p<0,05 | | ** = p<0,01 | *** = p<0,001 |